

Communes 2030

GUIDE REFERENTIEL D'INVENTAIRE DES INITIATIVES DE DEVELOPPEMENT DURABLE AU NIVEAU COMMUNAL/TERRITORIAL

Agenda 2030



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures
Département de l'environnement



21/11/2019

REMERCIEMENTS

Les auteurs de ce guide référentiel souhaitent dédier leur travail à la mémoire de Camille Gira. Celui-ci a immédiatement soutenu l'idée que les auteurs lui proposaient et décidé de la mettre en œuvre.

Nous remercions Madame Carole Dieschbourg, Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable qui a adopté et promu le projet après la disparition de Camille Gira. Merci aussi à Dr. André Weidenhaupt, 1^{er} Conseiller de Gouvernement et à Madame Marguy Kohlen, Conseillère, pour leur disponibilité et leur support.

Nos remerciements également à toutes celles et ceux qui ont participé aux inventaires pilotes dans le Canton de Redange et la Commune de Schifflange, les membres des Conseils échevinaux et les acteurs de terrain qui ont consacré du temps pour lire les premières versions du guide référentiel et nous ont fait part de leurs précieux conseils et remarques. Nous voudrions en particulier remercier Caroline Schmit, Fons Jacques et Nico Kraus du Canton de Redange pour leur implication active dans la mise au point du référentiel.

Enfin, nous nous devons de remercier les institutions qui ont accepté de nous aider avec leur savoir. Nous commencerons par le Statec, en la personne du Dr. Olivier Thunus, et l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale qui ont contribué à ce que nous disons sur les indicateurs, MyEnergy, pour le Pacte climat, l'Agence du Bénévolat et Fairtrade Luxembourg.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	2
TABLE DES MATIERES	3
I. OBJECTIFS DE CE GUIDE REFERENTIEL	5
1. AGIR POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE : L'IMPORTANCE DE L'ACTION COMMUNALE/TERRITORIALE	5
2. INVENTORIER LES INITIATIVES EXISTANTES	6
3. UN REFERENTIEL.....	7
4. UN GUIDE PRATIQUE DE GESTION DE PROJET	7
5. LES ANNEXES	7
II. UN INVENTAIRE DES INITIATIVES DE DEVELOPPEMENT DURABLE AU PRISME DES ODD	9
INITIATIVES DE DEVELOPPEMENT DURABLE: LE PRISME DE L'AGENDA 2030.....	9
USAGES DE L'INVENTAIRE POUR LA COMMUNE	13
EVALUATION DE L'IMPACT.....	15
RAPPORT D'INVENTAIRE.....	17
III. LE REFERENTIEL ET LA METHODE	19
DEFINITIONS.....	19
FICHE DE DESCRIPTION ET D'ÉVALUATION D'UNE INITIATIVE.....	21
1. <i>L'identification</i>	22
2. <i>L'intention</i>	22
3. <i>La description</i>	23
4. <i>Les faiblesses - menaces</i>	23
5. <i>Les cibles des ODD impactées</i>	24
6. <i>Le rayonnement géographique</i>	25
7. <i>L'évaluation IOOI</i>	25
8. <i>Les personnes ayant produit la fiche et leurs rôles respectifs</i>	33
<i>La feuille Résumé</i>	35
REGLES DE CONFIDENTIALITE.....	36
IV. GUIDE PRATIQUE POUR L'ORGANISATION D'UN INVENTAIRE	37
PREREQUIS.....	37
ETAPE 1 : L'ORGANISATION DU PROJET.....	39
ETAPE 2 : ÉTABLIR LA LISTE DES INITIATIVES A PRIORI	39
ETAPE 3 : SÉLECTIONNER ET VALIDER LES INITIATIVES ELIGIBLES	39
ETAPE 4 : INFORMER LES RESPONSABLES D'INITIATIVES, ACTEURS DE TERRAIN	40
ETAPE 5 : PRODUCTION DES FICHES D'INVENTAIRE	40
ETAPE 6 : PRÉSENTATION AU VALIDATEUR DE L'INVENTAIRE	41
ETAPE 7 : APPROBATION DE L'INVENTAIRE PAR LES DÉCIDEURS TERRITORIAUX	41
V. ANNEXES	43
ANNEXE 1 : « LES 5 P », 5 PRINCIPES DE BASE POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE AU LUXEMBOURG.....	43
ANNEXE 2 : LES 10 CHAMPS D'ACTION PRIORITAIRES DU 3 ^{EME} PNDD	45
ANNEXE 3 : LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (OOD) DE D'AGENDA 2030 DE L'ONU	47
ANNEXE 4 : LES INDICATEURS NATIONAUX D'IMPACT.....	103
ANNEXE 5 : LES FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE SELON ISO 37101.....	169
ANNEXE 6 : MODELE DE FICHE D'INVENTAIRE D'INITIATIVE	171
ANNEXE 7 : LISTE D'INITIATIVES	175

I. OBJECTIFS DE CE GUIDE RÉFÉRENTIEL

1. AGIR POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : L'IMPORTANCE DE L'ACTION COMMUNALE/TERRITORIALE

Les moyens techniques que l'humanité a acquis dans la période moderne couplés au système économique et politique qui est le nôtre font que l'activité humaine a un impact significatif sur l'écosystème terrestre. Cet effet a produit le concept d'Anthropocène selon lequel nous serions entrés depuis la fin du 18^{ème} siècle, avec la Révolution Industrielle, dans une nouvelle époque géologique, l'Anthropocène. L'influence de l'activité humaine sur la biosphère aurait atteint un tel niveau que l'Homme serait devenu une force géologique majeure capable de marquer la lithosphère, l'enveloppe terrestre rigide de la surface de la terre.

Depuis le rapport Meadows du Club de Rome en 1972 « The limits to growth », a émergé la conscience que l'humanité ne pouvait poursuivre une croissance économique sans limite dans un monde aux ressources limitées. 1972 marque le début de la prise de conscience mondiale de la question environnementale.

Depuis, a été forgé le concept de développement durable, une nouvelle conception de l'intérêt général appliquée à la croissance économique. La définition en a été donnée par le rapport Bruntland : « Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. »

Or, la magnitude des problèmes est mondiale. Il faut donc une action coordonnée de tous les États pour y faire face. Le Luxembourg a souscrit à l'Agenda 21 adopté lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992. En 1999, était

publié le premier Plan National de Développement Durable (PNDD) Celui-ci fut suivi d'un deuxième plan en 2010 et d'un troisième PNDD en 2018 intitulé Luxembourg 2030. Ce dernier fait suite à l'adoption en 2015 par les 193 États membres des Nations Unies de l'Agenda 2030.

Le 17 juillet 2017, le Luxembourg a présenté au Forum politique de haut niveau sur le développement durable des Nations Unies son « Rapport sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 au et par le Luxembourg ». Dans ses conclusions, le Rapporteur, Mme Carole Dieschbourg, affirmait :

« Cependant, conscient que la réalisation d'objectifs de développement durable aussi ambitieux ne peut être du seul fait des actions du gouvernement, le Luxembourg entend impliquer des acteurs tels que les jeunes, la société civile, le secteur privé, les communes et les écoles dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du Plan national pour un développement durable. »

Peu de personnes contesteront le fait que les communes sont des acteurs clés de l'action politique. Les communes et leur écosystème sont de par leur mission d'administrations locales et grâce à leur proximité avec les citoyens des acteurs essentiels pour permettre d'atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) au plan national. En effet, elles mettent en œuvre des actions concrètes plus proches des citoyens que celles de l'État central. De taille plus petite, elles peuvent en théorie décider plus vite.

2. INVENTORIER LES INITIATIVES EXISTANTES

Donnons à voir que le verre est à moitié plein !

Les défis posés par les ODD sont divers et ambitieux. Beaucoup d'acteurs communaux pourraient ne pas se sentir concernés ou alors dépassés par l'ampleur de la tâche. Le plus difficile est toujours de commencer...

Or, la tournée du film Demain organisée début 2017 par le CELL (23 séances) a montré qu'il existe énormément d'initiatives locales plus ou moins soutenues par les communes ou l'État. Plus généralement, ce documentaire a montré qu'un public nombreux attend de se mobiliser. Rappelons

que le film détient le record mondial de la levée de fonds pour un documentaire et que plus d'un million de spectateurs « officiels » l'ont vu.

Au-delà des initiatives de la société civile que les réunions Demain ont mis en valeur, il y a de très nombreuses initiatives communales à relever et qu'il convient de mettre en évidence afin d'en évaluer l'impact et d'inviter à agir davantage en faveur du développement durable.

Le gouvernement a adopté l'Agenda 2030 pour le guider sur la voie du développement durable

L'inventaire vise à attribuer à toutes les initiatives qui seront relevées les cibles de l'Agenda 2030 qu'elles impactent. L'objectif de l'inventaire est de montrer qu'il y a déjà beaucoup de ce qui se fait qui contribue aux

cibles visés par l'Agenda 2030. Ceci pourrait aussi montrer que de nouvelles initiatives contribueront à ces cibles et devraient donc être soutenues par les communes et par l'État.

Évaluation des initiatives

Un inventaire est une revue méthodique et minutieuse de ce qui existe, un état de l'existant. L'objectif est d'abord de relever et décrire qualitativement et quantitativement les initiatives existantes dans la juridiction de

la commune ou du territoire. Ensuite, il faudra définir l'impact des initiatives, c'est-à-dire ce que celles-ci cherchent à modifier. Enfin, il conviendra de décrire l'évolution dans le temps des initiatives.

Rapport d'inventaire

L'objectif d'un inventaire est de produire de l'information. Il doit donc déboucher sur un rapport d'inventaire informant les décideurs politiques quant à la contribution de leur

commune/territoire à l'action pour un développement durable telle que définie par l'Agenda 2030.

Le cadre de l'inventaire et ses applications sont explicités dans la partie II. ci-après.

3. UN RÉFÉRENTIEL

Méthode

Afin de pouvoir fournir aux responsables politiques une information fiable, un inventaire requiert un ensemble de démarches raisonnées à suivre pour parvenir

au but, autrement dit une méthode. Définir cette méthode au niveau national permettra de consolider les initiatives et de les comparer entre elles.

Définitions partagées

Pour un dialogue constructif et une prise de décision sage et raisonnée, il est crucial de parler un langage commun. Le référentiel va donc proposer un certain nombre de

définitions. Il va également proposer un mode d'évaluation des initiatives et des communes/territoires.

L'intérêt d'un référentiel national

Un référentiel national fournit une méthode d'inventaire adaptée à la réalité luxembourgeoise. Il permet à toutes les collectivités de bénéficier de l'expérience

acquise lors de la réalisation de l'inventaire dans deux collectivités pilotes.

Le référentiel est décrit en détail dans la partie III.

4. UN GUIDE PRATIQUE DE GESTION DE PROJET

Réaliser un inventaire tel que proposé par le référentiel est un projet d'une certaine envergure qui nécessite un certain nombre de prérequis pour réussir. Ceux-ci seront

explicités dans la quatrième partie. Un guide pratique des étapes à suivre, mode d'emploi de la méthode sera également fourni.

Le guide pratique est le contenu de la partie IV.

5. LES ANNEXES

Afin de rendre le guide-référentiel plus facile à lire, les informations techniques telles que le texte complet des 169 cibles de l'Agenda 2030 ou encore la définition des 112 indicateurs de

développement durable mentionnés dans le 3^{ème} PNDD sont **fournies en annexe dans la partie V.**

II. UN INVENTAIRE DES INITIATIVES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU PRISME DES ODD

INITIATIVES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE: LE PRISME DE L'AGENDA 2030

L'Agenda 2030, origine et définitions

En 2000, les 193 Etats membres de l'ONU adoptent les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à atteindre en 2015. Les OMD visaient avant tout les problèmes les plus graves liés à la pauvreté, la faim et les problèmes sanitaires.

En septembre 2015, les Nations Unies fixent une nouvelle vague d'objectifs, l'Agenda 2030 avec dix-sept ODD à horizon 2030. L'accord sur les ODD a été précédé d'une période de préparation intense de plus de deux ans incluant une consultation à grande échelle des organismes et institutions internationaux, ainsi que des opinions publiques. Ces objectifs prennent en compte aussi bien l'environnement que le développement et impliquent non seulement les pays en développement mais aussi les pays industrialisés.

Les 17 ODD et leurs 169 cibles, ou sous-objectifs, s'organisent schématiquement en quatre catégories : une première qui reprend les OMD (pauvreté, faim, éducation, égalité des sexes), une deuxième qui implique des objectifs relatifs à l'environnement (eau, assainissement, énergie, climat), la troisième sur la gestion durable des territoires et la dernière sur la gouvernance, la justice et la paix. La quatrième catégorie est constituée de l'ODD 17. Cet objectif est transversal et incarne les moyens de réalisation des ODD par la coordination, le partenariat, la coopération, la gouvernance entre les acteurs et entre les niveaux, qu'ils soient planétaires ou locaux.

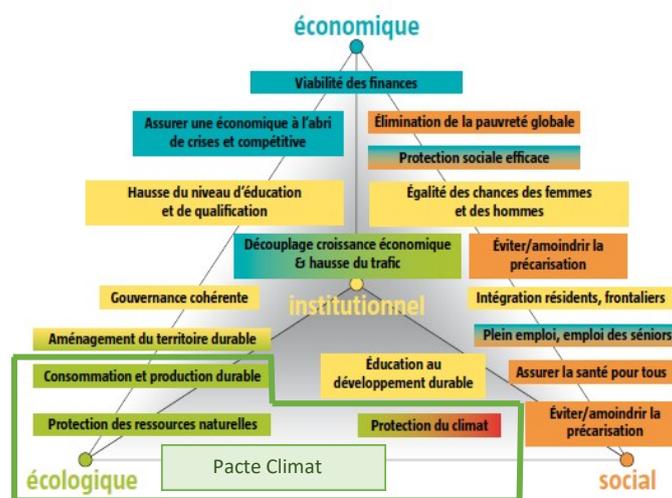
Les pictogrammes produits par les Nations Unies donnent une identité graphique forte aux campagnes de sensibilisation et de mobilisation.



L'Agenda 2030, une approche holistique au-delà du climat

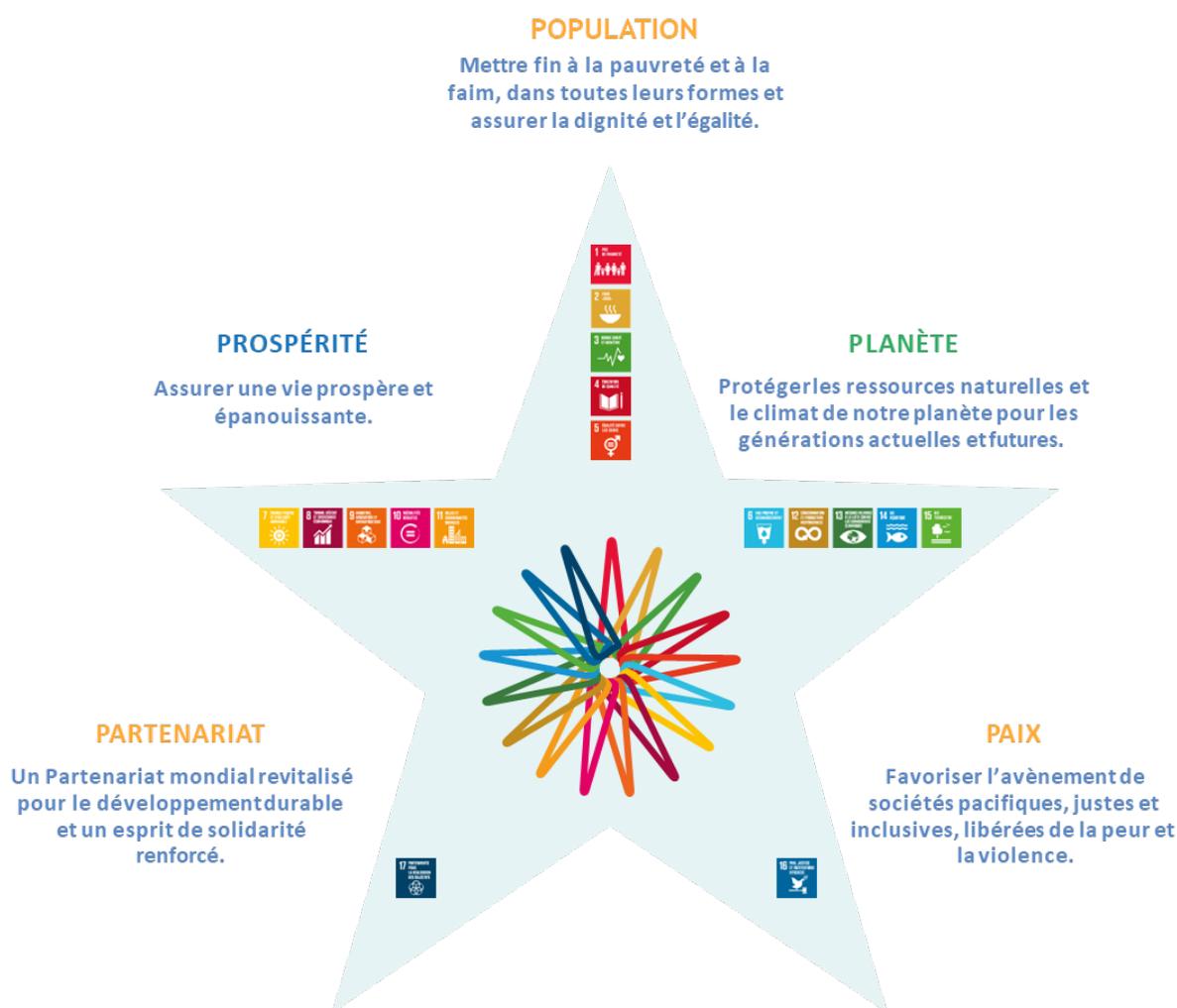
Le Pacte Climat est une réponse forte au thème préoccupant du changement climatique et de l'impact proportionnellement important du Grand-Duché. Cette initiative est à saluer comme une grande réussite. La définition d'une méthode et un financement incitatif ont convaincu toutes les communes du pays d'y adhérer.

Toutefois, pour important que soient le climat et les objectifs chiffrés du 3^{ème} PNDD de réduction des émissions, d'économies d'énergie et de substitution par des énergies renouvelables, ceci ne couvre qu'une partie des objectifs globaux du 3^{ème} PNDD et de ceux de l'Agenda 2030 comme le montre l'illustration suivante.



Extrait PNDD 2010 p. 32

17 ODD autour de 5 domaines clés, les 5 « P »



POPULATION

- **Objectif 1.** Eradiquer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.
- **Objectif 2.** Fin de la faim, réaliser la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable.
- **Objectif 3.** Assurer une vie saine et promouvoir le bien-être pour tous à tous les âges.
- **Objectif 4.** Assurer une éducation de qualité inclusive et équitable et promouvoir les opportunités d'apprentissage pour tous tout au long de la vie.
- **Objectif 5.** Réaliser l'égalité du genre et l'autonomisation des femmes et des filles.

PLANÈTE

- **Objectif 6.** Assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et l'assainissement pour tous.
- **Objectif 12.** Assurer des modes de consommation et de production durables.
- **Objectif 13.** Prendre des mesures urgentes pour lutter contre le changement climatique et ses impacts.
- **Objectif 14.** Conserver et utiliser durablement les océans, les mers et les ressources marines pour le développement durable.
- **Objectif 15.** Protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, la gestion durable des forêts, lutte contre la désertification, et stopper et inverser la dégradation des terres et la perte de biodiversité.

PROSPÉRITÉ

- **Objectif 7.** Assurer l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous.
- **Objectif 8.** Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.
- **Objectif 9.** Construire une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation inclusive et durable et favoriser l'innovation.
- **Objectif 10.** Réduire les inégalités dans et entre les pays.
- **Objectif 11.** Rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables.

PAIX

- **Objectif 16.** Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, permettre un accès à la justice pour tous et bâtir des institutions efficaces, redevable et inclusives à tous les niveaux.

PARTENARIATS

- **Objectif 17.** Renforcer les moyens de mise en œuvre et de revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable.

Le développement durable au Luxembourg

Le 3^{ème} PNDD a introduit une nouveauté par rapport à la première version du PNDD de 1999. Il a retenu **cinq principes de base** pour que le développement de la population (active et résidente), de la société, de l'économie et de l'environnement prennent une direction « durable » ([voir annexe 1](#)).

En outre, le 3^{ème} PNDD identifie **dix champs d'action** qui sont **prioritaires** pour rendre le développement du pays plus durable en

fonction des objectifs de l'Agenda 2030 ([voir annexe 2](#)). Ces champs d'action sont le fruit d'un processus de discussion dans différentes enceintes, au niveau politique et sociétal. Ainsi, aux 6 champs d'action prioritaires retenus par le gouvernement dans la revue volontaire de l'Agenda 2030 pour le Luxembourg effectuée en juillet 2017, la CIDD a proposé d'intégrer un champ d'action supplémentaire et trois ont été ajoutés par les acteurs de la société civile.

L'action communale

Les ODD fixent des objectifs au niveau mondial. Les champs d'action prioritaires indiquent les priorités nationales pour contribuer à l'effort mondial. Il appartient à chaque Commune de fixer ses propres priorités pour agir en faveur du développement durable.

Après chaque élection, nombre d'exécutifs communaux se dotent d'un programme communal d'action pour la durée de leur mandat. Ces programmes sont inscrits dans des accords de coalition ou des déclarations de collège échevinal. Ainsi, **les communes définissent leurs propres champs d'action**

prioritaires qui les mènent à **engager des initiatives**.

L'inventaire vise à identifier ce qui, parmi ces initiatives, relève des ODD de l'Agenda 2030. Ceci pourra permettre d'inscrire l'action communale dans la dynamique mondiale des ODD en train de se mettre en place et de contribuer à l'effort national. Pourra par exemple être mise en évidence l'importance des domaines sociaux et économiques dans le développement durable à côté du domaine environnemental déjà bien connu.

USAGES DE L'INVENTAIRE POUR LA COMMUNE

L'inventaire ouvre un certain nombre de possibilités. D'abord, il permet à la collectivité de se familiariser avec le contenu et le langage de l'Agenda 2030 ainsi qu'avec les initiatives gouvernementales mises en place pour

atteindre les ODD 2030. Ensuite, il donne un outil pour « savoir et décider ». Enfin, il permet de communiquer avec les citoyens et de les engager.

S'approprier le contenu et le langage de l'Agenda 2030

De nombreuses communes ont initié et mis en œuvre des actions visant les Objectifs de développement durable de l'Agenda 2030, sans néanmoins en être toujours conscientes et sans en avoir connaissance. La réalisation d'un inventaire structuré des initiatives locales en lien avec les ODD de l'Agenda 2030 pourra permettre de fédérer les municipalités et leurs

populations autour d'actions communes et d'une ambition partagée. En inscrivant la multitude des actions de développement durable initiées par les communes dans le cadre de l'Agenda 2030, la mise en œuvre des objectifs de développement durable connaîtra une impulsion importante.

Savoir et décider

L'inventaire permet à la collectivité de faire le lien entre son action, celle du gouvernement à travers le 3^{ème} PNDD et les ODD de l'Agenda 2030. Il permettra :

- de poser un diagnostic
- d'élaborer des plans d'amélioration
- d'articuler les accords de coalition communaux avec les ODD de l'Agenda 2030

L'inventaire permettra de mettre en valeur et d'évaluer les initiatives de développement

durable au niveau communal. C'est-à-dire qu'avec l'inventaire, les communes se dotent d'un instrument de gestion leur permettant d'évaluer les initiatives qu'elles financent.

Alors que la réalisation de l'inventaire ne se substitue pas à la mise en place d'un système de management de développement durable territorial du type ISO 37101, elle constitue néanmoins une bonne base de mise en place d'un tel système.

Communiquer

Un objectif majeur de l'inventaire est de donner la possibilité aux autorités communales de rendre compte des bonnes pratiques de développement durable sur leur territoire et de sensibiliser leurs citoyens à la thématique.

Ainsi, l'inventaire permettra-t-il de valoriser les bonnes pratiques locales en communiquant sous la bannière des ODD et en utilisant les pictogrammes de l'Agenda 2030.

Les supports habituels de communication communale pourront être utilisés :

- Sites internet communaux et des syndicats de communes
- Gemenge Buet
- Dépliants
- Presse/Radio/TV

Mais, le plus intéressant sera sans doute de produire un rapport de développement durable.

Des réunions publiques pour présenter le rapport de développement durable, les résultats de l'inventaire et éventuellement les initiatives planifiées, ainsi que les objectifs

visés seront des moyens d'engager les citoyens et les acteurs de la société civile à contribuer pour atteindre les ODD.

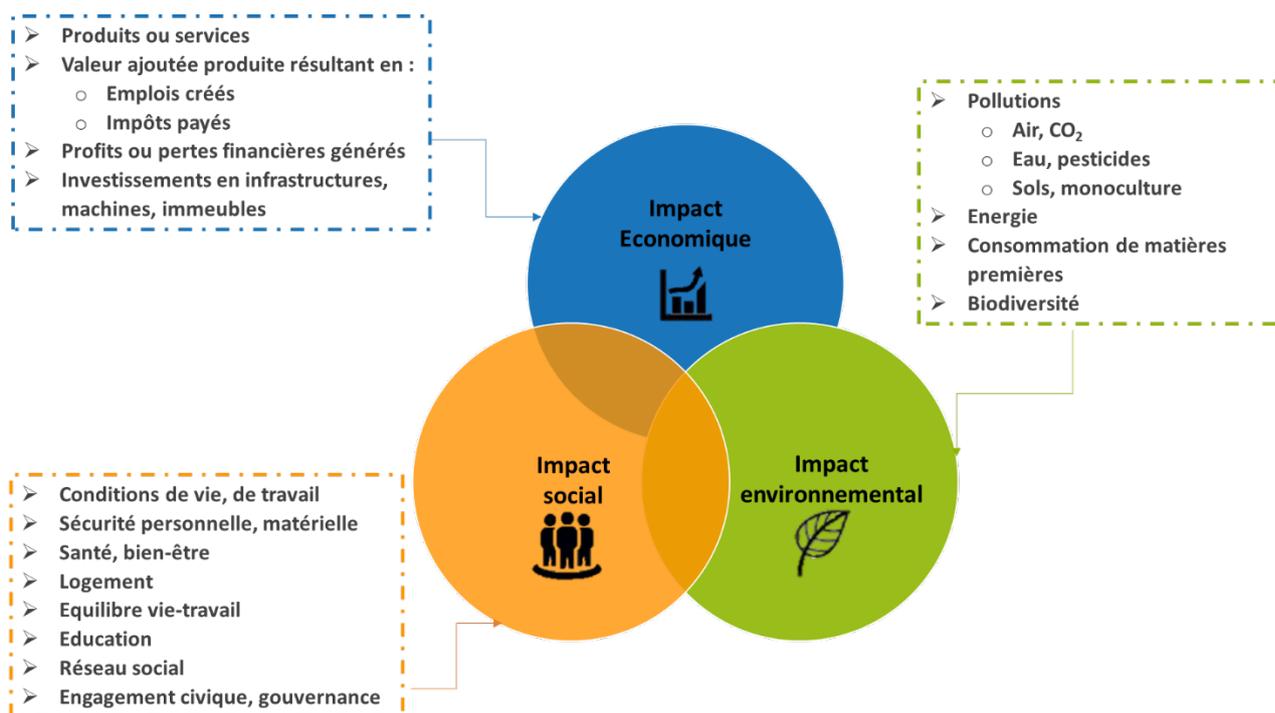
EVALUATION DE L'IMPACT

Définition d'Impact

L'impact d'une initiative est défini comme l'ensemble des changements positifs ou négatifs, attendus ou inattendus, et durables subis par la société, l'économie ou

l'environnement résultant entièrement ou en partie des décisions et activités passées et présentes d'un organisme. (Source ISO 26000 : 2010, 2.9)

Dans le développement durable, on distingue trois grandes catégories d'impact :



Source : Deveco S.A.

Les Indicateurs d'impact

Indicateurs nationaux

La procédure de la Commission Interministérielle du Développement Durable (CIDD) a été de sélectionner, dans la liste des cibles de l'ONU, les cibles pertinentes pour le Luxembourg et ensuite pour chaque cible de chercher un ou plusieurs indicateurs pertinents parmi les indicateurs nationaux.

La CIDD a quantifié l'évolution de chacun des indicateurs existants sur le long terme (15 ans) et sur le court terme (5 ans). Ces indicateurs et leur évolution seront indiqués pour chaque ODD [dans l'annexe 3](#) afin d'informer le lecteur sur la situation au Luxembourg.

Choisir des indicateurs de développement durable adéquats pour des communes

Devrait-on calculer les indicateurs nationaux au niveau communal afin de pouvoir mesurer l'impact des politiques menées au niveau local ?

Si on considère les collectivités territoriales comme des « systèmes », les indicateurs devraient *mesurer ce qui change* dans un système tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Les indicateurs devraient être choisis pour fournir des *informations quant au fonctionnement d'un système*, pour des raisons spécifiques et pour *aider à la prise de décision et à la gestion*. Afin de comprendre le processus de changement, l'indicateur devrait aider les décideurs à comprendre *pourquoi* le changement intervient. (de « Indicators -what are they ?, FAO 2002). Un indicateur quantifie

et agrège des données qui peuvent être mesurées et suivies.

Les experts en statistiques sont d'avis que l'échelle territoriale d'évaluation devrait correspondre à un niveau de politiques décisionnelles homogènes. Il en résulte que la plupart des indicateurs nationaux ne devraient pas être utilisés au niveau local quand bien même ces indicateurs pourraient être « spatialisés ». Ce terme est utilisé par les statisticiens pour dire que les données statistiques existent pour un périmètre situé à l'intérieur de celui de l'indicateur (ex. le niveau communal à l'intérieur du niveau national). En effet, la plupart du temps, l'action des communes n'a que peu de prise sur des indicateurs dépendant de l'action de l'Etat.

Indicateurs locaux

Lors de la réalisation des inventaires pilotes, la mesure de l'impact des initiatives a été discutée.

D'abord, comme on peut le constater en consultant [l'annexe 4](#), peu d'indicateurs peuvent être spatialisés. Sur les 169 cibles de l'Agenda 2030, le 3^{ème} PNDD en retient 123 qui sont pertinentes pour le Luxembourg. Sur ces 123 cibles, 72 ont des indicateurs. Sur les 112 indicateurs portant sur 72 cibles, seuls 13 indicateurs existent pour le niveau communal.

[L'annexe 4](#) fournit le texte de la définition des 112 indicateurs, l'URL pointant vers l'endroit où les résultats sont accessibles, le nom de l'organisme compétent pour les données et si les résultats existent au niveau communal. La possibilité est ainsi donnée aux utilisateurs du guide-référentiel de développer l'utilisation des données existantes voire d'en collecter de nouvelles afin de répondre à d'éventuelles

demandes d'indicateurs locaux servant à mesurer l'impact d'une ou plusieurs initiatives.

Les projets pilotes n'ont pas mis en évidence de lien direct entre l'une ou l'autre initiative soutenue par la commune et un indicateur national.

Au cas où un indicateur serait tout de même retenu par la commune, la question de savoir s'il fallait introduire des données comparables afin de pouvoir interroger les tendances apparentes qui se dégagent des séries chronologiques a été discutée.

Le consensus a été que le but de l'inventaire était de fournir des données pertinentes mais non de fournir des clés d'interprétation ou de jugement. **Par conséquent, la décision a été prise de ne pas rechercher, ni publier des données comparables.**

RAPPORT D'INVENTAIRE

L'inventaire décrit dans ce guide-référentiel est destiné à rendre compte de la situation au niveau d'une commune ou d'un territoire. Il s'agit donc de compiler les résultats à ce niveau. Également, il devra présenter la situation des initiatives du point de vue de leurs animateurs

et permettre à ces derniers de présenter leur action de manière factuelle aux responsables politiques. Une vue d'ensemble des initiatives et des ODD impactés mettra en évidence les domaines d'action de la commune et ceux qui restent à mettre en œuvre.

III. LE RÉFÉRENTIEL ET LA MÉTHODE

DÉFINITIONS

Initiative de développement durable

Nous avons retenu l'expression « initiatives » plutôt que « bonnes pratiques » ou encore « projet » utilisé dans d'autres contextes.

Le choix du terme implique le sens « d'action d'organiser quelque chose, de les commencer » (Larousse). Pour qu'une initiative qualifie comme telle pour l'inventaire tel que défini par ce référentiel, elle devrait répondre aux caractéristiques suivantes :

- **Intentionnalité**

L'intentionnalité suppose que l'initiateur soit en mesure d'agir sur le mode d'exécution, le financement de l'initiative, qu'il puisse influencer sur le contenu. A titre d'exemple, ce qui relève de l'action de l'État et se déroule sur le territoire communal sans que la Commune ne puisse en rien intervenir comme la gestion de l'espace aérien, certaines infrastructures comme les autoroutes ou les lignes de données à haute capacité ne relèverait pas de l'initiative communale.

Par leur action, les initiateurs veulent contribuer à résoudre un problème affectant le développement durable de la collectivité communale et/ou territoriale. Le concept des six grandes finalités de l'ISO 37101 procure une bonne orientation quant à la question si une initiative contribue ou non au développement durable territorial. Ces six finalités sont :

- l'attractivité,
- la préservation de l'environnement,
- le bien-être,
- la résilience,
- l'utilisation de ressources renouvelables

- la cohésion sociale

(voir annexe 5 pour le texte complet)

- **Récurrence**

Les effets de l'initiative s'étalent dans le temps et donnent lieu à des événements se répétant à intervalles réguliers ou dont les effets se prolongent dans le temps. Typiquement, des équipements de production d'énergie renouvelable se font dans une année donnée. Mais, la récurrence se juge sur l'effet dans le temps de l'équipement considéré qui produira de l'énergie pendant sa durée de vie.

- **Œuvre collective**

L'initiative est mise en œuvre, portée par une organisation, un collectif dépendant d'une entité légale : commune, asbl, école, club, coopérative, société commerciale, fondation, etc. Les initiatives individuelles ou les événements isolés, en principe, ne sont pas relevés dans l'inventaire. De même, les initiatives prises dans le cadre des politiques de « responsabilité sociale d'entreprise » des entreprises commerciales n'entrent pas dans le cadre de cet inventaire.

- **Individuation** L'initiative doit se distinguer d'autres initiatives prises par un collectif. L'initiative aura notamment des ressources propres se distinguant clairement des autres tâches effectuées par le collectif. Par exemple, une maison des jeunes aura beaucoup d'activités mais toutes n'ont pas vocation à être inventoriées comme autant d'initiatives. Une organisation créée dans un but de développement durable pourra poursuivre plusieurs cibles. Les différentes missions pourront être

effectuées par les mêmes personnes et seront alors inventoriées comme une seule initiative. En revanche, un gros

projet faisant l'objet, par exemple, d'une convention avec l'État sera inventorié à part.

Les actions engagées dans le cadre du Pacte climat

Le Pacte Climat incite les communes à agir pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Toutes les communes du Grand-Duché ont souscrit au Pacte Climat. Donc, on trouvera une initiative Pacte Climat dans chaque commune sous la forme d'une politique communale relative au changement climatique et à l'efficacité énergétique. On trouvera également une « équipe climat » pour la mise en œuvre des actions « climat ». Les plans d'action décidés peuvent être très

divers, chaque commune définissant elle-même les priorités, les actions et les budgets.

Si une action remplit les conditions d'une initiative, elle pourra être inventoriée à part du Pacte Climat comme une autre initiative. La définition d'individuation prévue au point précédent s'appliquera alors. Ce pourra notamment être le cas quand la commune se sera dotée d'équipements de production d'énergie renouvelable (biomasse, éolienne, solaire, réseau chaleur, etc...).

Périmètre de l'inventaire

Pour être inscrite à l'inventaire, une initiative doit répondre aux critères que nous avons définis ci-dessus. En outre, le champ d'action des initiatives devrait être le territoire de la commune ou de la collectivité territoriale qui engage l'opération d'inventaire.

Ceci exclut en principe les initiatives actives dans la solidarité internationale et l'action humanitaire qui seraient basées sur le territoire de la commune. Celles-ci font partie de la politique de coopération internationale et ne concernent pas a priori directement les communes. Toutefois des initiatives humanitaires internationales initiées au niveau local et impliquant un nombre significatif de résidents de la commune et/ou financées par la commune peuvent être incluses dans le périmètre de l'inventaire.

Comment traiter les initiatives de portée régionale ou nationale dépassant par conséquent le périmètre d'un inventaire communal mais présente sur le territoire communal ? Cette question se pose surtout pour la partie quantitative de l'inventaire. En effet, comme pour les statistiques nationales, le plus souvent, il n'y a pas de données au niveau local. En effet, produire une telle subdivision prend du temps et est plutôt

compliqué. L'inventaire vise à constater l'existant. Si donc, la subdivision au niveau local n'existe pas, nous proposons la règle suivante :

- Si le siège social d'une initiative est **domicilié sur le territoire de la Commune**, l'initiative est traitée de façon globale. La case « Rayonnement » de la fiche indique que la zone géographique concernée par l'initiative s'étend au-delà du canton. Les données chiffrées (voir ci-dessous méthode input, output, outcome et impact) sont introduites pour **toute l'entité**.
- Si l'initiative est filiale d'une initiative **domiciliée à l'extérieur de la Commune**, seule la partie cantonale est reprise dans la fiche (Caritas Buttek,...). Les données d'input, d'output, d'outcome et d'impact sont introduites pour la filiale dans la mesure où elles existent.

Adopter cette règle a pour conséquence que si on consolide les données au niveau cantonal, il convient d'exclure les initiatives de portée nationale si les données locales n'existent pas. Il est toutefois toujours possible de choisir une

clé de répartition afin de tenir compte de la présence d'une initiative dans les chiffres totaux de la Commune. Une clé pourrait être par exemple le personnel présent sur le territoire divisé par le personnel total. On

multiplie la fraction obtenue par les chiffres globaux de l'initiative.

FICHE DE DESCRIPTION ET D'ÉVALUATION D'UNE INITIATIVE

Afin que toutes les initiatives soient décrites de la même façon, le référentiel définit une fiche d'inventaire. Celle-ci est composée de cases à remplir et de questions précisant ce que devrait être le contenu des cases. La fiche sert à la fois de guide pour l'interview avec l'acteur de terrain que comme outil de capture des informations sur l'initiative.

Le dossier Excel est composé de trois feuilles :



La feuille *Modèle fiche* est la feuille principale. Le nom de l'initiative est à inscrire comme nom de la feuille à la place de « *Modèle fiche* ». Ainsi, le nom de l'initiative apparaîtra en tête de chaque page imprimée de la fiche. La feuille « *Résumé* » est utilisée pour synthétiser les données de l'initiative pour le rapport d'inventaire. La feuille « *Cibles ODD* » reprend le libellé de toutes les cibles des ODD. Elle contient la base de données dans laquelle la fonction RECHERCHEV d'Excel va chercher le texte des cibles pour l'afficher sous les numéros de cibles dans la zone « *Classification Cible(s) ODD* » de la fiche d'inventaire.

Toutes les cases de la fiche ne sont pas nécessairement à remplir.

Un modèle de fiche est fourni en [Annexe 6](#) et le modèle en format Excel peut être téléchargé du même URL que le guide *Communes 2030*.

La fiche propose un fil conducteur pour les entretiens avec les responsables d'initiatives.

Elle se compose de huit grandes parties :

1. L'identification
2. L'intention
3. La description
4. Les faiblesses - menaces
5. Les cibles des ODD impactées
6. Le rayonnement géographique
7. L'évaluation IOOI
8. Les personnes ayant produit la fiche

Afin de faciliter l'usage de l'inventaire, le référentiel inclut un résumé de la fiche sur une feuille séparée.



1. L'identification

Modèle fiche

Identification		Locaux d'exploitation 1	Locaux d'exploitation 2
Entité légale			
Nom	Forme juridique	Nom	Nom
Adresse siège social	asbl, SIS, Commune, Sàrl	Adresse	Adresse
CP		CP	CP
Ville		Ville	Ville
Site web	Date création	Site web	Site web
Adresse mail	Date	Adresse mail	Adresse mail
Responsable/Contact		Responsable/Contact	Responsable/Contact
Nom		Nom	Nom
Nr. de téléphone		Nr. de téléphone	Nr. de téléphone
Adresse mail		Adresse mail	Adresse mail
Note Identification:			

Pour toutes les données de l'inventaire, il importe de produire des données fiables et vérifiées. Il convient donc d'identifier l'**entité légale** sous laquelle l'initiative est administrée. Cela comprend le nom exact, la forme juridique, la date de création de l'entité légale et les adresses des **locaux d'exploitation** qui peuvent être différentes de celle du siège de l'entité légale. Ces données peuvent être vérifiées pour toutes les entités de droit privé sur le [site du Registre de commerce et des sociétés \(RCS\)](#). Elles sont à compléter par les noms, téléphone et adresse mail des responsables.

Définie comme initiative collective, une initiative est toujours abritée par une entité légale. Il s'agit de l'entité par laquelle transite les flux financiers. La date de création à indiquer est celle de l'entité juridique. S'il s'agit d'une initiative « hébergée », la date de début de l'initiative sera à indiquer dans la case « Description ».

2. L'intention

Intention	Quelle était l'intention de ceux qui ont lancé cette initiative ? Quelle tendance l'initiative veut-elle influencer ? Quel effet de réduction d'effets indésirables ou d'augmentation d'effets désirables est recherché ?

L'intention de l'initiative définit la cible des ODD que les initiateurs veulent impacter. Tous les mots sont importants. L'intention se trouve parfois décrite entièrement ou partiellement dans l'objet social des statuts de l'entité juridique. Ces statuts sont disponibles [sur le site du RCS](#). L'intention répond à la question du « pourquoi » une initiative existe. Le recours à l'objet social des statuts n'est pertinent que pour les initiatives se confondant 1:1 avec leur entité légale.

3. La description

Description Initiative	Décrire en quoi consiste l'activité du collectif. Le cas échéant, mentionner les projets futurs.

Cette case est prévue pour une description succincte des activités. Elle répond à la question « que fait une initiative ? ». Quelles sont les activités par lesquelles les acteurs poursuivent l'intention ayant donné naissance à l'initiative ? La date de début des activités est à indiquer dans cette case.

4. Les faiblesses - menaces

Faiblesses - Menaces	Décrire en quoi l'activité du collectif pourrait avoir des faiblesses au regard de certaines cibles. Un exemple de faiblesses serait des créations d'emplois qui généreraient d'importantes pollutions environnementales ou une énorme ponction sur les ressources en eau ou sur un biotope protégé. Un exemple de menace serait la possibilité de plainte d'une entreprise du secteur à but lucratif pour la concurrence déloyale que lui ferait une initiative subventionnée du secteur social.

Une initiative pourrait avoir des effets négatifs sur son environnement tout en poursuivant une ou des cibles de développement durable. Sont à mentionner ici d'éventuels éléments qui seraient ressortis d'une analyse Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats (SWOT). Deux exemples sont donnés directement dans le texte explicatif de la fiche (voir ci-dessus). Cette case incite les auteurs à réfléchir sur les possibles effets négatifs que l'activité de l'initiative produit.

5. Les cibles des ODD impactées

Classification Cible(s) ODD	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pour être prioritaire, il faut qu'il ressorte clairement de la description de l'intention qu'une cible soit impactée. 2. Si plusieurs cibles sont impactées, la cible la plus pertinente sera la "Cible prioritaire". Cette cible définit l'ODD prioritaire. 3. Toute autre cible d'autres ODDs que l'ODD prioritaire sera indiquée dans la zone "Cibles secondaires". Dans l'onglet "Résumé", l'initiative sera également associée à ces ODDs à titre secondaire.
--	---

Cible prioritaire	Autres cibles de l'ODD prioritaire		
Cible	Cible	Cible	Cible
Texte Cible	Texte Cible	Texte Cible	Texte Cible

Cibles secondaires			
Cible	Cible	Cible	Cible
Texte Cible	Texte Cible	Texte Cible	Texte Cible
Cible	Cible	Cible	Cible
Texte Cible	Texte Cible	Texte Cible	Texte Cible

Justification de l'attribution des cibles	
--	--

Après que l'initiative est identifiée et décrite, il s'agit de déterminer quelles cibles des ODD sont impactées. La liste complète des cibles est donnée en [annexe 3](#). La fiche Excel d'inventaire fournie avec l'inventaire inclut la liste des cibles dans l'onglet « Cibles ODD ». En introduisant, un numéro de cible, le texte de la cible apparaît dans la zone mentionnant « Texte cible ».

L'annexe 3 regroupe d'abord les cibles selon les 5P mentionnés précédemment. Ceci permet de s'orienter parmi les 17 ODD. Ensuite, une liste synthétique des cibles est fournie. Enfin, pour chaque ODD, le texte complet des cibles est fourni. Ce texte complet précise ce qu'est véritablement l'Agenda 2030. L'ODD est un agrégat des cibles. Le libellé de l'ODD permet d'indiquer s'il convient ou non de s'intéresser aux cibles et facilitent la recherche. Par exemple, quand on traite d'une zone

d'activité économique, on commencera par s'intéresser aux ODD Prospérité, les ODD 7, 8, 9, 10 et 11. Mais, si les initiateurs prévoient une dimension d'économie circulaire, on pourra avoir la cible 12.2 « D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles : » qui relève de « Planète ». C'est pourquoi, il convient de passer les initiatives au crible des cibles et non pas se contenter de rester au niveau des ODD, simples agrégats de cibles et dont le libellé est très générique. La fonction des ODD est de rendre l'Agenda 2030 plus intelligible.

Le référentiel prévoit de rechercher parmi les cibles impactées celle qui est prioritaire. On recherchera si un ou plusieurs mots du libellé se retrouvent dans la description de l'intention. En cas d'hésitation, on pourra aussi recourir au titre de l'initiative et à ce qu'elle fait principalement.

La cible prioritaire détermine quel est l'ODD principal. Parfois, le plus grand nombre de cibles impactées pour un ODD donné aide à décider quelle est la cible prioritaire. Les autres cibles impactées de l'ODD prioritaire sont à inscrire sur la première ligne et toute autre cible d'autres ODD sera recensée comme secondaire. La zone « Justification de l'attribution des cibles » permet d'expliquer pourquoi on aura attribué telle ou telle cible ou le choix de la cible prioritaire.

Rechercher les cibles et les classer est un point central de l'effort d'inventaire puisqu'il s'agit principalement de déterminer en quoi les initiatives recensées contribuent à la réalisation de l'Agenda 2030 et du 3^{ème} PNDD. Le choix est le résultat d'une interprétation pouvant donner lieu à débat. Il importe donc de documenter l'inscription d'une cible en justifiant par écrit les choix de cible dans le cadre prévu à cet effet.

6. Le rayonnement géographique

Rayonnement	Zone géographique concernée par l'initiative (Commune(s), Canton, Nation...)

Le rayonnement, c'est-à-dire la zone géographique sur laquelle l'initiative se déploie, est une caractéristique des initiatives qu'il importe de préciser. (voir **Périmètre de l'inventaire**)

7. L'évaluation IOOI

L'identification et la description des initiatives, pour intéressante qu'elle soit, n'offre qu'une vision sans relief. Le relief sera fourni par l'évaluation quantitative des initiatives. Malgré leurs limites dont il importe de se rappeler, les chiffres offrent de grands avantages. On peut ainsi comparer les initiatives à l'aune de leur budget, des personnes actives et des résultats

obtenus. On peut aussi consolider les données, les additionner. Aussi bien pour les acteurs de terrain que pour les responsables politiques, les données chiffrées pourraient permettre d'utiliser le système d'évaluation produit lors de l'inventaire comme un véritable outil de gestion des politiques communales pour un développement durable.

La méthode IOOI : Input-Output-Outcome-Impact

A ce jour, aucun standard de la mesure de l'impact social ne s'est encore imposé. En 2010, la Fondation Bertelsmann a réuni un groupe de travail dont les membres venaient d'un certain nombre de grandes entreprises allemandes parmi lesquelles BMW, Deutsche Bank, DHL, PwC pour définir ensemble un outil leur permettant d'évaluer leurs initiatives dites « citoyennes ».

Pour ces entreprises, gérer leurs initiatives d'intérêt général, non commerciales, requièrent :

- Pour la décision de s'engager :
Clarté et différenciation par rapport à la motivation de base pour laquelle l'entreprise s'engage.
Le référentiel reprend l'engagement dans un des critères de ce qui définit une Initiative de développement durable : l'individuation.
- Pour mesurer et évaluer l'initiative :
Planification en vue des résultats et des effets recherchés. Pour ce faire, il convient de définir des indicateurs de résultat et de mettre en place les instruments de mesure correspondants.
- Pour communiquer
Des données fiables et traçables sont nécessaires si l'on veut pouvoir communiquer autour de l'initiative sans risque de réputation dû à une

communication sur des bases factuelles erronées.

C'est ainsi que le groupe de travail a produit la méthode iooi qui se base sur celle du London Benchmarking Group (LBG). Le Guide-référentiel a choisi de retenir cet outil afin d'évaluer les initiatives, objet de l'inventaire.

Selon la méthode iooi, une initiative s'analyse selon quatre catégories :

- L'input
Une initiative résulte d'un engagement initial se déclinant en ressources financières, en temps de travail bénévole ou non et en ressources matérielles, par exemple des locaux. C'est ce qu'on définit comme input.
- L'output
Les ressources engagées sont consommées en produisant des activités, des événements, des services, des produits. Ce sont les outputs.
- L'outcome
Les effets directs produits pour le public cible, les bénéficiaires de l'action, sont l'outcome de l'initiative.
- L'impact
L'impact se réfère aux effets à plus long terme affectant les problèmes sociaux que l'initiative se propose de contribuer à résoudre.

EVALUATION D'UNE INITIATIVE - LE MODÈLE IOOI

ÉVALUATION QUANTITATIVE

ÉVALUATION QUALITATIVE
VERS LES ODDs

	▶ INPUT	▶ OUTPUT	▶ OUTCOME	▶ IMPACT
	Engagement de ressources financières, matérielles et humaines	Mise en oeuvre de l'engagement : mesures, activités, prestations	Résultats immédiats pour la cause caritative, le groupe cible	Changements sociétaux
INDICATEURS	Ressources allouées : monnaie, personnel en ETP, matériel, produits, frais de gestion, ...	Événements organisés, activités, ... Utilisation des fonds	Nombre de participants, de bénéficiaires, effets d'apprentissage, réactions, résonance, multiplicateurs, ...	Attitudes, comportements, changements relationnels, changement dans les systèmes sociaux (communautés, entreprises)
INSTRUMENTS DE MESURE	Comptabilité, chiffrage des transferts non monétaires selon des normes générales d'évaluation	Documentation des mesures mises en oeuvre, reçus, attestations de participation	Listes des participants, sondages, coupures de presse	Analyse avant/après, enquêtes empiriques, analyses de séries chronologiques, évaluations
PORTÉE	Engagement unique			
	Résultats immédiats des projets			
	Engagement/programmes stratégiques à long terme			

Sur la représentation graphique ci-dessus, la méthode IOOI indique des indicateurs et des instruments de mesure.

Le guide-référentiel a adopté la méthode IOOI. La fiche d'inventaire reprend les titres Input, Output et Outcome dont l'évaluation quantitative est prévue au niveau de l'initiative. Le traitement de ces trois éléments constitutifs de la fiche est décrit ci-dessous.

Il a été montré précédemment que l'impact sur les cibles de l'Agenda 2030 est mesurable dans une certaine mesure au niveau national mais très peu au niveau communal (voir le paragraphe [Indicateurs locaux](#)). En outre, il est très peu probable qu'une initiative impacte seule un indicateur de cible. Dans la fiche, ce sont l'intention et les cibles visées qui déterminent l'impact. S'il y a lieu, les possibles effets à long terme peuvent être mentionnés dans le paragraphe Outcome.

L'input

Input

Ressources mises à disposition par les sources de financement. Toutes les ressources acquises contre paiement sont regroupées dans la première ligne "Total charges payées en monnaie". Cette ligne reprend typiquement le total des charges du compte pertes et profits duquel on exclut les éventuels achats de marchandises ou de matières premières revendues et les amortissements. Ces derniers sont à reporter sur la ligne prévue à cet effet. On exclut également les subventions, subsides collectés et reversés à d'autres initiatives.

Pour les organisations qui produisent des comptes recettes-dépenses, on prendra le total des dépenses. Les autres lignes évaluent les ressources mise à disposition à titre gratuit.

Description Input:

Ressources engagées		2013	2014	2015	2016	2017
Total charges payées en monnaie						
Amortissements de l'année sur infrastructures						
Ressources mises à disposition à titre gratuit						
Personnel bénévole	Nombre en ETP					
	Estimation valeur					
Personnel salarié mis à disposition à titre gracieux	Nombre en ETP					
	Estimation valeur					
Locaux mis à disposition	Surface					
	Estimation valeur					
Autre	Libellé					
Total ressources gratuites	Montant	- €	- €	- €	- €	- €
Total ressources engagées	Montant	- €	- €	- €	- €	- €

Sources des données :

Bilans, Rapports d'activités, etc...

La période retenue

Afin de pouvoir mesurer l'évolution d'une initiative, le référentiel recommande une période de cinq ans. La source prioritaire d'information de l'input sera le bilan ou les comptes que l'initiative produit. Compte tenu des délais de préparation et de publication des

comptes, le référentiel recommande d'utiliser la période 2013-2017 jusqu'aux opérations d'inventaire commençant avant le 1^{er} juillet 2019. A partir de cette date, la période deviendra 2014-2018 et ainsi de suite pour les années successives.

Le total des charges payées en monnaie

Afin de pouvoir évaluer l'intensité d'effort d'une initiative, la ligne « Total charges payées en monnaie » est prévue pour le total des charges entendues au sens des règles comptables, c'est-à-dire « le coût de l'emploi

ou de la consommation d'une ressource (Wikipedia) ». Pour l'évaluation du référentiel, ceci inclut toutes les charges d'exploitation avec les exclusions explicitées ci-après.

Les charges à exclure de la ligne « Total des charges payées en monnaie »

Les achats de marchandises et de matières premières

Les matières premières et les marchandises achetées sont destinées à être revendues et donc à générer des recettes et le plus souvent une marge. C'est pourquoi, le référentiel ne les considère pas dans l'évaluation de l'intensité

d'effort d'une initiative. Ces achats sont à retrancher des ventes de biens et services prévues au cadre suivant « Sources de financement ». La source de financement considérée est la marge commerciale réalisée.

Les subventions, subsides collectés et reversés à d'autres initiatives

La mission de certaines initiatives est de rendre possible et/ou de faciliter l'obtention de financements pour le compte d'autres initiatives. Quand les subventions ou subsides passent par les comptes de l'initiative en recettes et en dépenses, les sommes reversées

sont à exclure des charges reportées dans l'input de l'initiative qui sert de « conduit ». Les subsides vont financer l'input de l'initiative à qui la subvention est destinée.

Les amortissements

Les amortissements ne sont pas payés pendant la période comptable mais sont une part de ce qui a été payé durant l'année pendant laquelle les immobilisations amorties ont été acquises. Les amortissements sont équivalents à la valeur d'utilisation des immobilisations pendant leur durée de vie. Des initiatives qui seraient locataires de leurs locaux ou auraient acquis leurs outils de travail en leasing auraient

à supporter des loyers. Or, celles qui ont acheté leurs immobilisations en pleine propriété ne sont pas dans ce cas. Afin de rendre les initiatives comparables entre elles, le référentiel retient d'identifier les amortissements dans une ligne séparée. Le montant figurant sur cette ligne est repris dans le « Total ressources engagées ».

Les ressources mises à disposition à titre gratuit

La valorisation des ressources gratuites

Toutes les ressources mises à disposition à titre gratuit devraient en tout état de cause être évaluées en termes physiques (personnes en Equivalent Temps Plein (ETP), surface de locaux mis à disposition, autres...). Une ligne

d'évaluation monétaire des ressources gratuites est prévue à des fins statistiques de consolidation et de comparaison. Les paragraphes suivant discutent des méthodes à disposition pour réaliser une évaluation.

Le personnel bénévole

Les méthodes d'évaluation monétaire

Nombre d'initiatives de la société civile bénéficient de ressources mises à disposition à titre gratuit, la première d'entre elles étant le bénévolat. Comment valoriser le bénévolat ? On peut aisément convertir un nombre d'heures prestées en Equivalent Temps Plein (ETP). Toutefois, cette comptabilité en termes « physiques » ne prend pas en compte l'importance relative de la ressource du travail bénévole par rapport aux autres ressources. Aussi, quand une initiative se professionnalise, le bénévolat est progressivement remplacé par des professionnels. Toutefois, l'importance du bénévolat est décisive et il convient de pouvoir l'inclure dans l'input. Quel doit être le prix

d'une heure bénévole ? S'agit-il de considérer la qualification intrinsèque de la personne bénévole ? La contribution d'un entraîneur bénévole de football médecin vaut-elle plus que celle de son collègue entraîneur bénévole ouvrier ? Si le médecin preste des services de médecin, convient-il de considérer ce que cela coûterait si on recourait à un professionnel non bénévole ? Convient-on de prendre le taux horaire national moyen ? L'agence du bénévolat luxembourgeoise ne dispose pas à ce jour de concept pour valoriser le bénévolat. Selon l'agence, ce projet relève de la compétence du gouvernement.

Il existe une valorisation pour la France qui se base sur une enquête réalisée en 2005 : <https://journals.openedition.org/travailemploi/4799>

Selon cette estimation, la valeur du travail bénévole représente de 50% à 80% des salaires versés par les associations et, en tout état de cause, bien plus que les dons monétaires. L'article susmentionné donne plusieurs méthodes d'évaluations du travail bénévole pour la France.

Jusqu'à ce qu'un taux officiel soit défini pour le Luxembourg, le référentiel propose de retenir deux options pour valoriser le travail bénévole :

L'évaluation monétaire du bénévolat relève de la commune

Afin de ne pas fausser la consolidation, la méthode et la valorisation retenues devraient être les mêmes pour toutes les initiatives inventoriées par la commune. La décision

Convertir les heures de bénévolat en ETP

Même s'il est décidé de ne pas faire de valorisation monétaire du bénévolat, la valeur ETP des heures de bénévolat devrait être indiquée dans tous les cas. On acceptera que le nombre d'heures ne soit connu que de façon approximative. Si l'initiative ne dispose pas de sa propre méthode pour convertir les heures de bénévolat en ETP, elle peut utiliser la méthode du guide de gestion LEADER 2014-2020, version juillet 2018.

Ces règles sont les suivantes :

« Le calcul des heures de travail par an prend en compte les éléments suivants:
365 jours par année, dont 104 jours les week-

Personnel salarié mis à disposition à titre gracieux

Il peut arriver qu'une initiative bénéficie de personnel payé par un autre organisme (commune ou entreprise privée). Ce personnel peut être évalué à coût réel si celui-ci est disponible ou alors au salaire médian. En effet,

1. Le salaire minimum qualifié (salaire minimum +20%) luxembourgeois cotisations sociales patronales incluses, c'est-à-dire au 1^{er} janvier 2019 : **33.701 euros**.
2. Le salaire médian, c'est-à-dire celui qui divise les salariés en deux groupes : une moitié touchant moins que ce montant et une moitié des salariés touchant un salaire supérieur à ce montant. La médiane présente donc l'avantage qu'elle n'est pas influencée par le niveau des valeurs extrêmes. Selon une étude du Statec de février 2017, ce salaire médian était de **47.624 euros** en 2016.

d'inclure ou non cette valorisation devrait être prise au niveau de la commune qui réalise l'inventaire.

ends, 10 jours fériés légaux, 4 jours fériés d'usage et 25 jours de congé (congé légal) ce qui fait une charge semi-nette de travail de 222 jours. On peut légitimement retrancher un certain nombre de jours pour congés de maladie et formations (forfaitairement 7 jours), de façon à ce qu'il reste 215 jours de travail productifs.

Traduit en heures, la charge à prester est de 1.720 heures par année ou de 143,33 heures par mois.

Pour les années 2016 et 2020, qui sont des années bissextiles, il faut appliquer 1.728 heures par année ou 144 heures par mois. »

s'il s'agit d'une ou de deux personnes, utiliser la mention du coût réel permettrait de deviner le salaire des personnes et poserait donc un problème de confidentialité. On utilisera alors le salaire médian.

Locaux mis à disposition

Quand des locaux sont mis à disposition gratuitement, le référentiel retient le concept du coût de remplacement, c'est-à-dire ce qu'il en coûterait de louer des locaux similaires sur le marché de la location. Les sites d'annonces

immobilières privés offrent un grand nombre de biens permettant de faire une évaluation basée sur un local à situation et prestation comparables à celui mis à disposition gratuitement.

Total ressources engagées

L'éventuelle évaluation des ressources gratuites est sommée dans la ligne « Total ressources gratuites ». Le total des ressources engagées somme le « total des charges payées

en monnaie », « les amortissements » et le sous-total des ressources gratuites « Total ressources gratuites ».

Sources des données

Les données nécessaires à évaluer l'input viennent principalement des comptes annuels de l'initiative. Les rapports d'activités annuels peuvent être utiles pour l'identification des ressources gratuites. Si les responsables d'initiatives ne souhaitent pas mettre à

disposition du rédacteur de la fiche les comptes annuels, il convient d'indiquer que la source des données est l'initiative. L'acteur de terrain répond alors des chiffres indiqués. Cette règle vaut pour toutes les cases « Sources des données » prévues dans la fiche.

Les sources de financement

Sources de financement		2013	2014	2015	2016	2017
Vente de biens et services	Libellé					
Cotisations	Adhérents/membres					
Subventions	Communes					
Subventions	Libellé					
Dons	Libellé					
Autre	Libellé					
Total recettes pécuniaires	Montant	- €	- €	- €	- €	- €
Total ressources gratuites	Report	- €	- €	- €	- €	- €
Total recettes	Montant	- €	- €	- €	- €	- €

Sources des données :

Bilans, Rapports d'activités, etc...

Alors que l'input reprend la partie dépenses du compte d'exploitation, cette partie analyse la partie recettes. Le référentiel propose quatre grandes catégories de recettes :

1. *Les ventes de biens et services*

Pour les initiatives qui vendent des biens, il convient de reporter ici uniquement la marge commerciale brute (chiffre d'affaires – coût des marchandises vendues). En effet, les achats de marchandises et de matières premières sont à exclure du total des ressources engagées et déduits du chiffre d'affaires.

2. *Les cotisations des adhérents et des membres*

3. *Les subventions*

4. Les dons

5. Autre

Cette ligne peut servir à d'autres types de recettes. Elle peut se dupliquer s'il convient d'identifier plusieurs types de recettes « autres ».

L'identification des bailleurs de fonds

L'identification des bailleurs de fonds leur permet de voir leur part dans le budget de l'association. C'est pourquoi les organismes finançant les initiatives (Communes, Ministères, Œuvre Grande-Duchesse Charlotte, autres...) devraient être identifiés.

Les ressources pécuniaires sont totalisées et sont sommées au report des ressources gratuites identifiées pour fournir le total des ressources. La différence entre le total des recettes et le total des ressources engagées correspond au résultat financier annuel.

L'output

Output		Conversion de l'input en activités, évènements, services, produits				
Description:						
		2013	2014	2015	2016	2017
Nombres de personnes actives	Salariés en ETP					
Nombres de personnes actives	Bénévoles en ETP					
Surface locaux	Surface en m ²					
Effectif Capacité d'accueil maximale	Nombre de places offertes					
Evènements publics	Nombre					
Autres						

Sources des données : Bilans, Rapports d'activités, etc...

L'output explicite la conversion des ressources identifiées dans l'input en activités, évènements, services et produits. On reprend le nombre de personnes en Équivalent Temps Plein (ETP) salariées et bénévoles. Les autres lignes sont indicatives car celles-ci varient grandement selon le type d'initiatives.

Précisons que le nombre de lignes n'est pas limité. Pour l'intelligibilité de la fiche, il faudrait toutefois se limiter à reporter des informations significatives pour l'initiative. Quand la fiche est complétée, pour la facilité de lecture, il est préférable de masquer les lignes non utilisées.

L'outcome

Outcome		Effets directs produits pour le public cible, les bénéficiaires de l'action				
Description:						
		2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de bénéficiaires	Nombre					
Autres	Unité					
Sources des données :		Bilans, Rapports d'activités, etc...				

L'outcome est le résultat des actions résultant de l'initiative. Les inventaires pilotes ont montré que le nombre de bénéficiaires revient souvent. C'est aussi le premier indicateur proposé par la méthode IOOI. Certaines initiatives ont pour résultat d'obtenir des financements pour d'autres initiatives ou encore activer les mesures gouvernementales (exemple pacte climat, subventions énergie...). L'outcome exprime la mesure du succès d'une initiative. Il n'est pas standard. Il se peut que les données n'existent pas avec une dimension annuelle. Il convient alors de reporter l'outcome en utilisant la zone « Description ».

8. Les personnes ayant produit la fiche et leurs rôles respectifs

Production de la fiche			
Opération d'inventaire	Rédacteur fiche	Acteur de terrain	Valideur inventaire

Le référentiel prévoit une méthode de production des données assurant un certain niveau de qualité des données produites.

Le référentiel conçoit l'inventaire comme un projet mené par une entité communale ou régionale. C'est en effet cette entité qui décide de faire un inventaire tel que proposé ici, choisit les initiatives et les personnes qui réaliseront l'inventaire. C'est le nom de cette entité qui devrait figurer dans la case « Opération d'inventaire » suivi de l'année dans laquelle s'est déroulé l'inventaire, exemple « Schifflange 2019 ».

Trois type de rôles interviennent :

1. Le rédacteur de la fiche
2. L'acteur de terrain
3. Le valideur inventaire

Le rôle du rédacteur de la fiche

La personne en charge de ce rôle assure la mise par écrit des données de la fiche. Tenir ce rôle suppose de bien connaître la méthode proposée par le guide. Cela suppose de connaître le texte des ODD afin de guider les acteurs de terrain pour le choix des cibles impactées. Il convient en outre d'être familier avec le maniement de données comptables et statistiques afin de pouvoir renseigner correctement les parties Input, Output et Outcome.

Le rôle de l'acteur de terrain

Ce rôle incombe à un responsable actif de l'initiative qui peut parler en son nom et a accès à ses données financières et autres. L'acteur de terrain fournit les données quantitatives et approuve les textes proposés

par le rédacteur de la fiche. A la fin, c'est l'acteur de terrain qui approuve la version finale de la fiche, **qui doit être sa fiche**, le rédacteur étant simplement l'interprète en charge de transcrire ce que lui communique l'acteur de terrain.

Le rôle du validateur inventaire

Ce rôle se situe au niveau du Conseil échevinal qui valide l'inventaire dans sa globalité. La personne ou le collectif de personnes

mandaté(e)s par l'exécutif communal/régional **lira toutes les fiches de l'inventaire et les validera** le cas échéant après avoir interrogé l'un ou l'autre acteur de terrain pour vérifier les formulations ou le choix des cibles.

La collaboration de ces trois rôles contribuant à la production de la fiche sur des registres différents assure donc un certain niveau de qualité des résultats de l'inventaire. En apposant leur nom au bas de la fiche, les personnes ayant produit la fiche s'engagent.

Nom Initiative

ODD impacté principal	ODD impactés secondaires
-----------------------	--------------------------



IOO	Nom Indicateur	Unité de compte	2014	2015	2016	2017	2018
Input	Total Ressources engagées	Montant	- €	- €	- €	- €	- €
Output	Nombres de personnes actives	ETP					
Outcome	Bénéficiaires	Nombre					

La feuille Résumé permet au lecteur du rapport d’inventaire de saisir d’un coup d’œil l’essentiel d’une initiative et de décider s’il veut en savoir plus et lire la fiche.

L’ODD principal est l’ODD qui correspond à la cible prioritaire. Les autres ODD impactés sont ceux correspondant aux cibles secondaires.

Pour la présentation, le guide recommande une taille de pictogramme de 4.5 cm pour l’ODD principal et de 3.5 cm pour les ODD secondaires.

Input

Le total des ressources engagées est à indiquer ici. Il s’agit de la dernière ligne du cadre « Ressources engagées » incluant le cas échéant la valorisation monétaire des ressources gratuites.

Output

On ajoutera des lignes d’output pour indiquer les principales actions de l’initiative qui auront été reportées dans le cadre « Output ».

Outcome

Plusieurs lignes pourront être ajoutées pour mettre en évidence les résultats des actions de l'initiative.

RÈGLES DE CONFIDENTIALITÉ

L'inventaire vise à décrire une initiative de manière précise et sur la durée. Cette présentation pourra porter une lumière

nouvelle sur une initiative. La publication de ce type d'information peut mettre certains responsables mal à l'aise.

Le guide propose la règle de confidentialité suivante :

Données publiques

Les données qualitatives d'identification, d'intention, de description et d'allocation des cibles impactées ont vocation à être rendues publiques et sont le plus souvent mentionnées dans les statuts et sur les sites internet de présentation. Elles permettront d'établir une cartographie des cibles de développement

durable impactées. Les coordonnées professionnelles des responsables ne sont pas non plus confidentielles. Sont incluses dans les données publiques les données de production de la fiche. Celles-ci signent la fiche et certifient la qualité de l'information produite.

Données confidentielles

Les cadres Input, Output et Outcome sont des espaces de travail dans lesquels les données quantitatives sont élaborées et reportées. Les sources des données sont indiquées. Ces

données ont a priori vocation à rester confidentielles. Toutefois, les responsables peuvent décider de les publier.

Données publiées

La feuille « Résumé » permet de publier certaines données quantitatives à l'option des acteurs de terrain et des responsables communaux. Ces données seront alors publiées dans le rapport d'inventaire public avec les données publiques. Dans le processus

d'approbation et de validation de la fiche, les acteurs de terrain et les responsables communaux donnent spécifiquement leur accord quant à la publication des données incluses dans le feuille « Résumé ».

IV. GUIDE PRATIQUE POUR L'ORGANISATION D'UN INVENTAIRE

PRÉREQUIS

Mettre en œuvre le référentiel décrit dans la partie III est un projet pour lesquels trois prérequis sont nécessaires :

1. Un ou plusieurs rédacteurs qualifiés
2. L'implication de l'exécutif communal
3. La coopération des responsables d'initiatives / acteurs de terrain

Comme pour la majorité des projets qui s'ajoutent à l'activité quotidienne, l'impulsion de l'exécutif communal/régional est indispensable pour mobiliser toutes les personnes impliquées dans l'inventaire.

La méthode retenue nécessite la collaboration entre des personnes ayant trois types de rôles

comme expliqué précédemment ([Chap. III, 8. Les personnes ayant produit l'inventaire et leur rôle](#)).

L'expérience a montré que mener à bien un inventaire dans une commune de taille moyenne nécessite la volonté pour chaque intervenant de libérer le temps nécessaire pour mener à bien un tel projet.

En se basant sur une hypothèse de vingt initiatives et l'implication de quinze acteurs de terrain, le budget temps à prévoir pour chaque rôle peut s'estimer comme suit.

Estimation du temps requis pour réaliser l'inventaire

Etapas de l'inventaire	Catégories d'acteurs communaux			Rédacteur(s)	
	Bourgmestre - Echevins	Coordinateur de l'inventaire	Resp. d'initiatives - Acteur de terrain		
Préparation réunion kick off				4 h.	
Réunion de kick off projet	2 h.	2 h.		4 h.	
Etablir la liste des initiatives a priori		2 h.		2 h.	
Sélection des initiatives éligibles		1 h.		1 h.	
Validation des initiatives éligibles	1 h.			1 h.	
Inviter les responsables d'initiatives à une réunion initiale (envoi invitations)		1 h.			
Préparation réunion initiale				4 h.	
Réunion initiale des acteurs de terrain		2 h.	2 h. ^{*)}	4 h.	
Prises de rendez-vous (15 rdv)				4 h.	
Enquêtes préalables sur les initiatives (20 initiatives)				40 h.	(2h. par initiative)
Entretien - Collecte et transmission de données			2 h.	80 h.	(4h. par initiative)
Ecriture fiches - itérations jusqu'à l'approbation (8h./initiative)				160 h.	(8h. par initiative)
Relecture fiche - Approbation			1 h.		
Rapport d'inventaire				16 h.	
Lecture de toutes les fiches, résultats d'impact		2 h.			
Coordination générale et imprévus		12 h.			
Relecture de toutes les fiches	2 h.				
Préparation réunion de validation				8 h.	
Réunion de validation - Réflexion stratégique	2 h.	2 h.		4 h.	
Estimation temps à consacrer	7 h.	24 h.	5 h.	328 h.	

^{*)} si un acteur de terrain est responsable de plusieurs initiatives, le temps de kickoff est à compter 1 seule fois

Le temps passé par initiative dépend de la complexité de l'initiative et de la collaboration de l'acteur de terrain. Si on peut dire que pour les édiles communaux et les acteurs de terrain, le temps à consacrer est minimal, le coordinateur de l'inventaire doit libérer un certain budget temps. Mais, il est clair que la rédaction implique un volume de temps

significatif. Pour un inventaire tel que celui proposé ci-dessus, il serait préférable qu'il y ait deux ou trois rédacteurs. Il faut ajouter que l'estimation ci-dessus n'inclut pas la formation initiale du ou des rédacteurs s'ils sont inexpérimentés sur la thématique du développement durable en général et sur la méthode du guide en particulier.

ETAPE 1 : L'ORGANISATION DU PROJET

La réunion de kick-off devra réunir l'exécutif communal et, le cas échéant, la ou les personnes que la Commune va charger de suivre le déroulement de l'inventaire au quotidien. L'agenda de cette réunion de kick off comprendra notamment :

- l'Agenda 2030 et la méthode d'inventaire ;
- les étapes de l'inventaire ;
- la désignation de la personne que la Commune mandate pour coordonner les travaux d'inventaire : **le coordinateur de l'inventaire**. Typiquement, le coordinateur de l'inventaire occupe une position d'encadrement dans l'Administration communale.
- la désignation du **validateur de l'inventaire** pour la Commune. Cette personne dont le rôle est décrit précédemment ([Chap. III, 8. Les personnes ayant produit l'inventaire et leur rôle](#)) devrait avoir l'autorité du niveau d'un membre du Conseil échevinal.
- la fixation du calendrier de l'inventaire.

ETAPE 2 : ETABLIR LA LISTE DES INITIATIVES A PRIORI

Une première réunion entre le ou les rédacteurs et le coordinateur de l'inventaire sera consacrée à clarifier ce qu'il faut entendre par initiative de développement durable et de parcourir ensemble les initiatives qui semblent relever de l'inventaire. Cette première liste peut être assez longue.

Un modèle de liste est fourni en [annexe 7](#).

Cette liste deviendra le tableau de bord du projet. Elle servira de lien entre les rédacteurs et permettra de visualiser le degré d'avancement de l'inventaire. Dans la liste sont enregistrées les différentes actions de l'inventaire. Dans l'annexe 7, les modalités de mise à jour du tableau sont décrites.

ETAPE 3 : SÉLECTIONNER ET VALIDER LES INITIATIVES ÉLIGIBLES

La première liste est vérifiée avec l'équipe de rédacteurs de l'inventaire qui vont aider à éliminer les initiatives ne correspondant pas aux critères fixés au chapitre IV [Initiative de développement durable](#).

Ensuite, cette liste est soumise au validateur de l'inventaire qui validera le choix des initiatives à inventorier.

Les membres de l'équipe de rédaction se répartissent les initiatives dont ils vont se charger. Les noms sont reportés dans la colonne « Rédacteur ».

ETAPE 4 : INFORMER LES RESPONSABLES D'INITIATIVES, ACTEURS DE TERRAIN

Le coordinateur d'inventaire va informer par écrit les personnes de contact de l'initiative. Il va notamment leur communiquer les points suivants :

1. la Commune a décidé qu'un inventaire des initiatives de développement durable va avoir lieu ;
2. la Commune a chargé du projet le coordinateur d'inventaire ;
3. l'initiative dont la personne est responsable a été retenue pour être inscrite à l'inventaire ;
4. invitation à une réunion initiale lors de laquelle le processus d'inventaire, ses objectifs et son déroulement seront présentés
5. Une proposition pour trouver une ou des dates communes (par ex. via Doodle).

Cette réunion initiale fait gagner du temps en évitant aux rédacteurs de devoir répéter à tous les acteurs de terrain de quoi il s'agit lors de l'entretien en face à face entre rédacteur et acteur de terrain. Il permet aussi aux acteurs de

lever collectivement les appréhensions qu'ils pourraient avoir de devoir présenter en détail leur initiative selon un modèle inhabituel. La présence à la réunion initiale est notée sur la [Liste d'initiatives](#).

ETAPE 5 : PRODUCTION DES FICHES D'INVENTAIRE

Prise de rendez-vous

Le rédacteur de la fiche convient d'un rendez-vous avec le responsable d'initiative. La date de rendez-vous est renseignée dans la colonne

« Date Rdv » sur la [Liste d'initiative](#). Les initiatives pour lesquelles un rendez-vous a été pris sont identifiées en orange.

Préparation de l'interview – Enquête préalable

Le rédacteur de la fiche recherchera sur le web ce qui est publié sur l'initiative. Il produira une première version de l'intention, de la description et de l'impact. Si l'initiative est portée par une entité légale privée (asbl, fondation,

coopérative,...), il préparera l'identification de l'initiative en se rendant sur le [site du registre de commerce](#) où il pourra consulter les statuts de la société et télécharger les comptes annuels si ceux-ci ont été publiés.

L'interview - Collecte de données

L'interview commence par une présentation des résultats de l'enquête préalable. Des propositions de cibles seront discutées.

Afin de documenter la partie quantitative (Input, Output et Outcome), le rédacteur demandera les rapports d'activité, les bilans mais aussi les

plaquettes de présentation, les catalogues d'activités et d'autres publications de l'initiative.

Précisons qu'un même acteur de terrain peut être en charge de plusieurs initiatives. Un même interview peut couvrir plusieurs initiatives.

Rédaction de la fiche et retour vers l'acteur de terrain

La fiche d'inventaire intégrant la synthèse des éléments collectés pendant l'interview sera rédigée par le rédacteur et renvoyée à l'acteur de terrain pour vérification et commentaires. Le plus souvent, le rédacteur posera des questions de clarification ou demandera des données supplémentaires. Les réponses de l'acteur de terrain sont intégrées à la fiche et renvoyées à

l'acteur de terrain. Il peut y avoir plusieurs itérations pour arriver à une fiche complète satisfaisant les deux interlocuteurs. Les initiatives pour lesquelles la fiche a été renvoyée une première fois seront identifiées en couleur or et la date à laquelle ce retour a été fait sera indiqué dans la colonne « Date retour fiche d'inventaire ».

Demande d'approbation

Après que le dialogue entre le rédacteur et l'acteur de terrain ait abouti à une version finale, le rédacteur demandera à l'acteur de terrain

d'approuver la fiche. La ligne devient vert clair avec mention de la date.

Approbation

L'acteur de terrain relit la version finale et communique son approbation. La fiche passe au Vert foncé, la date d'approbation indiquée dans

la colonne « Date approbation de la fiche ». La fiche est prête à être soumise au validateur de l'inventaire.

ETAPE 6 : PRÉSENTATION AU VALIDATEUR DE L'INVENTAIRE

Une première version du rapport d'inventaire qui comprendra toutes les fiches approuvées par les acteurs de terrain et quelques tableaux de résumé des résultats sera présentée au validateur de l'inventaire. Ceci permettra au

validateur de demander des éclaircissements ou des modifications aux acteurs de terrain. Les éventuelles modifications de fiches seront traitées par le rédacteur.

ETAPE 7 : APPROBATION DE L'INVENTAIRE PAR LES DÉCIDEURS TERRITORIAUX

La version finale pourra être approuvée formellement par le Conseil échevinal.

Les résultats de l'inventaire sont prêts à être utilisés comme prévu dans [Usages de l'Inventaire pour la commune](#).

Les étapes décrites ci-dessus sont bien entendu indicatives. Elles décrivent un cheminement théorique. Toutefois, pour assurer que les résultats de l'inventaire soit de la qualité souhaitée par le référentiel, il est important de respecter la hiérarchie des rôles rédacteurs, acteur et validateur qui apportent chacun leur point de vue spécifique et leur contribution.

V. ANNEXES

ANNEXE 1 :

« LES 5 P », 5 PRINCIPES DE BASE POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE AU LUXEMBOURG

1	Maintien d'une qualité de vie et d'un niveau de développement humain élevés pour la population résidant et travaillant au Luxembourg; épanouissement personnel par une liberté « responsabilisante »
2	Respect des droits écologiques, sociaux et culturels des générations futures et des autres nations de la planète (responsabilités intemporelles et internationales)
3	Respect des limites écologiques et de la capacité régénératrice de la nature lors de l'usage des ressources naturelles à notre disposition
4	Défense de la cohésion sociale grâce à l'équité et à la solidarité
5	Préservation de la prospérité économique par le développement d'une économie porteuse d'avenir, grâce à la diversification et aux innovations socio-écologiques

ANNEXE 2 :

LES 10 CHAMPS D'ACTION PRIORITAIRES DU 3^{ÈME} PNDD

1	Assurer une inclusion sociale et une éducation pour tous
2	Assurer les conditions d'une population en bonne santé
3	Promouvoir une consommation et une production durables
4	Diversifier et assurer une économie inclusive et porteuse d'avenir
5	Planifier et coordonner l'utilisation du territoire
6	Assurer une mobilité durable
7	Arrêter la dégradation de notre environnement et respecter les capacités des ressources naturelles
8	Protéger le climat, s'adapter au changement climatique et assurer une énergie durable
9	Contribuer, sur le plan global, à l'éradication de la pauvreté et à la cohérence des politiques pour le développement durable
10	Garantir des finances durables

ANNEXE 3 :

LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (OOD)

DE D'AGENDA 2030 DE L'ONU

Entre 2013 et 2015, l'ONU a lancé une consultation à grande échelle des organismes et institutions internationaux, ainsi que des opinions publiques, afin de définir des objectifs à l'horizon 2030 qui sont l'Agenda 2030. Ce dernier se compose de 169 cibles dont le libellé décrit les champs d'action couverts et l'objectif poursuivi. Ces 169 cibles sont regroupées en 17 Objectifs de Développement Durable qui résument les objectifs généraux détaillés dans les cibles. Ces 17 objectifs peuvent se regrouper selon les « 5 P » fournis dans l'annexe 1. Les « 5P » permettent de classer les ODD par grandes catégories.

L'annexe 3 commence par les « 5 P ». Elle fournit ensuite une liste synthétique-table des matières des cibles par ODD et fournit enfin la liste complète des 169 cibles avec leur libellé. Les 123 cibles retenues comme pertinentes pour le Luxembourg sont marquées en jaune. Pour chaque ODD, les tendances nationales incluses dans le 3^{ème} PNDD sont fournies.

Cette annexe fournit les cibles avec différents regroupements afin de permettre au lecteur de trouver plus aisément la/les cible (s) correspondant à l'initiative à analyser.

ODD groupés par les « 5P »

POPULATION

-  • **Objectif 1.** Eradiquer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.
-  • **Objectif 2.** Fin de la faim, réaliser la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable.
-  • **Objectif 3.** Assurer une vie saine et promouvoir le bien-être pour tous à tous les âges.
-  • **Objectif 4.** Assurer une éducation de qualité inclusive et équitable et promouvoir les opportunités d'apprentissage pour tous tout au long de la vie.
-  • **Objectif 5.** Réaliser l'égalité du genre et l'autonomisation des femmes et des filles.

PLANÈTE

-  • **Objectif 6.** Assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et l'assainissement pour tous.
-  • **Objectif 12.** Assurer des modes de consommation et de production durables.
-  • **Objectif 13.** Prendre des mesures urgentes pour lutter contre le changement climatique et ses impacts.
-  • **Objectif 14.** Conserver et utiliser durablement les océans, les mers et les ressources marines pour le développement durable.
-  • **Objectif 15.** Protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, la gestion durable des forêts, lutte contre la désertification, et stopper et inverser la dégradation des terres et la perte de biodiversité.

PROSPÉRITÉ

-  • **Objectif 7.** Assurer l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous.
-  • **Objectif 8.** Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.
-  • **Objectif 9.** Construire une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation inclusive et durable et favoriser l'innovation.
-  • **Objectif 10.** Réduire les inégalités dans et entre les pays.
-  • **Objectif 11.** Rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables.

PAIX

-  • **Objectif 16.** Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, permettre un accès à la justice pour tous et bâtir des institutions efficaces, redevable et inclusives à tous les niveaux.

PARTENARIATS

-  • **Objectif 17.** Renforcer les moyens de mise en œuvre et de revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable.

Liste synthétique ODD – table des matières

ODD 1. PAS DE PAUVRETE	55
1.1 ÉLIMINER COMPLÈTEMENT L'EXTRÊME PAUVRETÉ.	55
1.2 REDUIRE DE MOITIE AU MOINS LA PROPORTION D'HUMAINS QUI VIVENT DANS LA PAUVRETE SOUS TOUS SES ASPECTS.	55
1.3 SOCLES DE PROTECTION SOCIALE POUR LES PAUVRES ET LES PERSONNES VULNERABLES.	55
1.4 ÉGALITE D'ACCES AUX RESSOURCES ECONOMIQUES	55
1.5 RENFORCER LA RESILIENCE DES PAUVRES AUX CHOCS ECONOMIQUES, SOCIAUX OU ENVIRONNEMENTAUX.	55
1.A MOBILISATION DE RESSOURCES POUR LES PAYS EN DEVELOPPEMENT AFIN DE METTRE FIN A LA PAUVRETE.	55
1.B STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT FAVORABLES AUX PAUVRES ET SOUCIEUSES DE LA PROBLÉMATIQUE HOMMES-FEMMES.	55
ODD 2. FAIM ' ZERO '	57
2.1 ÉLIMINER LA FAIM.	57
2.2 D'ICI A 2030, METTRE FIN A TOUTES LES FORMES DE MALNUTRITION.	57
2.3 D'ICI A 2030, DOUBLER LA PRODUCTIVITE AGRICOLE ET LES REVENUS DES PETITS PRODUCTEURS ALIMENTAIRES.	57
2.4 PRATIQUES AGRICOLES RESILIENTES, PRESERVATION DES ECOSYSTEMES, CAPACITES D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES, AMELIORATION DE LA QUALITE DES TERRES ET DES SOLS.	57
2.5 PRÉSERVER LA DIVERSITÉ GÉNÉTIQUE DES SEMENCES, DES CULTURES ET DES ANIMAUX.	57
2.A ACCROÎTRE L'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DE L'INFRASTRUCTURE RURALE.	57
2.B CORRIGER ET PRÉVENIR LES RESTRICTIONS ET DISTORSIONS COMMERCIALES SUR LES MARCHÉS AGRICOLES MONDIAUX.	58
2.C ASSURER LE BON FONCTIONNEMENT DES MARCHÉS DE DENRÉES ALIMENTAIRES.	58
ODD 3. BONNE SANTE ET BIEN-ETRE	59
3.1 FAIRE PASSER LE TAUX MONDIAL DE MORTALITE MATERNELLE AU-DESSOUS DE 70 POUR 100 000 NAISSANCES VIVANTES.	59
3.2 ÉLIMINER LES DECES EVITABLES DE NOUVEAU-NES ET D'ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS.	59
3.3 METTRE FIN AUX MALADIES TRANSMISSIBLES.	59
3.4 REDUIRE LE NOMBRE DE DECES LIES AUX MALADIES CHRONIQUES.	59
3.5 PREVENTION ET TRAITEMENT DE L'ABUS DE SUBSTANCES PSYCHOACTIVES, NOTAMMENT DE STUPEFIANTS ET D'ALCOOL.	59
3.6 REDUIRE LE NOMBRE DE DECES ET DE BLESSES SUR LES ROUTES.	59
3.7 ACCES AUX SOINS DE SANTE SEXUELLE ET PROCREATIVE, Y COMPRIS A DES FINS DE PLANIFICATION FAMILIALE.	59
3.8 COUVERTURE SANITAIRE UNIVERSELLE.	59
3.9 DECES ET MALADIES CAUSES PAR LES POLLUTIONS.	60
3.A LUTTE CONTRE LE TABAGISME.	60
3.B MISE AU POINT DE VACCINS ET DE MEDICAMENTS CONTRE LES MALADIES.	60
3.C ACCROITRE CONSIDERABLEMENT LE BUDGET DE LA SANTE ET LE RECRUTEMENT, LE PERFECTIONNEMENT, LA FORMATION ET LE MAINTIEN EN POSTE DU PERSONNEL DE SANTE.	60
ODD 4. ACCES A UNE EDUCATION DE QUALITE	63
4.1 UN CYCLE COMPLET D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE GRATUIT ET DE QUALITE POUR TOUTES LES FILLES ET TOUS LES GARÇONS.	63
4.2 FAIRE EN SORTE QUE TOUTES LES FILLES ET TOUS LES GARÇONS AIENT ACCES A DES ACTIVITES DE DEVELOPPEMENT.	63
4.3 FAIRE EN SORTE QUE LES FEMMES ET LES HOMMES AIENT TOUS ACCES DANS DES CONDITIONS D'EGALITE A UN ENSEIGNEMENT TECHNIQUE.	63
4.4 AUGMENTER LE NOMBRE DES JEUNES ET DES ADULTES APTES A ACCEDER A L'EMPLOI.	63
4.5 ASSURER L'EGALITE D'ACCES A L'EDUCATION DES PERSONNES VULNERABLES.	63
4.6 ÉRADICUER L'ILLETTRISME.	63
4.7 ÉDUCUER AU DEVELOPPEMENT DURABLE.	63
4.A CONSTRUIRE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES.	64
4.B AUGMENTER CONSIDERABLEMENT A L'ECHELLE MONDIALE LE NOMBRE DE BOURSES D'ETUDES OFFERTES AUX PAYS EN DEVELOPPEMENT.	64
4.C ACCROITRE CONSIDERABLEMENT LE NOMBRE D'ENSEIGNANTS QUALIFIES DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT.	64

ODD 5. ÉGALITE ENTRE LES SEXES	67
5.1 METTRE FIN A TOUTE FORME DE DISCRIMINATION A L'EGARD DES FEMMES.	67
5.2 ELIMINER TOUTES LES FORMES DE VIOLENCE FAITES AUX FEMMES.....	67
5.3 ÉLIMINER TOUTES LES PRATIQUES PREJUDICIALES, TELLES QUE LE MARIAGE DES ENFANTS, LE MARIAGE PRECOCE OU FORCE ET LA MUTILATION GENITALE FEMININE.....	67
5.4 VALORISER LES SOINS ET TRAVAUX DOMESTIQUES NON REMUNERES.....	67
5.5 ÉGALITE HOMMES-FEMMES DANS LA VIE POLITIQUE ET ECONOMIQUE.....	67
5.6 ASSURER L'ACCES DE TOUS AUX SOINS DE SANTE SEXUELLE ET PROCREATIVE.....	67
5.A DONNER AUX FEMMES LES MEMES DROITS AUX RESSOURCES ECONOMIQUES.....	67
5.B RENFORCER L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES CLEFS.....	68
5.C PROMOTION DE L'ÉGALITE DES SEXES ET DE L'AUTONOMISATION DE TOUTES LES FEMMES ET DE TOUTES LES FILLES.....	68
ODD 6. EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT	69
6.1 ASSURER L'ACCES UNIVERSEL ET ÉQUITABLE A L'EAU POTABLE, A UN COUT ABORDABLE.....	69
6.2 ACCES DE TOUS, DANS DES CONDITIONS ÉQUITABLES, A DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT ET D'HYGIÈNE ADEQUATS.....	69
6.3 AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU EN RÉDUISANT LA POLLUTION ET EN AUGMENTANT CONSIDÉRABLEMENT LE RECYCLAGE.....	69
6.4 AUGMENTER CONSIDÉRABLEMENT L'UTILISATION RATIONNELLE DES RESSOURCES EN EAU DANS TOUS LES SECTEURS.....	69
6.5 GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU Y COMPRIS AU MOYEN DE LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE.....	69
6.6 PROTÉGER ET RESTAURER LES ÉCOSYSTÈMES LIÉS A L'EAU, NOTAMMENT LES MONTAGNES, LES FORÊTS, LES ZONES HUMIDES, LES RIVIÈRES, LES AQUIFÈRES ET LES LACS.....	69
6.A DÉVELOPPER LA COOPÉRATION INTERNATIONALE ET L'APPUI AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT EN CE QUI CONCERNE LES ACTIVITÉS ET PROGRAMMES RELATIFS A L'EAU ET A L'ASSAINISSEMENT.....	69
6.B APPUYER ET RENFORCER LA PARTICIPATION DE LA POPULATION LOCALE A L'AMÉLIORATION DE LA GESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT.....	70
ODD 7. ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COUT ABORDABLE	71
7.1 GARANTIR L'ACCES DE TOUS A DES SERVICES ÉNERGETIQUES FIABLES ET MODERNES, A UN COUT ABORDABLE.....	71
7.2 ACCROÎTRE NETTEMENT LA PART DE L'ÉNERGIE RENOUVELABLE DANS LE BOUQUET ÉNERGETIQUE MONDIAL.....	71
7.3 MULTIPLIER PAR DEUX LE TAUX MONDIAL D'AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ ÉNERGETIQUE.....	71
7.A RENFORCER LA COOPÉRATION INTERNATIONALE EN VUE DE FACILITER L'ACCES A LA RECHERCHE ET AUX TECHNOLOGIES RELATIVES A L'ÉNERGIE PROPRE.....	71
7.B DÉVELOPPER L'INFRASTRUCTURE ET AMÉLIORER LA TECHNOLOGIE AFIN D'APPROVISIONNER EN SERVICES ÉNERGETIQUES MODERNES ET DURABLES.....	71
ODD 8. TRAVAIL DECENT ET CROISSANCE ECONOMIQUE.....	73
8.1 MAINTENIR UN TAUX DE CROISSANCE PAR HABITANT ADAPTE AU CONTEXTE NATIONAL.....	73
8.2 PARVENIR A UN NIVEAU ÉLEVÉ DE PRODUCTIVITÉ ÉCONOMIQUE PAR LA DIVERSIFICATION, LA MODERNISATION TECHNOLOGIQUE ET L'INNOVATION.....	73
8.3 PROMOUVOIR LES INTENTIONS ENTREPRENEURIALES.....	73
8.4 AMÉLIORER LA PRODUCTIVITÉ DES RESSOURCES POUR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE SANS DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT.....	73
8.5 PARVENIR AU PLEIN EMPLOI PRODUCTIF GARANTISSANT A TOUS UN TRAVAIL DECENT.....	73
8.6 RÉDUIRE LA PROPORTION DES JEUNES NON SCOLARISÉS ET SANS EMPLOI NI FORMATION.....	73
8.7 SUPPRIMER LE TRAVAIL FORCE, METTRE FIN A L'ESCLAVAGE MODERNE ET A LA TRAITE D'ÊTRES HUMAINS, INTERDIRE ET ÉLIMINER LES PIÈRES FORMES DE TRAVAIL DES ENFANTS.....	73
8.8 SÉCURITÉ ET PROTECTION DES TRAVAILLEURS SUR LEUR LIEU DE TRAVAIL.....	74
8.9 TOURISME DURABLE.....	74
8.10 FAVORISER ET GÉNÉRALISER L'ACCES DE TOUS AUX SERVICES BANCAIRES.....	74
8.A ASSISTANCE TECHNIQUE LIÉE AU COMMERCE.....	74
8.B STRATÉGIE MONDIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES JEUNES.....	74
.....	74

ODD 9. INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE.....	77
9.1 METTRE EN PLACE UNE INFRASTRUCTURE DE QUALITE, FIABLE, DURABLE, RESILIENTE POUR FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET LE BIEN-ETRE DE L'ETRE HUMAIN	77
9.2 PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION DURABLE.....	77
9.3 ACCES DES ENTREPRISES AUX SERVICES FINANCIERS DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT	77
9.4 REDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES INDUSTRIES.....	77
9.5 SOUTENIR LES ACTIVITES DE RECHERCHE-DEVELOPPEMENT	77
9.A MISE EN PLACE D'UNE INFRASTRUCTURE DURABLE ET RESILIENTE DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT	77
9.B SOUTENIR LA RECHERCHE-DEVELOPPEMENT ET L'INNOVATION TECHNOLOGIQUES NATIONALES DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT	77
9.C ACCES A INTERNET A UN COUT ABORDABLE POUR TOUS LES HABITANTS DES PAYS LES MOINS AVANCE	78
ODD 10. INEGALITES REDUITES	79
10.1 REDUIRE LA DISPARITE DES REVENUS.....	79
10.2 FAVORISER L'INTEGRATION SOCIALE ET ECONOMIQUE DES PERSONNES.....	79
10.3 ASSURER L'EGALITE DES CHANCES.....	79
10.4 PLANIFIER DES POLITIQUES BUDGETAIRES, SALARIALES ET DE PROTECTION SOCIALE	79
10.5 AMELIORER LA REGLEMENTATION ET LA SURVEILLANCE DES MARCHES.....	79
10.6 FAIRE EN SORTE QUE LES PAYS EN DEVELOPPEMENT SOIENT DAVANTAGE REPRESENTES ET ENTENDUS LORS DE LA PRISE DE DECISIONS DANS LES INSTITUTIONS ECONOMIQUES ET FINANCIERES INTERNATIONALES	79
10.7 FACILITER LA MIGRATION ET LA MOBILITE DE FAÇON ORDONNEE.....	79
10.A METTRE EN ŒUVRE LE PRINCIPE D'UN TRAITEMENT SPECIAL ET DIFFERENCIE POUR LES PAYS EN DEVELOPPEMENT, EN PARTICULIER LES PAYS LES MOINS AVANCES, CONFORMEMENT AUX ACCORDS DE L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE	80
10.B STIMULER L'AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT ET LES FLUX FINANCIERS	80
10.C FAIRE BAISSER AU-DESSOUS DE 3 POUR CENT LES COUTS DE TRANSACTION DES ENVOIS DE FONDS EFFECTUES PAR LES MIGRANTS ET ELIMINER LES COULOIRS DE TRANSFERT DE FONDS DONT LES COUTS SONT SUPERIEURS A 5 POUR CENT.....	80
ODD 11. VILLES ET COMMUNAUTES DURABLES	81
11.1 ASSURER L'ACCES DE TOUS A DES LOGEMENTS A COUT ABORDABLE	81
11.2 AMELIORER LA SECURITE ROUTIERE, DEVELOPPER LES TRANSPORTS PUBLICS EN ETANT ATTENTIFS AUX HANDICAPES, AUX FEMMES, AUX ENFANTS	81
11.3 URBANISATION DURABLE ET CAPACITES DE PLANIFICATION ET DE GESTION PARTICIPATIVES	81
11.4 PROTEGER LE PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL.....	81
11.5 REDUIRE CONSIDERABLEMENT LE NOMBRE DE PERSONNES TUEES ET LE NOMBRE DE PERSONNES TOUCHEES PAR LES CATASTROPHES	81
11.6 REDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL NEGATIF DES VILLES, QUALITE DE L'AIR, GESTION MUNICIPALE DES DECHETS	81
11.7 ESPACES VERTS ET ESPACES PUBLICS PLUS SURS.....	81
11.A FAVORISER L'ETABLISSEMENT DE LIENS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX POSITIFS ENTRE ZONES URBAINES, PERIURBAINES ET RURALES	82
11.B ACCROITRE CONSIDERABLEMENT LE NOMBRE DE VILLES ET D'ETABLISSEMENTS HUMAINS QUI ADOPTENT ET METTENT EN ŒUVRE DES POLITIQUES ET PLANS D'ACTION INTEGRES EN FAVEUR DE L'INSERTION DE TOUS, DE L'UTILISATION RATIONNELLE DES RESSOURCES, DE L'ADAPTATION AUX EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET DE LEUR ATTENUATION ET DE LA RESILIENCE FACE AUX CATASTROPHES	82
11.C AIDER LES PAYS LES MOINS AVANCES, Y COMPRIS PAR UNE ASSISTANCE FINANCIERE ET TECHNIQUE, A CONSTRUIRE DES BATIMENTS DURABLES ET RESILIENS EN UTILISANT DES MATERIAUX LOCAUX	82
ODD 12. CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	85
12.1 PROMOUVOIR LES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES	85
12.2 UTILISER RATIONNELLEMENT LES RESSOURCES NATURELLES	85
12.3 REDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE	85
12.4 GERER ECOLOGIQUEMENT LES DECHETS DANGEREUX	85
12.5 REDUIRE LA PRODUCTION DE DECHETS PAR LA PREVENTION, LA REDUCTION, LE RECYCLAGE ET LA REUTILISATION	85

12.6 SOUTENIR LES ENTREPRISES POUR QU'ELLES PUBLIENT DES INFORMATIONS SUR LEUR VIABILITÉ	85
12.7 PROMOUVOIR DES PRATIQUES DURABLES DANS LE CADRE DE LA PASSATION DES MARCHES PUBLICS	85
12.8 FAIRE CONNAITRE A TOUS LE DEVELOPPEMENT DURABLE	85
12.A AIDER LES PAYS EN DEVELOPPEMENT A SE DOTER DES MOYENS SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES QUI LEUR PERMETTENT DE S'ORIENTER VERS DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION PLUS DURABLES	86
12.B CONTROLER DES IMPACTS SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE, POUR UN TOURISME DURABLE	86
12.C RATIONALISER LES SUBVENTIONS AUX COMBUSTIBLES FOSSILES QUI SONT SOURCE DE GASPILLAGE	86
ODD 13. MESURES RELATIVES A LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	89
13.1 RENFORCER LA RESILIENCE FACE AUX ALEAS CLIMATIQUES ET AUX CATASTROPHES NATURELLES LIEES AU CLIMAT	89
13.2 DEVELOPPER DES MESURES RELATIVES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	89
13.3 SENSIBILISER AUX MESURES D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	89
13.A METTRE EN ŒUVRE L'ENGAGEMENT QUE LES PAYS DEVELOPPES PARTIES A LA CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ONT PRIS	89
13.B PROMOUVOIR DES MECANISMES DE RENFORCEMENT DES CAPACITES AFIN QUE LES PAYS LES MOINS AVANCES ET LES PETITS ÉTATS INSULAIRES EN DEVELOPPEMENT SE DOTENT DE MOYENS EFFICACES DE PLANIFICATION ET DE GESTION POUR FAIRE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	89
ODD 14. VIE AQUATIQUE MARINE	91
ODD 15. VIE TERRESTRE	93
15.1 PRÉSERVER LES ECOSYSTEMES TERRESTRES ET D'EAU DOUCE	93
15.2 GERER DURABLEMENT LES FORETS	93
15.3 LUTTER CONTRE LA DÉSSERTIFICATION	93
15.4 PRÉSERVATION DES ÉCOSYSTÈMES MONTAGNEUX	93
15.5 REDUIRE LA DEGRADATION DU MILIEU NATUREL, METTRE UN TERME A L'APPAUVRISSMENT DE LA BIODIVERSITE, PROTEGER LES ESPECES MENACEES ET PREVENIR LEUR EXTINCTION	93
15.6 UTILISER LES RESSOURCES GENETIQUES DE FAÇON JUSTE ET EQUITABLE	93
15.7 METTRE UN TERME AU BRACONNAGE ET AU TRAFIC D'ESPECES VÉGÉTALES ET ANIMALES PROTÉGÉES	93
15.8 EMPECHER LA PROLIFERATION DES ESPECES ENVAHISSANTES	93
15.9 INTÉGRER LA PROTECTION DES ECOSYSTEMES ET DE LA BIODIVERSITE DANS LA PLANIFICATION NATIONALE ET LA COMPTABILITE	94
15.A MOBILISER DES RESSOURCES FINANCIÈRES POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET LES ÉCOSYSTÈMES	94
15.B FINANCER LA GESTION DURABLE DES FORÊTS ET INCITER LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT À PRIVILÉGIER CE TYPE DE GESTION ..	94
15.C APPORTER, À L'ÉCHELON MONDIAL, UN SOUTIEN ACCRU À L'ACTION MENÉE POUR LUTTER CONTRE LE BRACONNAGE ET LE TRAFIC D'ESPÈCES PROTÉGÉES	94
ODD 16. PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES	97
16.1 REDUIRE TOUTE FORME DE VIOLENCE	97
16.2 METTRE UN TERME A LA MALTRAITANCE DES ENFANTS	97
16.3 GARANTIR UN ACCES POUR TOUS A LA JUSTICE	97
16.4 REDUIRE NETTEMENT LES FLUX FINANCIERS ILLICITES ET LE TRAFIC D'ARMES, RENFORCER LES ACTIVITES DE RECUPERATION ET DE RESTITUTION DES BIENS VOLES ET LUTTER CONTRE TOUTES LES FORMES DE CRIMINALITE ORGANISEE	97
16.5 REDUIRE LA CORRUPTION SOUS TOUTES SES FORMES	97
16.6 AUGMENTER LA TRANSPARENCE ET L'EFFICACITE DES INSTITUTIONS	97
16.7 FAVORISER LES PROCESSUS DE DECISION PARTICIPATIFS	97
16.8 ÉLARGIR ET RENFORCER LA PARTICIPATION DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT AUX INSTITUTIONS CHARGÉES DE LA GOUVERNANCE AU NIVEAU MONDIAL	97
16.9 GARANTIR À TOUS UNE IDENTITÉ JURIDIQUE	97
16.10 GARANTIR L'ACCÈS PUBLIC À L'INFORMATION ET PROTÉGER LES LIBERTÉS FONDAMENTALES	98
16.A RENFORCER, À TOUS LES NIVEAUX, LES MOYENS DE PRÉVENIR LA VIOLENCE ET DE LUTTER CONTRE LE TERRORISME ET LA CRIMINALITÉ	98
16.B PROMOUVOIR ET APPLIQUER DES LOIS ET POLITIQUES NON DISCRIMINATOIRES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	98
.....	98

ODD 17. PARTENARIATS POUR LA REALISATION DES OBJECTIFS	99
17.1 AMELIORER LA COLLECTE DE L'IMPOT.....	99
17.2 CONSACRER 0,7% DU RNB A L'AIDE AUX PAYS EN DEVELOPPEMENT.....	99
17.3 MOBILISER DES RESSOURCES FINANCIERES SUPPLEMENTAIRES EN FAVEUR DES PAYS EN DEVELOPPEMENT.....	99
17.4 AIDER LES PAYS EN DEVELOPPEMENT A RENDRE LEUR DETTE VIABLE.....	99
17.5 ADOPTER ET METTRE EN ŒUVRE DES SYSTEMES DE PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES.....	99
17.6 RENFORCER L'ACCES A LA SCIENCE, A LA TECHNOLOGIE ET A L'INNOVATION ET LA COOPERATION NORD-SUD ET SUD-SUD.....	99
17.7 PROMOUVOIR LA MISE AU POINT, LE TRANSFERT ET LA DIFFUSION DE TECHNOLOGIES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT EN FAVEUR DES PAYS EN DEVELOPPEMENT.....	100
17.8 BANQUE DE TECHNOLOGIES ET PLEINEMENT OPERATIONNELS D'ICI A 2017.....	100
17.9 SOUTIEN ACCRU POUR ASSURER LE RENFORCEMENT EFFICACE ET CIBLE DES CAPACITES DES PAYS EN DEVELOPPEMENT.....	100
17.10 PROMOUVOIR UN SYSTEME COMMERCIAL MULTILATERAL UNIVERSEL, REGLEMENTE, OUVERT, NON DISCRIMINATOIRE ET EQUITABLE SOUS L'EGIDE DE L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE.....	100
17.11 ACCROITRE NETTEMENT LES EXPORTATIONS DES PAYS EN DEVELOPPEMENT.....	100
17.12 PERMETTRE L'ACCES RAPIDE DE TOUS LES PAYS LES MOINS AVANCES AUX MARCHES EN FRANCHISE DE DROITS ET HORS CONTINGENT, CONFORMEMENT AUX DECISIONS DE L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE.....	100
17.13 RENFORCER LA STABILITE MACROECONOMIQUE MONDIALE, NOTAMMENT EN FAVORISANT LA COORDINATION ET LA COHERENCE DES POLITIQUES.....	100
17.14 RENFORCER LA COHERENCE DES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	101
17.15 RESPECTER LA MARGE DE MANŒUVRE ET L'AUTORITE DE CHAQUE PAYS EN CE QUI CONCERNE L'ELABORATION ET L'APPLICATION DES POLITIQUES D'ELIMINATION DE LA PAUVRETE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	101
17.16 RENFORCER LE PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	101
17.17 ENCOURAGER TOUS LES TYPES DE PARTENARIATS.....	101
17.18 RENFORCEMENT DES CAPACITES DE DISPOSER DE DONNEES DEMOGRAPHIQUES.....	101
17.19 RENFORCEMENT DES CAPACITES DE DISPOSER DE DONNEES STATISTIQUES.....	101

ODD 1. Pas de pauvreté



Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Les cibles de l'ODD 1

1.1 Éliminer complètement l'extrême pauvreté.

D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour).

1.2 Réduire de moitié au moins la proportion d'humains qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects.

D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes.

1.3 Socles de protection sociale pour les pauvres et les personnes vulnérables

Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.

1.4 Égalité d'accès aux ressources économiques

D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adéquats, y compris la microfinance.

1.5 Renforcer la résilience des pauvres aux chocs économiques, sociaux ou environnementaux

D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental.

1.a Mobilisation de ressources pour les pays en développement afin de mettre fin à la pauvreté

Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes.

1.b Stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes

Mettre en place aux niveaux national, régional et international des principes de politique générale viables, qui se fondent sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la

problématique hommes-femmes, d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté.

Au Luxembourg, la priorité est donnée aux **cibles 1.2, 1.3 et 1.a.**

Même dans un des pays les plus prospères du monde, la pauvreté existe. Le phénomène tend à s'amplifier comme nous l'apprend le Rapport Travail et Cohésion 2016 du Statec¹. Le système social du pays est développé. Néanmoins, le poids croissant du coût du logement sur le revenu disponible des ménages est préoccupant et augmente la précarité des plus pauvres. En outre, le Luxembourg a la responsabilité de contribuer à la lutte contre la pauvreté globale.

Tendances nationales

Indicateur	Evaluation à long terme (période de 15 ans)	Evaluation à court terme (période de 5 ans)
Risque de pauvreté		
Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion social – (IOOC)	●	●
Personnes vivant dans des ménages à très faible intensité de travail	●	●
Différence entre taux de risque de pauvreté avant et après transferts sociaux	●	●
Aide au développement		
Aide au développement - Education	●	●

IOOC : Indicateur avec objectif officiel chiffré

Échelle d'évaluation à 4 niveaux :

● clairement favorable ● pas ou modérément favorable ● modérément défavorable ● clairement défavorable

¹ Cahier économique 121

ODD 2. Faim « Zéro »



Éliminer la faim
Assurer la sécurité alimentaire
Améliorer la nutrition
Promouvoir l'agriculture durable

Les cibles de l'ODD 2

2.1 Éliminer la faim

D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.

2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition

D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.

2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires

D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles.

2.4 Pratiques agricoles résilientes, préservation des écosystèmes, capacités d'adaptation aux changements climatiques, amélioration de la qualité des terres et des sols.

D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.

2.5 Préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux

D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale.

2.a Accroître l'investissement en faveur de l'infrastructure rurale.

Accroître, notamment dans le cadre du renforcement de la coopération internationale, l'investissement en faveur de l'infrastructure rurale, des services de recherche et de vulgarisation agricoles et de la mise au point de technologies et de banques de gènes de plantes et d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés.

2.b Corriger et prévenir les restrictions et distorsions commerciales sur les marchés agricoles mondiaux

Corriger et prévenir les restrictions et distorsions commerciales sur les marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures relatives aux exportations aux effets similaires, conformément au mandat du Cycle de développement de Doha.

2.c Assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires

Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et des produits dérivés et faciliter l'accès rapide aux informations relatives aux marchés, y compris les réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité du prix des denrées alimentaires.

La mise en œuvre nationale de l'ODD2 se concentre sur les **cibles 2.2, 2.4 et 2.a.**

La cible 2.2 vise à promouvoir une alimentation saine, provenant de produits régionaux, assurée par le service de restauration scolaire Restopolis. La cible 2.4 concerne la promotion de l'agriculture durable.

Tendances nationales

Indicateur	Evaluation à long terme (période de 15 ans)	Evaluation à court terme (période de 5 ans)
Malnutrition		
Taux de personnes en surpoids ou obèse	●	●
Production agricole durable		
Bilan des substances nutritives azote	●	●
Pourcentage de la SAU en agriculture biologique	:	●
Surfaces soutenues par des mesures agri-environnementales	:	●
Productivité de l'agriculture par heure travaillée	●	●
Aide au développement		
Aide au développement - Agriculture	●	●

1 méthode d'évaluation à définir

Échelle d'évaluation à 4 niveaux :

● clairement favorable ● pas ou modérément favorable ● modérément défavorable ● clairement défavorable

ODD 3. Bonne santé et bien-être



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Les cibles de l'ODD 3

3.1 Faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.

D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.

3.2 Éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans

D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus.

3.3 Mettre fin aux maladies transmissibles

D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles.

Le Luxembourg est concerné au premier chef par le sida et l'hépatite B.

3.4 Réduire le nombre de décès liés aux maladies chroniques

D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être.

3.5 Prévention et traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool

Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool.

3.6 Réduire le nombre de décès et de blessés sur les routes

D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route.

3.7 Accès aux soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale

D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux.

3.8 Couverture sanitaire universelle

Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable.

3.9 Décès et maladies causés par les pollutions

D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol.

3.a Lutte contre le tabagisme

Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac.

3.b Mise au point de vaccins et de médicaments contre les maladies

Appuyer la recherche et la mise au point de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, à des médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce relatives à la marge de manœuvre nécessaire pour protéger la santé publique et, en particulier, assurer l'accès universel aux médicaments.

3.c Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé

Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement Cible 3.d Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux.

Pour le Luxembourg, les **cibles 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.9, 3.a et 3.b** ont été jugées pertinentes par la CIDD.

Les cinq premières cibles retenues par le Luxembourg concernent les "**maladies de civilisation**". Les mesures mises en œuvre visent à réduire le nombre de décès suite aux maladies transmissibles, aux maladies chroniques, à l'abus de stupéfiants et d'alcool et aux conséquences des accidents de la route. Des mesures complémentaires sont destinées à la santé affective et sexuelle et à la lutte contre le tabagisme. La cible 3.9 aspire à faire diminuer le nombre des décès et maladies causés par les pollutions et la cible 3.b vise à soutenir les efforts des pays en développement dans le domaine de la santé.

Tendances nationales

Indicateur	Evaluation à long terme (période de 15 ans)	Evaluation à court terme (période de 5 ans)
Atteintes à la santé		
Nombre de nouveau cas d'infection au HIV par année	●	●
Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants	●	●
Proportion de fumeurs	●	●
Causes de décès		
Nombre de décès prématurés liés aux maladies chroniques	●	●
Nombre de décès liés à la consommation de psychotropes	●	●
Taux de suicide	●	●
Taux de mortalité lié aux accidents de la route	●	●
Charge de morbidité environnementale	:	:
Fait de société		
Taux de natalité chez les adolescentes pour 1.000 adolescentes du même groupe d'âge	●	●
Aide au développement		
Aide au développement - Santé de base	●	●

Echelle d'évaluation à 4 niveaux :

● clairement favorable ● pas ou modérément favorable ● modérément défavorable ● clairement défavorable

ODD 4. Accès à une éducation de qualité



Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Les cibles de l'ODD 4

4.1 Un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité pour toutes les filles et tous les garçons

D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.

4.2 Faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement

D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire.

4.3 Faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique

D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.

4.4 Augmenter le nombre des jeunes et des adultes aptes à accéder à l'emploi

D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.

4.5 Assurer l'égalité d'accès à l'éducation des personnes vulnérables

D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.

4.6 Éradiquer l'illettrisme

D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter.

4.7 Éduquer au développement durable

D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et

de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.

4.a Construire des établissements scolaires

Faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous.

4.b Augmenter considérablement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes aux pays en développement

D'ici à 2020, augmenter considérablement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays d'Afrique, pour financer le suivi d'études supérieures, y compris la formation professionnelle, les cursus informatiques, techniques et scientifiques et les études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement.

4.c Accroître considérablement le nombre d'enseignants qualifiés dans les pays en développement

D'ici à 2030, accroître considérablement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.

La priorité est donnée aux **cibles 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.a, et 4.b.**

Les objectifs du Luxembourg sont de promouvoir un système d'éducation accessible à tous, qui soit de qualité et, pour ce qui concerne l'université, soit d'un coût abordable. L'éducation devrait garantir à tous un bon niveau de qualification, réduire le décrochage scolaire ainsi que l'illettrisme, préparer à l'emploi. Il conviendrait en outre d'éliminer les inégalités entre les genres et d'assurer l'égalité d'accès à l'éducation des personnes vulnérables, handicapés, étrangers notamment. Cela devrait se faire en adaptant les infrastructures scolaires. De plus, des bourses d'études sont destinées à soutenir les étudiants des pays en développement. A noter que l'éducation au développement durable est considérée comme un domaine d'action (4.7).

Tendances nationales

Indicateur	Evaluation à long terme (période de 15 ans)	Evaluation à court terme (période de 5 ans)
Apprentissage de base		
Taux de certification nationale	:1	●
Taux d'alphabétisation chez les adultes	:2	:2
Part des étudiants au-dessus du niveau C dans l'index de performance dans les sciences environnementales	:2	:2
Formation continue		
Apprentissage tout au long de la vie en % de la population de 25 à 64 ans	●	●
Aide au développement		
% des étudiants des pays en développement qui viennent étudier au Luxembourg	:2	:2
Aide au développement - Bourse d'étude	:2	:2

1 : changement méthodologique au cours de la période longue

2 : Indicateurs à développer

Échelle d'évaluation à 4 niveaux :

● clairement favorable ● pas ou modérément favorable ● modérément défavorable ● clairement défavorable

ODD 5. Égalité entre les sexes



Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Les cibles de l'ODD 5

5.1 Mettre fin à toute forme de discrimination à l'égard des femmes

Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.

5.2 Éliminer toutes les formes de violence faites aux femmes

Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.

5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine

5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine.

5.4 Valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés

Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national.

5.5 Égalité hommes-femmes dans la vie politique et économique

Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.

5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative

5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finaux des conférences d'examen qui ont suivi.

5.a Donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques

Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne.

5.b Renforcer l'utilisation des technologies clefs

Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier l'informatique et les communications, pour promouvoir l'autonomisation des femmes.

5.c Promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles

Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent.

Concernant l'ODD 5, l'importance est donnée aux **cibles 5.1, 5.2, 5.4, 5.5 et 5.c.** qui s'inscrivent dans une politique de société d'égalité entre hommes et femmes.

Les mesures mises en œuvre au Luxembourg aspirent à éliminer toutes les formes de discrimination et de violence envers les femmes. Le Luxembourg veut également valoriser la contribution des femmes via le travail domestique. En outre, il faut assurer la participation effective des femmes dans la direction de la vie politique et économique. Enfin, il faut adapter et renforcer le cadre législatif en faveur de l'égalité des sexes.

Tendances nationales

Indicateur	Evaluation à long terme (période de 15 ans)	Evaluation à court terme (période de 5 ans)
Travail domestique		
Proportion du temps consacré au travail domestique non payé et activités bénévoles	:1	:1
Place des femmes		
Proportion des sièges détenus par les femmes au sein du parlement national	●	●
Représentation du sexe sous-représenté dans les organes de prises de décision	:	:2

1 Pas de source de données disponible à ce jour

2 Données uniquement disponibles depuis 2015

Échelle d'évaluation à 4 niveaux :

● clairement favorable ● pas ou modérément favorable ● modérément défavorable ● clairement défavorable

ODD 6. Eau propre et assainissement



Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

Les cibles de l'ODD 6

6.1 Assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable

D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.

6.2 Accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats

D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.

6.3 Améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution et en augmentant considérablement le recyclage

D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.

6.4 Augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs

D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau.

6.5 Gestion intégrée des ressources en eau y compris au moyen de la coopération transfrontalière

D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient.

6.6 Protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs

D'ici à 2030, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs.

6.a Développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement

D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y

compris la collecte de l'eau, la désalinisation, l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation.

6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement.

6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement.

La CIDD a choisi de donner priorité à **toutes les cibles** de l'ODD 6.

Rappelons qu'en application de la loi sur l'eau du 19 décembre 2008 (art.50) mais aussi de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, l'accès à l'eau potable est de la **responsabilité des communes**, souvent organisées en syndicats intercommunaux.

Tendances nationales

Indicateur	Evaluation à long terme (période de 15 ans)	Evaluation à court terme (période de 5 ans)
Assainissement des eaux		
Pourcentage de la population connectée à un système de traitement des eaux usées avec au moins un traitement de type secondaire	●	●
Usage efficace de l'eau		
Part des dépenses en eau dans le total des dépenses des ménages	:	●
Efficacité de l'usage de l'eau	:	●
Indice de stress hydrique	:	●
Qualité de l'eau		
Pourcentage des masses d'eau ayant atteint un «bon niveau»	:	●
Pourcentage des masses d'eau dont l'état s'est amélioré d'au moins une classe	:1	:1
Variation de l'étendue des écosystèmes tributaires de l'eau	:1	:1
Aide au développement		
Aide au développement - Eau et assainissement	●	●

1 : Indicateur en développement

Echelle d'évaluation à 4 niveaux :

● clairement favorable ● pas ou modérément favorable ● modérément défavorable ● clairement défavorable

ODD 7. Énergie propre et d'un coût abordable



Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable

Les cibles de l'ODD 7

7.1 Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.

D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.

7.2 Accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial

D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.

7.3 Multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique

D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique.

7.a Renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès à la recherche et aux technologies relatives à l'énergie propre

D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès à la recherche et aux technologies relatives à l'énergie propre, notamment l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies relatives aux combustibles fossiles propres, et promouvoir l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies relatives à l'énergie propre.

7.b Développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin d'approvisionner en services énergétiques modernes et durables

D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin d'approvisionner en services énergétiques modernes et durables tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent.

Toutes les cibles ont été jugées pertinentes par la CIDD, ce qui traduit la détermination du Luxembourg d'accroître significativement la part de l'énergie renouvelable dans la consommation totale nationale et d'améliorer l'efficacité énergétique du pays. Un certain nombre de mesures du Pacte Climat contribuent à cet objectif (voir Annexe 8).

Tendances nationales

Indicateur	Evaluation à long terme (période de 15 ans)	Evaluation à court terme (période de 5 ans)
Production énergétique		
Part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie – (IOOC)	●	●
Usage efficace et coût de l'énergie		
Intensité énergétique	●	●
Consommation finale d'énergie – (IOOC)	●	●
Part des dépenses énergétiques dans le total des dépenses des ménages	:	●
Aide au développement		
Aide au développement - Energie	●	●

IOOC : Indicateur avec objectif officiel chiffré

Échelle d'évaluation à 4 niveaux :

● clairement favorable ● pas ou modérément favorable ● modérément défavorable ● clairement défavorable

ODD 8. Travail décent et croissance économique



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable

Les cibles de l'ODD 8

8.1 Maintenir un taux de croissance par habitant adapté au contexte national

Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés.

8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation

Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre.

8.3 Promouvoir les intentions entrepreneuriales

Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.

8.4 Améliorer la productivité des ressources pour une croissance économique sans dégradation de l'environnement

Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière.

8.5 Parvenir au plein emploi productif garantissant à tous un travail décent

D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.

8.6 Réduire la proportion des jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation

D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.

8.7 Supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants

Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y

compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.

8.8 Sécurité et protection des travailleurs sur leur lieu de travail

Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.

8.9 Tourisme durable

D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux.

8.10 Favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires

Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance.

8.a Assistance technique liée au commerce

Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés.

8.b stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes

D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail.

La majorité des cibles ont été retenues par la CIDD. **Les cibles 8.7 et 8.10** ont été jugées non pertinentes pour le Luxembourg.

L'ODD 8 souligne l'importance de transitionner vers une économie plus durable protégeant l'environnement et les ressources naturelles, et assurant la responsabilité sociale des entreprises. Au niveau national et international, la création d'emplois est aussi considérée prioritaire. Le Luxembourg a l'ambition de préserver sa prospérité économique en diversifiant le tissu économique du pays et en tenant compte des spécificités du marché de travail (frontaliers, immigrants, etc.)

Tendances nationales

Indicateur	Evaluation à long terme (période de 15 ans)	Evaluation à court terme (période de 5 ans)
Croissance économique		
Taux de croissance du PIB réel (moyenne sur 3 ans)	●	●
Productivité réelle du travail par heures travaillées (taux de croissance moyen sur 3 ans)	●	●
Productivité globale des facteurs	●	●
Pourcentage des intentions entrepreneuriales	:	●
Productivité des ressources	●	●
Emploi		
Taux d'emploi – (IOOC)	●	●
Proportion de salariés ayant des contrats temporaires	●	●
Emploi à temps partiel involontaire	●	●
Salariés ayant de longues heures involontaires	●	●
Ecart de salaires hommes-femmes	:	●
Taux de chômage de longue durée	●	●
Taux de chômage	●	●
Jeunes sans emploi et ne participant ni à l'éducation ni à la formation (NEET)	●	●
Tourisme		
PIB directement tiré du tourisme	:1	:1
Nombre d'emplois dans les secteurs du tourisme	:1	:1
Autres considérants		
Nombre d'accidents du travail (mortels et non mortels)	:	●
Montant des dépenses sociales exprimé en ratio du PIB	●	●
Aide au développement		
Aide au développement - Trade Policies and regulations	●	●

IOOC : Indicateur avec objectif officiel chiffré

1 Indicateur en cours de développement

Echelle d'évaluation à 4 niveaux :

● clairement favorable ● pas ou modérément favorable ● modérément défavorable ● clairement défavorable

ODD 9. Industrie, innovation et infrastructure



Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Les cibles de l'ODD 9

9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable, résiliente pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain

Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.

9.2 Promouvoir une industrialisation durable

Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés.

9.3 Accès des entreprises aux services financiers dans les pays en développement

Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés.

9.4 Réduire l'impact environnemental des industries

D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens.

9.5 Soutenir les activités de recherche-développement

Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030.

9.a Mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement

Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement.

9.b Soutenir la recherche-développement et l'innovation technologiques nationales dans les pays en développement

Soutenir la recherche-développement et l'innovation technologiques nationales dans les pays en développement, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises.

9.c Accès à Internet à un coût abordable pour tous les habitants des pays les moins avancés

Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et de la communication et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020.

D'importance particulière pour le Luxembourg sont les **cibles 9.1, 9.2, 9.4, 9.5 et 9.b.**

La cible 9.1 vise à améliorer l'infrastructure régionale et transfrontalière, la rendre accessible à tous à un coût abordable. La cible 9.2 se concentre sur une industrialisation durable générant des emplois. La cible 9.4 traite de la modernisation de l'infrastructure afin de rendre les industries plus durables. Les deux cibles restantes réfèrent à un soutien des activités de recherche-développement et d'innovation au niveau national et international. En résumé, la mise en œuvre de l'ODD 9 consiste à tenir compte des facteurs environnementaux et sociaux en modernisant les infrastructures et en dirigeant l'industrie et l'innovation vers un avenir durable.

Tendances nationales

Indicateur	Evaluation à long terme (période de 15 ans)	Evaluation à court terme (période de 5 ans)
Transport		
Volume de fret transporté, par rail	●	●
Industrie		
Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion de la valeur ajoutée du total des branches	●	
Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total	●	●
Emissions de CO ₂ de l'industrie manufacturière par unité de valeur ajoutée	: 3	●
Moyenne et haute technologie		
Proportion dans la valeur ajoutée totale de la valeur ajoutée des secteurs de moyenne et haute technologie	: 2	: 2
Part d'emplois de moyenne et haute technologie	:	●
Recherche & Développement		
Niveau des dépenses intérieures brutes de R&D - (IOOC)	●	●
Nombre de chercheurs pour 1000 actifs	●	●

IOOC : Indicateur avec objectif officiel chiffré

1 en attente de données récentes non impactées par la crise économique de 2008

2 Indicateurs en cours de développement

3 série débutant en 2008

Echelle d'évaluation à 4 niveaux :

● clairement favorable ● pas ou modérément favorable ● modérément défavorable ● clairement défavorable

ODD 10. Inégalités réduites



Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Les cibles de l'ODD 10

10.1 Réduire la disparité des revenus

D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable.

10.2 Favoriser l'intégration sociale et économique des personnes

D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.

10.3 Assurer l'égalité des chances

Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.

10.4 Planifier des politiques budgétaires, salariales et de protection sociale

Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité.

10.5 Améliorer la réglementation et la surveillance des marchés

Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles.

10.6 Faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières internationales

10.6 Faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières internationales, afin que celles-ci soient plus efficaces, crédibles, transparentes et légitimes.

10.7 Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée

Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées.

10.a Mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce

Mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce.

10.b Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers

Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, pour les États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux.

10.c Faire baisser au-dessous de 3 pour cent les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les couloirs de transfert de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 pour cent

D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 pour cent les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les couloirs de transfert de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 pour cent.

Pour l'ODD 10, la CIDD a choisi de donner priorité aux **4 premières cibles au niveau national et aux cibles 10.a, 10.b et 10.c au niveau global**.

L'ODD 10 est caractérisé par la vision de réduire les inégalités nationales grâce à l'intégration sociale et économique des personnes, la garantie d'une égalité des chances, une migration ordonnée et responsable et la promotion de l'inclusion. En outre, les marchés financiers globaux nécessitent une meilleure réglementation. Afin de réduire l'écart de pauvreté, les pays les moins avancés en particulier ont besoin du soutien des pays plus développés.

Tendances nationales

Indicateur	Evaluation à long terme (période de 15 ans)	Evaluation à court terme (période de 5 ans)
Inégalités salariales		
Indice de Gini des inégalités de revenus	●	●
Disparités de revenu disponible	●	●
Part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts sociaux	:1	:1
Aide au développement		
Aide publique nette au développement, montant alloué aux pays les moins avancés, en proportion du montant total d'aide au développement – (IOOC)	●	●

IOOC : Indicateur avec objectif officiel chiffré
1 Indicateur en cours de développement

Echelle d'évaluation à 4 niveaux :

● clairement favorable ● pas ou modérément favorable ● modérément défavorable ● clairement défavorable

ODD 11. Villes et communautés durables



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Les cibles de l'ODD 11

11.1 Assurer l'accès de tous à des logements à coût abordable

D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.

11.2 Améliorer la sécurité routière, développer les transports publics en étant attentifs aux handicapés, aux femmes, aux enfants

D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées.

11.3 Urbanisation durable et capacités de planification et de gestion participatives

D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.

11.4 Protéger le patrimoine culturel et naturel

Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial.

11.5 Réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes

D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimées en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable.

11.6 Réduire l'impact environnemental négatif des villes, qualité de l'air, gestion municipale des déchets

D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.

11.7 Espaces verts et espaces publics plus sûrs

D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.

11.a Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales

Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale.

11.b Accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes

D'ici à 2020, accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux.

11.c Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux

Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux.

Les **cibles 11.1 à 11.4, 11.6, 11.7, 11.a et 11.b** ont été jugées pertinentes par la CIDD.

La mise en œuvre de l'ODD 11 vise au renouvellement des villes et des établissements humains, tout en considérant l'impact environnemental des villes et en protégeant le patrimoine culturel. La fragmentation du territoire et la consommation foncière en réponse à un dynamisme démographique exceptionnel sont des phénomènes contribuant à une dégradation du territoire. Par conséquent, il est nécessaire de mieux contrôler le développement de l'habitat. Complémentairement, les cibles 11.a à 11.c visent à soutenir les pays en développement dans leur planification urbaine et leur construction durable, avec l'intention d'adapter les villes aux changements climatiques.

Cet ODD concerne au premier chef les communes. La Cible 11.6 fait référence « à la gestion, notamment municipale, des déchets. » Développement des transports publics, préservation du patrimoine culturel et naturel mondial, urbanisme sont évoqués sous cet ODD. Le rapport de mise en œuvre de l'Agenda 2030 indique que « C'est la première fois qu'un objectif concernant le développement durable des villes et des établissements humains a été défini au niveau global. Cela souligne l'importance d'une politique d'aménagement urbaine durable et inclusive, ainsi que l'importance de l'urbanisation croissante et des villes en tant que lieu d'accès aux services de base, à l'énergie, aux transports, à un emploi... ». C'est aussi l'ODD auquel correspond le plus de mesures du Pacte Climat.

Tendances nationales

Indicateur	Evaluation à long terme (période de 15 ans)	Evaluation à court terme (période de 5 ans)
Transport		
Indice des prix pour le transport	:1	:1
Part des investissements dans les infrastructures	:	:
Utilisation des transports publics	●	●
Logement		
Indice des prix réels des logements	:	●
Consommation foncière	:1	:1
Offre de logements achevés	:1	:1
Conditions de vie		
Taux d'artificialisation du territoire	●	●
Dépenses totales de protection environnementale	●	●
Production de déchets ménagers par habitant	●	●
Taux de recyclage des déchets municipaux	●	●
Taux de recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques	:	●
Exposition de la population aux particules fines	:	●
Délinquance, violence ou vandalisme aux alentours	●	●
Aide au développement		
Aide au développement - Prévention et préparation aux catastrophes	●	●

1 Indicateur en développement

Echelle d'évaluation à 4 niveaux :

● clairement favorable ● pas ou modérément favorable ● modérément défavorable ● clairement défavorable

ODD 12. Consommation et production responsables



Établir des modes de consommation et de production durables

Les cibles de l'ODD 12

12.1 Promouvoir les modes de consommation et de production durables

Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement.

12.2 Utiliser rationnellement les ressources naturelles

D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles .

12.3 Réduire le gaspillage alimentaire

D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte.

12.4 Gérer écologiquement les déchets dangereux

D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.

12.5 Réduire la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation

D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation .

12.6 Soutenir les entreprises pour qu'elles publient des informations sur leur viabilité

Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité.

12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics

Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.

12.8 Faire connaître à tous le développement durable

D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature.

12.a Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables

Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables.

12.b Contrôle des impacts sur le développement durable, pour un tourisme durable

Mettre au point et utiliser des outils de contrôle des impacts sur le développement durable, pour un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux.

12.c Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage

Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, en éliminant les distorsions du marché, selon le contexte national, y compris par la restructuration de la fiscalité et l'élimination progressive des subventions nuisibles, afin de mettre en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets perniciose sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les collectivités concernées.

La CIDD a donné la priorité à **toutes les cibles de l'ODD 12**.

L'ODD 12 concerne les changements nécessaires dans nos modes de vie et nos activités économiques si nous voulons un développement durable.

Les cibles 12.1 à 12.5 visent à **réduire** les conséquences écologiques et sociales de nos modes de consommation, donc à **réduire notre empreinte écologique**, tant dans les domaines :

- de l'alimentation,
- de la production de déchets
- que de la consommation foncière.

La cible 12.6 concerne l'instauration de rapports de développement durable par les grandes entreprises, la cible 12.7 invoque la durabilité des marchés publics et la cible 12.8 vise à sensibiliser le public sur les modes de vie durable.

La cible 12.a vise au renforcement technologique et scientifique des pays en développement. De plus, les objectifs de soutenir leur développement de tourisme durable et de réduire leurs subventions dommageables à l'environnement sont formulés par les cibles 12.b et 12.c.

Les principales mesures mises en œuvre au Luxembourg concernent la promotion d'une gestion durable et de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, par exemple, par l'action du « cluster éco-innovation », par le soutien au développement de l'agriculture biologique et plus généralement d'une politique de qualité de produits agricoles (« Paquet qualité »), ou dans le domaine de l'habitat par la certification « LENOZ ». Des campagnes de sensibilisation sont organisées contre le gaspillage alimentaire ainsi que l'encouragement au recyclage des déchets alimentaires et à l'adoption de pratiques viables et durables en général.

Tendances nationales

Indicateur	Evaluation à long terme (période de 15 ans)	Evaluation à court terme (période de 5 ans)
Pressions environnementales		
Empreinte écologique	:1	:1
Empreinte hydrique	:1	:1
Consommation de matières premières (biotique et abiotique)	:1	:1
Intensité de la consommation intérieure de matières	●	●
Production de déchets dangereux, par activité économique	●	●
Mesures de réduction des pressions		
Production de biens et services environnementaux	:	●
Taux de traitement des déchets urbains	●	●
Proportion des subventions dangereuses pour l'environnement	:1	:1

1 Indicateur en développement

Echelle d'évaluation à 4 niveaux :

● clairement favorable ● pas ou modérément favorable ● modérément défavorable ● clairement défavorable

ODD 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques



Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques

Les cibles de l'ODD 13

13.1 Renforcer la résilience face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat

Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.

13.2 Développer des mesures relatives aux changements climatiques

Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.

13.3 Sensibiliser aux mesures d'adaptation aux changements climatiques

Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.

13.a Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris

Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars des États-Unis par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires.

13.b Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques

Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis notamment sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés.

Toutes les cibles sont prioritaires pour le Luxembourg selon la CIDD.

L'ODD 13 souligne l'importance d'adopter une politique protectrice du climat et de renforcer l'adaptabilité aux risques liés aux changements climatiques afin de créer un monde plus résilient. Les

décisions accompagnant l'accord sur le climat de Paris et concernant l'obligation des pays développés de contribuer collectivement pour soutenir les pays en développement ont été reprises par la CIDD.

Tendances nationales

Indicateur	Evaluation à long terme (période de 15 ans)	Evaluation à court terme (période de 5 ans)
Gaz à effet de serre		
Total des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire	●	●
Emission de gaz à effet de serre hors SEQE – (IOOC)	●	●
Intensité des émissions de gaz à effet de serre	:	●
Aide au développement		
Contribution des CDM à la réduction des émissions de GES dans les pays en voie de développement	:1	:1

IOOC : Indicateur avec objectif officiel chiffré
1 Indicateur en développement

Échelle d'évaluation à 4 niveaux :

● clairement favorable ● pas ou modérément favorable ● modérément défavorable ● clairement défavorable

ODD 14. Vie aquatique marine



Conserver et utiliser durablement les océans, les mers et les ressources marines pour le développement durable

Les cibles de l'ODD 14

14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments

14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans

14.3 Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux

14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques

14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles

14.6 D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce

14.7 D'ici à 2030, faire mieux bénéficier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme

14.a Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les capacités de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés

14.b Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés

14.c Améliorer la conservation des océans et de leurs ressources et les exploiter de manière plus durable en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'exploitation

durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de « L'avenir que nous voulons »

L'ODD 14 concerne les écosystèmes marins et côtiers. Les maintenir écologiquement intacts et performants est d'une importance capitale pour la sécurité alimentaire dans le monde, pour un développement économique durable, ainsi que pour l'adaptation des populations vivant dans des zones côtières au changement climatique. Le bon fonctionnement des océans représente une autre limite de résistance à ne pas franchir et la gestion prudente de cette ressource vitale pour le monde est un élément clé pour un avenir durable.

Comme le Luxembourg est un pays enclavé géographiquement, **aucune cible** de l'ODD 14 n'a été retenue.

Toutefois, le Luxembourg peut contribuer à la cible 14.1 qui vise la prévention et la réduction de la pollution marine du fait d'activités terrestres. Les principales mesures mises en œuvre au Luxembourg concernent donc une gestion durable des déchets ainsi que la réduction de la pollution par les nutriments à garantir par un système d'assainissement des eaux usées performant. Le Luxembourg, en tant que membre du Conseil de la pêche, peut également agir en appuyant la réglementation contre la surpêche et la pêche illicite notamment.

ODD 15. Vie terrestre



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Les cibles de l'ODD 15

15.1 Préserver les écosystèmes terrestres et d'eau douce

D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.

15.2 Gérer durablement les forêts

D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial.

15.3 Lutter contre la désertification

D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols.

15.4 Préservation des écosystèmes montagneux

D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable.

15.5 Réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction

Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.

15.6 Utiliser les ressources génétiques de façon juste et équitable

Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale.

15.7 Mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées

s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande.

15.8 Empêcher la prolifération des espèces envahissantes

D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires.

15.9 Intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale et la comptabilité

D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité.

15.a Mobiliser des ressources financières pour préserver la biodiversité et les écosystèmes

Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement.

15.b Financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion

Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement.

15.c Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées

Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance

Les **cibles 15.1, 15.2, 15.5 à 15.9 et 15.a à 15.c** ont été identifiées comme prioritaires par la CIDD. L'ODD 15 met l'accent sur la protection, la régénération et l'utilisation durable des écosystèmes. Les cibles visent à gérer de manière équitable et juste les ressources génétiques, l'eau douce et les forêts. Complémentairement, il est essentiel d'empêcher l'appauvrissement de la biodiversité, la prolifération des espèces envahissantes et le braconnage et trafic d'espèces. Les cibles 15.a à 15.c se concentrent sur la transmission de ressources financières du monde développé vers le monde moins développé afin de soutenir la réalisation des objectifs mentionnés ci-dessus.

Rappelons que La Constitution luxembourgeoise retient dans son article 11bis la nécessité de garantir « la protection de l'environnement humain et naturel, en œuvrant à l'établissement d'un équilibre durable entre la conservation de la nature, en particulier sa capacité de renouvellement, et la satisfaction des besoins des générations présentes et futures. » La mise en œuvre des principaux objectifs de l'ODD 15 s'orientera à l'avenir prioritairement selon les objectifs du **Plan National concernant la Protection de la Nature (PNPN)**, qui poursuit et intègre les objectifs définis dans la stratégie « Biodiversité 2020 » de l'Union Européenne. Le Plan 2017-2021 prévoit de mobiliser 95 millions d'euros sur la période dont 4,8 millions au titre de l'aide aux communes et fondations œuvrant dans le domaine de la protection de la nature. Mais, plus substantiellement, 25 millions sont prévus pour des achats de terrain pour la constitution d'un « pool compensatoire ». Ces terrains « faisant office de réserves foncières à haut potentiel d'amélioration écologique sont destinés à compenser des projets ayant provoqué une détérioration du patrimoine naturel. L'identification de ces terrains repose sur la méthodologie d'une étude stratégique intitulée « Kompensationsmanagement in Luxemburg », visant à identifier les zonages pouvant accueillir les futurs pools compensatoires en accord avec les priorités nationales et communautaires en matière de protection de la nature. La mise en place et la gestion des pools

compensatoires régionaux sont assurées par les communes ou les syndicats de communes. » (extrait du PNPN).

« La Loi de 2005 concernant le partenariat entre l’Etat et les syndicats de communes permet une organisation décentralisée de la mise en œuvre, au niveau communal et sur le plan local, des mesures du PNPN et donc des objectifs ODD 15, par l’intermédiaire d’une couverture territoriale complète, assurée au niveau national par des syndicats intercommunaux, appelés « stations biologiques ». **La nouvelle Loi concernant la protection de la nature confère une mission obligatoire aux communes et syndicats de communes en matière de la protection de la nature.** » (Rapport de mise en œuvre de l’Agenda 2030)

Au-delà des indicateurs nationaux ci-dessous, les évaluations réalisés pour le PNPN ont identifié **trois principales tendances non durables** portant tant sur la qualité de vie de la population que sur l’état de l’environnement naturel :

- la surexploitation des ressources naturelles : **perte globale de la biodiversité** suite à une production et consommation non-durables ;
- la **perte et la dégradation des habitats** (protégés), en particulier au niveau des écosystèmes liés aux zones humides et au milieu agricole ;
- la surconsommation foncière: surutilisation des sols et **fragmentation des paysages** avec des effets négatifs sur le paysage et ses fonctions, ainsi que sur la biodiversité .

La situation est alarmante et les effets des transformations importantes que le territoire national a subi pourrait avoir des conséquences sur la qualité de vie.

Tendances nationales

Indicateur	Evaluation à long terme (période de 15 ans)	Evaluation à court terme (période de 5 ans)
Ecosystème		
Part de zones agricoles et forestières	●	●
Part du territoire désigné comme zones protégées pour la biodiversité	●	●
Surface de forêt sous management durable	:1	:1
Biodiversité		
Nombre d'espèces en danger	●	●
Aide au développement		
Aide au développement avec marqueur biodiversité	●	●

1 Indicateur en développement

Echelle d'évaluation à 4 niveaux :

● clairement favorable ● pas ou modérément favorable ● modérément défavorable ● clairement défavorable

ODD 16. Paix, justice et institutions efficaces



Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

Les cibles de l'ODD 16

16.1 Réduire toute forme de violence

Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.

16.2 Mettre un terme à la maltraitance des enfants

Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.

16.3 Garantir un accès pour tous à la justice

Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité.

16.4 Réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée

D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée.

16.5 Réduire la corruption sous toutes ses formes

Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes.

16.6 Augmenter la transparence et l'efficacité des institutions

Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.

16.7 Favoriser les processus de décision participatifs

Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.

16.8 Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial

Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial.

16.9 Garantir à tous une identité juridique

D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances.

16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales

Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux.

16.a Renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité

Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement.

16.b Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable

Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable

Pour le Luxembourg, les **cibles 16.1 à 16.7, 16.a et 16.b** ont été jugées pertinentes. L'ODD 16 aborde le sujet de la paix, de la sécurité et de la bonne gouvernance. L'objectif central est de parvenir à une réduction significative de toutes les formes de violence.

Tendances nationales

Indicateur	Evaluation à long terme (période de 15 ans)	Evaluation à court terme (période de 5 ans)
Sécurité		
Taux de criminalité	●	●
Proportion de la population confrontée à la délinquance, à la violence et au vandalisme dans son quartier	:	●
Nombre d'enfants victimes de maltraitance	:	●

1 pas de source de données techniquement exploitable à ce jour

Échelle d'évaluation à 4 niveaux :

● clairement favorable ● pas ou modérément favorable ● modérément défavorable ● clairement défavorable

ODD 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs



Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

Les cibles de l'ODD 17

On peut regrouper les 19 cibles de l'ODD17 selon 5 chapitres.

Finances

17.1 Améliorer la collecte de l'impôt

Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes

17.2 Consacrer 0,7% du RNB à l'aide aux pays en développement

Faire en sorte que les pays développés honorent tous les engagements pris en matière d'aide publique au développement, notamment l'engagement pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement, et d'en consacrer entre 0,15 % et 0,20 % à l'aide aux pays les moins avancés, les fournisseurs d'aide publique au développement étant encouragés à envisager de se donner pour objectif de consacrer au moins 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés

17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires en faveur des pays en développement

Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement

17.4 Aider les pays en développement à rendre leur dette viable

Aider les pays en développement à rendre leur dette viable à long terme au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés

17.5 Adopter et mettre en œuvre des systèmes de promotion de l'investissement en faveur des pays les moins avancés

Adopter et mettre en œuvre des systèmes de promotion de l'investissement en faveur des pays les moins avancés

Technologie

17.6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud

Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les

mécanismes existants, en particulier au niveau de l'Organisation des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies

17.7 Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement

Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord

17.8 Banque de technologies et pleinement opérationnels d'ici à 2017

Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier l'informatique et les communications

Renforcement des capacités

17.9 Soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement

Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire

Commerce

17.10 Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce

Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement

17.11 Accroître nettement les exportations des pays en développement

Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020

17.12 Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et hors contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce

Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et hors contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés

Questions structurelles

17.13 Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques

Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques

17.14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable

Renforcer la cohérence des politiques de développement durable

17.15 Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable

Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable

17.16 Renforcer le partenariat mondial pour le développement durable

Renforcer le partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable

17.17 Encourager les partenariats

Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière

17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données statistiques de qualité, actualisées et exactes

D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, emplacement géographique et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays

Cible 17.19 Renforcement des capacités de disposer de données statistiques

D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement

L'ODD 17 se place dans la suite de l'Objectif du Millénaire pour le développement 8 qui prévoyait de construire un partenariat mondial pour le développement.

L'ODD 17 concerne l'intégralité des 169 cibles. C'est un objectif transversal qui incarne les moyens de réalisation des ODD par la coordination, le partenariat, la coopération, la gouvernance entre les acteurs et entre les niveaux, qu'ils soient planétaires ou locaux. Les ODD convient toutes les parties prenantes, non seulement à contribuer aux processus nationaux mais aussi à les décliner elles-mêmes. Mais, la mise en œuvre opérationnelle des ODD ne va pas de soi car les ODD veulent tout embrasser. Une collectivité locale ne peut penser couvrir 169 sous-objectifs sans préalablement prioriser ses actions en fonction de ses compétences et de ses engagements. Et il lui faut en même temps prendre en compte ses spécificités, à la fois en continuité historique, puis en potentialité disruptive.

Les ODD renforcent un langage commun universel, construit progressivement par les Sommets de la Terre successifs. Ils confirment l'éthique comme ligne de conduite individuelle et collective, introduit depuis plusieurs années par des démarches comme le reporting extra-financier ou la Responsabilité Sociale d'Entreprise.

C'est l'ODD 17 qui constitue en fait le principal levier de rupture de l'Agenda 2030 :

- il permet notamment d'assurer l'interconnexion des ODD entre eux, la cohérence des acteurs et de leurs politiques et actions, notamment pour la gestion des biens communs ;
- il constitue un référentiel commun sur le développement durable dans une logique d'interdépendance, de mutualisation et d'optimisation des résultats ;
- il offre l'occasion de renforcer les synergies en organisant la convergence des actions et des moyens.

L'Agenda 2030 consacre l'horizontalité et la transversalité comme moyens de réalisation des ODD.

La plupart des cibles concernent le niveau national et/ou international. Au niveau communal, seule la Cible 17.17 qui encourage les partenariats a été retenue comme pertinente par le Guide.

Tendances nationales

Indicateur	Evaluation à long terme (période de 15 ans)	Evaluation à court terme (période de 5 ans)
Aide au développement		
Aide publique nette au développement, montant total, en proportion du revenu national brut – (IOOC)	●	●
Montants investis dans des projets de soutien à l'enseignement supérieur	●	●
Aide au développement – coopération technique	●	●
APD bilatérale est allouée au renforcement de la société civile dans les pays partenaires	●	●
Moyens à disposition		
Dette publique – (IOOC)	●	●
Part des taxes environnementales dans le revenu fiscal total	●	●

IOOC : Indicateur avec objectif officiel chiffré
1 Indicateur en développement

Échelle d'évaluation à 4 niveaux :

● clairement favorable ● pas ou modérément favorable ● modérément défavorable ● clairement défavorable

ANNEXE 4 : LES INDICATEURS NATIONAUX D'IMPACT

Dans cette annexe, sont explicités tous les indicateurs d'impact prévus à ce jour par le 3^{ème} PNDD. Les indicateurs sont classés par ODD/cibles. Sont donnés le titre de l'indicateur, sa description et l'URL sous lequel les données sont publiées.

Est également indiqué si les données sont disponibles au niveau communal

Nos sources pour rédiger cette annexe ont été:

1. Le 3^{ème} PNDD national du Luxembourg (2018)

Disponible sur :

<https://environnement.public.lu/dam-assets/documents/developpement-durable/3eme-plan-du-developpement-durable.pdf>

2. Séries statistiques « Objectifs de développement » du STATEC (2016)

Disponible sur :

<https://statistiques.public.lu/fr/actualites/territoire/environnement/2018/09/20180927/index.html>

3. Le rapport « Développement durable au Luxembourg » du STATEC (2018)

Disponible sur :

<https://statistiques.public.lu/fr/publications/thematique/territoire-environnement/Developpement-durable-au-Luxembourg/index.html>

4. Le rapport « Indicateurs de la développement durable » de la Ministère du Développement Durable et des Infrastructures (2014)

Disponible sur :

<https://environnement.public.lu/dam-assets/documents/developpement-durable/indicateurs-de-developpement-durable-2015.pdf>

5. Les tableaux Excel « Économie, Social, Environnement » du Tableau de bord national compétitivité (2018)

Disponible sur :

<https://odc.gouvernement.lu/fr/statistiques/tableau-bord-competitivite.html>

Certaines données nationales sur les indicateurs des ODD se trouvent sur le site EUROSTAT ou sur le site de l'OCDE. Ces sites sont également des ressources de cette annexe.

ODD 1. Pas de pauvreté



Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Les cibles de l'ODD 1 avec leurs indicateurs

1.2 Réduire de moitié au moins la proportion d'humains qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects.

Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale					
<p>Description :</p> <p>Calculé sur base de trois sous-indicateurs:</p> <p>a) nombre de personnes en risque de pauvreté, c.-à-d. dont le revenu disponible équivalent de leur ménage se situe en-deçà de 60% du revenu disponible équivalent médian de la population</p> <p>b) nombre de personnes (entre 0 et 59 ans) vivant dans un ménage avec une faible intensité de travail, c.-à-d. vivant dans un ménage dont l'intensité en travail est inférieur à 20%</p> <p>c) nombre de personnes se trouvant dans une situation de privation matérielle sévère, c.-à-d. confrontées à des difficultés économiques liées aux biens durables, au logement et à l'environnement de l'habitat ; pour se trouver en situation de privation matérielle grave, 4 de 9 privations (voir 3^{ème} PNDD pour tableau) doivent être rencontrées par une personne</p>	<p>Données existantes</p> <table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Communal</td> <td style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">National</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center; color: red;">✗</td> <td style="text-align: center; color: green;">✓</td> </tr> </table>	Communal	National	✗	✓
Communal	National				
✗	✓				
Données	<p>Données figurant dans le 3^{ème} PNDD</p> <p>Source : EUROSTAT</p> <p>https://ec.europa.eu/eurostat/tgm/table.do?tab=table&init=1&plugin=1&pcode=t20_20_50&language=fr</p>				
Personnes vivant dans des ménages à très faible intensité de travail					
<p>Description :</p> <p>Les personnes vivant dans des ménages à très faible intensité de travail sont les personnes âgées de 0 à 59 ans vivant dans des ménages où les adultes ont travaillé 20 % ou moins de leur potentiel de travail total au cours de la dernière année.</p>	<p>Données existantes</p> <table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Communal</td> <td style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">National</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center; color: red;">✗</td> <td style="text-align: center; color: green;">✓</td> </tr> </table>	Communal	National	✗	✓
Communal	National				
✗	✓				
Données	<p>Source : EUROSTAT</p> <p>https://ec.europa.eu/eurostat/tgm/table.do?tab=table&init=1&plugin=1&pcode=t20_20_51&language=fr</p>				

1.3 Socles de protection sociale pour les pauvres et les personnes vulnérables

Différence entre taux de risque de pauvreté avant et après transferts sociaux				
Description :	Le taux de risque de pauvreté après transferts sociaux mesure la proportion de personnes dont le revenu disponible équivalent se situe en-dessous du seuil de risque de pauvreté, fixé à 60 % du revenu disponible équivalent médian national (après transferts sociaux). Un taux élevé peut révéler une certaine inefficacité du système de protection sociale pouvant avoir des répercussions néfastes sur l'ensemble de l'économie. L'incidence de la pauvreté peut, par exemple, entraver le niveau d'éducation ou contribuer à la criminalité augmentant ainsi l'instabilité sociale du pays et par la même amoindrir le potentiel de développement d'un pays.	Données existantes		
		<table border="1"> <tr> <td>Communal</td> <td>National</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">✗</td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> </table>	Communal	National
Communal	National			
✗	✓			
Données	Source : EUROSTAT https://ec.europa.eu/eurostat/tgm/table.do?tab=table&init=1&plugin=1&pcode=t20_20_52&language=fr			

1.a Mobilisation de ressources pour les pays en développement afin de mettre fin à la pauvreté

Aide au développement - Education				
Description :	Somme des dépenses dans le domaine de l'éducation attribuées à l'ensemble des pays soutenus par le Luxembourg dans le cadre de la coopération internationale définie par le Ministère des affaires étrangères	Données existantes		
		<table border="1"> <tr> <td>Communal</td> <td>National</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">✗</td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> </table>	Communal	National
Communal	National			
✗	✓			
Données	Données figurant dans le 3 ^{ème} PNDD Source : Direction de la coopération – Ministère des affaires étrangères et européennes			

ODD 2. Faim « Zéro »



Éliminer la faim
Assurer la sécurité alimentaire
Améliorer la nutrition
Promouvoir l'agriculture durable

Les cibles de l'ODD 2 avec leurs indicateurs

2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition

Taux de personnes en surpoids ou obèses					
<p>Description :</p> <p>Le taux de personnes en surpoids ou obèse dans la population totale est déterminé en calculant le ratio entre le nombre de personnes dont l'Indice de masse corporelle (IMC) dépasse la note de 25 et la population totale</p>	<p>Données existantes</p> <table style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Communal</td> <td style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">National</td> </tr> <tr> <td style="color: red; font-size: 2em;">✗</td> <td style="color: green; font-size: 2em;">✓</td> </tr> </table>	Communal	National	✗	✓
Communal	National				
✗	✓				
Données	<p>Données figurant dans le 3^{ème} PNDD Source : OCDE https://data.oecd.org/fr/healthrisk/population-en-surpoids-ou-obese.htm</p>				

2.4 Pratiques agricoles résilientes, préservation des écosystèmes, capacités d'adaptation aux changements climatiques, amélioration de la qualité des terres et des sols.

Bilan des substances nutritives azotées					
<p>Description :</p> <p>Bilan nutritif brut par ha de SAU – Le solde brut des nutriments correspond à la différence entre les apports en nutriments et le rendement en nutriments du sol agricole. Le solde brut de nutriment est calculé par hectare pour deux types de nutriments : azote et phosphore.</p>	<p>Données existantes</p> <table style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Communal</td> <td style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">National</td> </tr> <tr> <td style="color: red; font-size: 2em;">✗</td> <td style="color: green; font-size: 2em;">✓</td> </tr> </table>	Communal	National	✗	✓
Communal	National				
✗	✓				
Données	<p>Données figurant dans le 3^{ème} PNDD Source : EUROSTAT http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=aei_pr_gnb&lang=fr</p>				

Part de la surface agricole utile en agriculture biologique		
Description : L'agriculture biologique peut être définie comme une méthode de production qui met l'accent sur la protection de l'environnement et, en ce qui concerne la production animale, sur le bien-être animal. L'agriculture biologique se distingue des autres méthodes de production agricole par l'application de normes réglementées (règles de production), de régimes de contrôle obligatoires et d'un système d'étiquetage spécifique.		Données existantes Communal National ✓ ✓
Données	Source : STATEC http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=org_cropar&lang=de	
Note	La définition complète en anglais se trouve sous https://ec.europa.eu/eurostat/cache/metadata/en/org_esms.htm Organisme compétent pour les données communal : Service d'économie rurale	
Productivité de l'agriculture par heure travaillée		
Description : Productivité de l'agriculture par heure travaillée en pourcentage Indice 2010=100		Données existantes Communal National ✗ ✓
Données	Source: OCDE	
Surfaces soutenues par des mesures agro-environnementales		
Description : Montant financier accordé aux agriculteurs s'engageant dans des contrats de mesures favorables à l'environnement; surfaces agricoles qui font objet de mesures agro-environnementales		Données existantes Communal National ✓ ✓
Données	Données figurant dans le 3 ^{ème} PNDD Source : Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs, ASTA	
Note	Organisme compétent pour les données communal : Service d'économie rurale	

2.a Accroître l'investissement en faveur de l'infrastructure rurale.

Aide au développement - Agriculture					
<p>Description :</p> <p>Montant financier accordé aux pays en développement pour soutenir des actions dans le domaine de l'agriculture. Somme des dépenses attribuées à l'ensemble des pays soutenus par le Luxembourg dans le cadre de la coopération internationale définie par le Ministère des affaires étrangères</p>	<p>Données existantes</p> <table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="text-align: center; padding: 5px;">Communal</td> <td style="text-align: center; padding: 5px;">National</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center; color: red; font-size: 1.5em;">✗</td> <td style="text-align: center; color: green; font-size: 1.5em;">✓</td> </tr> </table>	Communal	National	✗	✓
Communal	National				
✗	✓				
Données	<p>Données figurant dans le 3^{ème} PNDD</p> <p>Source : Direction de la coopération – Ministère des affaires étrangères et européennes</p>				

ODD 3. Bonne santé et bien-être



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Les cibles de l'ODD 3 avec leurs indicateurs

3.3 Mettre fin aux maladies transmissibles

Nombre de nouveau cas d'infection au HIV		
Description :	Données existantes	
Nombre de personnes infectées par le HIV	Communal	National
	✗	✓
Données	Source : Conseil de surveillance du sida http://www.sante.public.lu/fr/publications/c/comite-surveillance-sida-2016/index.html	
Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants		
Description :	Données existantes	
Nombre de cas pour 100.000 habitants	Communal	National
	✗	✓
Données	Source: OCDE https://stats.oecd.org/Index.aspx?DatasetCode=HEALTH_STAT	

3.4 Réduire le nombre de décès liés aux maladies chroniques

Nombre de décès prématurés liés aux maladies chroniques pour 100 000 habitants						
Description : Somme du nombre de cas de décès chez les personnes âgées de moins de 65 ans suite à une maladie chronique du type : Malignant neoplasms (C00-C97), Diabetes mellitus (E10-14) Ischaemic heart diseases (I20-25) Cerebrovascular diseases (I60-69) Other lower respiratory diseases (J40-47) Chronic liver disease (K70-K73-K74).		Données existantes <table border="1"> <tr> <td>Communal</td> <td>National</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">✗</td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> </table>	Communal	National	✗	✓
Communal	National					
✗	✓					
Données	Données figurant dans le 3 ^{ème} PNDD Source : EUROSTAT http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=hlth_cd_asdr&lang=de http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=hlth_cd_asdr2&lang=en					
Nombre de suicides pour 100 000 habitants						
Description : Nombre de suicides pour 100 000 habitants		Données existantes <table border="1"> <tr> <td>Communal</td> <td>National</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">✓</td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> </table>	Communal	National	✓	✓
Communal	National					
✓	✓					
Données	Source OCDE https://data.oecd.org/fr/healthstat/taux-de-suicide.htm					
Note	Organisme compétent pour les données communales : Direction de la Santé					

3.5 Prévention et traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool

Nombre de décès lié à la consommation de psychotropes				
Description :	Les décès liés à la drogue sont définis comme les décès survenant peu après la consommation d'une ou de plusieurs drogues psychoactives illicites, et directement liés à cette consommation. On peut les appeler décès ou surdoses dus à la drogue.	Données existantes		
		<table border="1"> <tr> <td>Communal</td> <td>National</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">✗</td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> </table>	Communal	National
Communal	National			
✗	✓			
Données	Source: Commission Européene http://ec.europa.eu/health/drugs/indicators_en			

3.6 Réduire le nombre de décès et de blessés sur les routes

Taux de mortalité lié aux accidents de la route pour 100 000 habitants				
Description :	Nombre de décès pour 100 000 habitants	Données existantes		
		<table border="1"> <tr> <td>Communal</td> <td>National</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">✓</td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> </table>	Communal	National
Communal	National			
✓	✓			
Données	Source: Portail des statistiques publiques https://statistiques.public.lu/stat/TableViewer/tableView.aspx?ReportId=13030&IF_language=fra&MainTheme=3&FldrName=4&RFPPath=2			

3.7 Accès aux soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale

Taux de natalité chez les adolescentes pour 1 000 adolescentes					
Description : Nombre de naissance pour 1000 adolescentes Adolescentes = classes d'âge "10 à 14 ans" et "15 à 19 ans"	Données existantes <table border="1"> <tr> <td>Communal</td> <td>National</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">✗</td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> </table>	Communal	National	✗	✓
Communal	National				
✗	✓				
Données	Source : EUROSTAT http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=demo_r_frate2&lang=fr				

3.9 Décès et maladies causés par les pollutions

Charge de morbidité environnementale
Description : « Pas de données disponibles » selon 3 ^{ème} PNDD

3.a Lutte contre le tabagisme

Proportion de fumeurs					
Description : Proportion de fumeurs en pourcentage de la population	Données existantes <table border="1"> <tr> <td>Communal</td> <td>National</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">✗</td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> </table>	Communal	National	✗	✓
Communal	National				
✗	✓				
Données	Source : Enquête TNS ILRES/Fondation Cancer 2016 https://statistiques.public.lu/fr/actualites/conditions-sociales/sante-secu/2017/02/20170224/20170224.pdf				

3.b Mise au point de vaccins et de médicaments contre les maladies

Aide au développement - Santé de base					
<p>Description :</p> <p>Somme des dépenses dans le domaine de la santé de base attribuées à l'ensemble des pays soutenus par le Luxembourg dans le cadre de la coopération internationale définie par le Ministère des affaires étrangères</p>	<p>Données existantes</p> <table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="text-align: center; padding: 5px;">Communal</td> <td style="text-align: center; padding: 5px;">National</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center; padding: 5px;">✗</td> <td style="text-align: center; padding: 5px;">✓</td> </tr> </table>	Communal	National	✗	✓
Communal	National				
✗	✓				
Données	<p>Données figurant dans le 3^{ème} PNDD</p> <p>Source : Direction de la coopération-Ministère des affaires étrangères et européennes</p>				

ODD 4. Accès à une éducation de qualité



Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Les cibles de l'ODD 4 avec leurs indicateurs

4.4 Augmenter le nombre des jeunes et des adultes aptes à accéder à l'emploi

Taux de certification nationale					
Description :	Données existantes				
Rapport entre le nombre de diplômes et certificats délivrés et le nombre des effectifs de départ	<table style="margin: auto;"> <tr> <td style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Communal</td> <td style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">National</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">✗</td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> </table>	Communal	National	✗	✓
Communal	National				
✗	✓				
Données	Rapport du Ministère de l'éducation nationale, de l'enfance et la jeunesse : « Les chiffres clés de l'éducation nationale : statistiques et indicateurs – Année scolaire 2016-2017 »				
Apprentissage tout au long de la vie en % de la population de 25 à 64 ans					
Description :	Données existantes				
La formation permanente fait référence aux personnes âgées de 25 à 64 ans qui ont répondu avoir suivi un enseignement ou une formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête. Le dénominateur est la population totale du même groupe d'âge, à l'exclusion des non réponses à la question « Formations et enseignements suivis ». Les informations collectées concernent toutes les formes d'enseignement ou de formation, qu'elles soient ou non pertinentes pour l'emploi actuel ou futur du répondant. La formation permanente est indispensable pour permettre à la population d'acquérir ou de conserver des compétences dans des domaines tels que les technologies de l'information, la culture technologique, l'esprit d'entreprise, voire certaines aptitudes sociales. La mise à jour ainsi que le développement permanent des compétences et des connaissances sont facteurs de croissance et de productivité. Ils permettent de soutenir la dynamique d'innovation des entreprises. L'apprentissage tout au long de la vie peut être considéré non seulement comme une ligne d'action indispensable pour assurer l'employabilité à long terme, mais également comme une option à court terme permettant de former du personnel qualifié dans les domaines où le besoin s'en fait ressentir.	<table style="margin: auto;"> <tr> <td style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Communal</td> <td style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">National</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">✗</td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> </table>	Communal	National	✗	✓
Communal	National				
✗	✓				
Données	Source : EUROSTAT http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=trng_lfs_01&lang=fr				

4.5 Assurer l'égalité d'accès à l'éducation des personnes vulnérables

La cible a été retenue par le 3^{ème} PNDD sans lui attribuer d'indicateur chiffré.

4.6 Eradiquer l'illettrisme

Taux d'alphabétisation chez les adultes

Description :

« Indicateur à développer » selon 3^{ème} PNDD

4.7 Eduquer au développement durable

Part des étudiants au-dessus du niveau C dans l'index de performance dans les sciences environnementales

Description :

« Indicateur à développer » selon 3^{ème} PNDD

4.a Construire des établissements scolaires

La cible a été retenue par le 3^{ème} PNDD sans lui attribuer d'indicateur chiffré.

4.b Augmenter considérablement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes aux pays en développement

Part des étudiants des pays en développement qui étudient au Luxembourg

Description :

« Indicateur à développer » selon 3^{ème} PNDD

Montant des bourses d'étude

Description :

« Indicateur à développer » selon 3^{ème} PNDD

ODD 5. Égalité entre les sexes



Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Les cibles de l'ODD 5 avec leurs indicateurs

5.1 Mettre fin à toute forme de discrimination à l'égard des femmes

La cible a été retenue par le 3^{ème} PNDD sans lui attribuer d'indicateur chiffré.

5.2 Eliminer toutes les formes de violence faites aux femmes

La cible a été retenue par le 3^{ème} PNDD sans lui attribuer d'indicateur chiffré.

5.4 Valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés

Temps consacré au travail domestique non payé et activités bénévoles

Description :

« Pas de source de données disponible à ce jour » selon 3^{ème} PNDD

5.5 Egalité hommes-femmes dans la vie politique et économique

Proportion des sièges détenus par les femmes au sein du parlement national

Description :

Nombre de sièges détenus par les femmes dans les chambres simples ou inférieures des parlements nationaux (chambre unique dans les parlements unicaméraux et chambre basse dans les parlements bicaméraux), en pourcentage de tous les sièges occupés.

Données existantes

Communal

National

×

✓

Données

Données figurant dans le 3^{ème} PNDD
Source : Banque mondiale

Représentation du sexe sous-représenté dans les organes de prises de décision

Description :		Données existantes	
<p>Dans sa séance du 15 septembre 2016, le Conseil de gouvernement a analysé le 2e bilan intermédiaire (situation au 30.06.2016) concernant une meilleure représentation du sexe sous-représenté dans les organes de prise de décision d'un total de 95 (1) établissements publics, groupements d'intérêt économique (GIE) et sociétés (cotées et non-cotées en bourse) dans lesquels l'État détient des intérêts ou des participations. L'objectif fixé par le programme gouvernemental est d'aboutir à une représentation de 40% du sexe sous-représenté jusqu'en 2019 dans les conseils d'administration d'entreprises publiques et privées.</p>		Communal	National
		✗	✓
Données	Source : Observatoire de la compétitivité		
Note	Données uniquement disponibles depuis 2015		

5.c Promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles

La cible a été retenue par le 3ème PNDD sans lui attribuer d'indicateur chiffré.

ODD 6. Eau propre et assainissement



Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

Les cibles de l'ODD 6 avec leurs indicateurs

6.1 Assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable

Part des dépenses en eau dans le total des dépenses des ménages		Données existantes	
Description :		Communal	National
Part des dépenses en eau dans le total des dépenses des ménages en pourcentage		✗	✓
Données	Source : STATEC https://statistiques.public.lu/catalogue-publications/developpement-durable/2018/Developpement-durable.pdf		

6.3 Améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution et en augmentant considérablement le recyclage

Pourcentage des masses d'eau de surface naturelles ayant atteint un état écologique "satisfaisant"		Données existantes	
Description :		Communal	National
Le pourcentage des masses d'eau de surface ayant atteint un « bon niveau » traduit la part des masses d'eau qui présente un niveau qualifié de « bien » dans les trois catégories : état écologique, état chimique et état hydromorphologique.		✗	✓
Données	Données figurant dans le 3 ^{ème} PNDD Source : Administration de la gestion de l'eau		

Pourcentage de la population connectée à un système de traitement des eaux usagées avec au moins un traitement de type secondaire

Description : Pourcentage de la population connectée à un système de traitement des eaux usagées avec au moins un traitement de type secondaire en pourcentage	Données existantes	
	Communal	National
	✓	✓

Données	Source : EUROSTAT appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=env_ww_con&lang=fr
----------------	--

Note	Organisme compétent pour les données communales: Administration de la gestion de l'eau
-------------	--

Pourcentage des masses d'eau dont l'état s'est amélioré d'au moins une classe

Description : « Indicateur en développement » selon 3 ^{ème} PNDD

Variation de l'étendue des écosystèmes tributaires de l'eau

Description : « Indicateur en développement » selon 3 ^{ème} PNDD

6.4 Augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs

Efficacité de l'usage de l'eau					
Description : Pas de description d'indicateur disponible pour le Luxembourg	Données existantes <table border="1"> <tr> <td>Communal</td> <td>National</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">✗</td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> </table>	Communal	National	✗	✓
Communal	National				
✗	✓				
Données	Source : Administration de la gestion de l'eau/ STATEC				
Indice de stress hydriques					
Description : Pas de description de l'indicateur pour le Luxembourg disponible	Données existantes <table border="1"> <tr> <td>Communal</td> <td>National</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">✗</td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> </table>	Communal	National	✗	✓
Communal	National				
✗	✓				
Données	Source : Administration de la gestion de l'eau/ STATEC				

6.5 Gestion intégrée des ressources en eau y compris au moyen de la coopération transfrontalière
La cible a été retenue par le 3ème PNDD sans lui attribuer d'indicateur chiffré.

6.6 Protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs
La cible a été retenue par le 3ème PNDD sans lui attribuer d'indicateur chiffré.

6.a Développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement

Aide au développement - Eau et assainissement	
Description : Montant financier accordé aux pays en développement pour soutenir des actions dans le domaine de l'eau. Somme des dépenses attribuées à l'ensemble des pays soutenus dans le cadre de la coopération internationale définie par le Ministère des affaires étrangères	Données existantes Communal National ✗ ✓
Données	Données figurant dans le 3 ^{ème} PNDD Source : Direction de la coopération – Ministère des affaires étrangères et européennes

6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement.

La cible a été retenue par le 3ème PNDD sans lui attribuer d'indicateur chiffré.

ODD 7. Énergie propre et d'un coût abordable



Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable

Les cibles de l'ODD 7 avec leurs indicateurs

7.1 Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.

Part des dépenses énergétique dans le total des dépenses des ménages				
Description :	Part des dépenses énergétiques dans le total des dépenses des ménages en pourcentage	Données existantes		
		<table border="1"> <tr> <td>Communal</td> <td>National</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">✗</td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> </table>	Communal	National
Communal	National			
✗	✓			
Données	Source : STATEC https://statistiques.public.lu/catalogue-publications/developpement-durable/2018/Developpement-durable.pdf			

7.2 Accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial

Part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie				
Description :	Le rapport entre la consommation finale d'énergie renouvelables et la consommation finale d'énergie totale est calculé selon la méthode réclamée par la Directive européenne 2009/28. Cette méthode de calcul se distingue notamment du calcul d'un simple ratio des quantités physiques par l'application de facteur multiplicatif pour certains produits (par exemple les biocarburants issus des déchets).	Données existantes		
		<table border="1"> <tr> <td>Communal</td> <td>National</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">✗</td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> </table>	Communal	National
Communal	National			
✗	✓			
Données	Données figurant dans le 3 ^{ème} PNDD Source : Portail des statistiques publiques https://statistiques.public.lu/stat/TableViewer/tableView.aspx?ReportId=12758&IF_Language=fra&MainTheme=1&FldrName=4&RFPPath=50			

7.3 Multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique

Intensité énergétique					
Description :	Données existantes				
L'intensité énergétique est calculée comme le rapport de la consommation d'énergie du territoire au produit intérieur brut.	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="text-align: center; width: 50%;">Communal</td> <td style="text-align: center; width: 50%;">National</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"></td> <td style="text-align: center;"></td> </tr> </table>	Communal	National		
Communal	National				
					
Données	Données figurant dans le 3 ^{ème} PNDD Source : Portail des statistiques publiques https://statistiques.public.lu/stat/TableViewer/tableView.aspx?ReportId=12758&IF_Language=fra&MainTheme=1&FldrName=4&RFPPath=50				
Consommation finale d'énergie					
Description :	Données existantes				
Consommation finale énergétique en GWh	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="text-align: center; width: 50%;">Communal</td> <td style="text-align: center; width: 50%;">National</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"></td> <td style="text-align: center;"></td> </tr> </table>	Communal	National		
Communal	National				
					
Données	Source : Portail des statistiques publiques https://statistiques.public.lu/stat/ReportFolders/ReportFolder.aspx?IF_Language=fra&MainTheme=1&FldrName=4&RFPPath=51				

7.a Renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès à la recherche et aux technologies relatives à l'énergie propre

La cible a été retenue par le 3ème PNDD sans lui attribuer d'indicateur chiffré.

7.b Développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin d'approvisionner en services énergétiques modernes et durables

Aide au développement - Energie					
<p>Description :</p> <p>Montant financier accordé aux pays en développement pour soutenir des actions dans le domaine de l'énergie. Somme des dépenses attribuées à l'ensemble des pays soutenus par le Luxembourg dans le cadre de la coopération internationale définie par le Ministère des affaires étrangères.</p>	<p>Données existantes</p> <table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Communal</td> <td style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">National</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center; color: red;">✘</td> <td style="text-align: center; color: green;">✔</td> </tr> </table>	Communal	National	✘	✔
Communal	National				
✘	✔				
Données	<p>Données figurant dans le 3^{ème} PNDD Source : Direction de la coopération – Ministère des affaires étrangères et européennes</p>				

ODD 8. Travail décent et croissance économique



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable

Les cibles de l'ODD 8 avec leurs indicateurs

8.1 Maintenir un taux de croissance par habitant adapté au contexte national

Taux de croissance du PIB réel (moyenne sur 3 ans)						
Description :	Le taux de croissance du PIB réel (moyenne sur 3 ans) est calculé en faisant la moyenne sur trois années du rapport entre le PIB réel de l'année de référence n et le PIB réel de l'année n-1. Ce taux de croissance est exprimé en pourcentage.	Données existantes				
		<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;">Communal</td> <td style="width: 50%; text-align: center;">National</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">✗</td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> </table>	Communal	National	✗	✓
Communal	National					
✗	✓					
Données	Données figurant dans le 3 ^{ème} PNDD Source : EUROSTAT http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=nama_10_gdp&lang=fr					

8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation

Productivité globale des facteurs						
Description :	Productivité globale des facteurs en Indice 2010=100	Données existantes				
		<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;">Communal</td> <td style="width: 50%; text-align: center;">National</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">✗</td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> </table>	Communal	National	✗	✓
Communal	National					
✗	✓					
Données	Source : Commission Européenne http://ec.europa.eu/economy_finance/ameco/user/serie/SelectSerie.cfm					

Productivité réelle du travail par heures travaillées (taux de croissance moyen sur 3 ans)

Description : <p>Le PIB par heure travaillée mesure la productivité du travail, et l'efficacité avec laquelle le facteur travail et d'autres facteurs de production sont utilisés dans le processus de production. Le facteur travail est le nombre total d'heures travaillées par l'ensemble des individus participant à la production. La productivité du travail ne reflète que partiellement celle exprimée en termes de capacités personnelles des travailleurs ou d'intensité des efforts accomplis par ces derniers. Le rapport entre la production et le facteur travail dépend pour une large part de la présence et/ou de l'utilisation d'autres facteurs (capital, facteurs intermédiaires, évolution technique ou organisationnelle, gain d'efficacité, économies d'échelle, par exemple).</p>		Données existantes	
		Communal	National
		✗	✓
Données	Source : EUROSTAT http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=nama_10_lp_ulc&lang=fr		
Note	A partir du 8 février 2018, l'indicateur « Product code: tsdec310 » qui publiait le taux de croissance moyen sur trois ans ne sera plus actualisé. Les données de la productivité réelle du travail sont dorénavant publiées sur base annuelle sous le « Product code : nama_10_lp_ulc ». De ces données, il est possible de calculer le taux de croissance moyen sur 3 ans.		

8.3 Promouvoir les intentions entrepreneuriales

Pourcentage des intentions entrepreneuriales

Description : <p>Pourcentage de personnes âgées de 18 à 64 ans participant à une étape quelconque de l'activité entrepreneuriale exclues qui sont des entrepreneurs latents et qui ont l'intention de démarrer une entreprise dans les trois ans (intentions entrepreneuriales).</p>		Données existantes	
		Communal	National
		✗	✓
Données	Source : Global Entrepreneurship Monitor https://www.gemconsortium.org/data/key-aps		

8.4 Améliorer la productivité des ressources pour une croissance économique sans dégradation de l'environnement

Productivité des ressources					
<p>Description :</p> <p>La productivité des ressources est obtenue en divisant le produit intérieur brut (PIB) par la consommation intérieure de matières (CIM). La CIM mesure la quantité totale de matières directement utilisée par une économie. Elle est définie comme la quantité annuelle de matières premières extraites du territoire domestique de l'économie étudiée majorée de toutes les importations physiques et minorée des exportations. Il est important de souligner que le terme « consommation » tel qu'employé dans le concept de la CIM se réfère à la consommation apparente et non à la consommation finale. La CIM n'inclut pas les flux en amont relatifs aux imports et aux exports de matières premières et de produits de provenance externe à l'économie considérée.</p> <p>Pour le calcul de la productivité des ressources, Eurostat utilise le PIB exprimé en « euro en volumes chaînés (avec pour année de référence 2010, au taux de change 2010) », ou le PIB exprimé en SPA (en Standard de Pouvoir d'Achat). Il en résulte que l'indicateur est soit i) exprimé en euro par kg, pour des comparaisons des évolutions au sein d'un même pays dans le temps, soit ii) exprimé en SPA par kg, pour des comparaisons entre différents pays pour une année spécifique. L'indicateur est aussi calculé sous forme d'indice pour l'année 2010 pour permettre des comparaisons entre pays sur différentes années.</p>	<p>Données existantes</p> <table style="margin: auto;"> <tr> <td style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Communal</td> <td style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">National</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">✗</td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> </table>	Communal	National	✗	✓
Communal	National				
✗	✓				
<p>Données</p>	<p>Source : EUROSTAT https://ec.europa.eu/eurostat/tgm/table.do?tab=table&tableSelection=1&labeling=labels&footnotes=yes&layout=time,geo,cat&language=de&pcode=t2020_r1100&plugin=1</p>				

8.5 Parvenir au plein emploi productif garantissant à tous un travail décent

Taux d'emploi					
<p>Description :</p> <p>Le taux d'emploi est défini comme le rapport entre la population ayant un emploi et la population en âge de travailler (20 – 64 ans). Étant un concept national, il tient compte uniquement de la population résidente. Le taux d'emploi est un indicateur important pour mesurer l'écart de performance d'une économie par rapport à son potentiel. Il fournit une bonne explication du différentiel de croissance entre un pays et un autre. Un taux d'emploi en hausse est un facteur clé pour rehausser le niveau de vie. De même, la hausse du taux d'emploi témoigne de la création de nouveaux emplois, du dynamisme de l'économie et de la souplesse de son marché du travail. En outre, le taux d'emploi est un facteur important de soutenabilité à long terme des systèmes de protection sociale. Cet indicateur fait partie de la stratégie Europe 2020. L'objectif luxembourgeois est de 73 % pour 2020.</p>	<p>Données existantes</p> <table style="margin: auto;"> <tr> <td style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Communal</td> <td style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">National</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">✓</td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> </table>	Communal	National	✓	✓
Communal	National				
✓	✓				
<p>Données</p>	<p>Source : Portail des statistiques publiques https://statistiques.public.lu/stat/TableViewer/tableView.aspx?ReportId=12950&IF_Language=fra&MainTheme=2&FldrName=3</p>				

Proportion de salariés ayant des contrats temporaires						
Description : <p>Un emploi peut être considéré comme temporaire si employeur et employé s'accordent sur le fait que son terme est déterminé par des conditions objectives comme une date spécifique, la réalisation d'une tâche ou le retour d'un autre employé qui été remplacé de manière temporaire (généralement précisé dans un contrat à durée déterminée).</p> <p>Les cas typiques sont les suivants: a) personnes ayant un contrat de travail saisonnier; b) personnes engagées par une agence ou un bureau de placement et embauchées par une tierce personne pour effectuer une tâche spécifique (excepté en cas de signature d'un contrat à durée indéterminée); c) personnes ayant des contrats de formation spécifiques.</p>		Données existantes <table border="1"> <tr> <td>Communal</td> <td>National</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">✗</td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> </table>	Communal	National	✗	✓
Communal	National					
✗	✓					
Données	Source : EUROSTAT http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=lfsi_pt_a&lang=fr					
Emploi à temps partiel involontaire						
Description : <p>L'indicateur 'emploi à temps partiel involontaire' représente la part des salariés qui n'ont pu trouver un emploi permanent en pourcentage du total des salariés. Cet indicateur est dérivé de l'enquête communautaire sur les forces de travail (EFT).</p>		Données existantes <table border="1"> <tr> <td>Communal</td> <td>National</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">✗</td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> </table>	Communal	National	✗	✓
Communal	National					
✗	✓					
Données	Source : EUROSTAT https://ec.europa.eu/eurostat/tgm/table.do?tab=table&init=1&plugin=1&pcode=tese_m190&language=fr					

Salariés ayant de longues heures involontaires								
Description :	Pourcentage des travailleurs ayant répondu «Moins qu'actuellement» lorsque la question suivante leur a été posée: «Si vous aviez le choix, combien d'heures par semaine préféreriez-vous travailler?». (réponses possibles: Plus qu'actuellement, comme actuellement, moins qu'actuellement)	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Données existantes</th> </tr> <tr> <th>Communal</th> <th>National</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">✗</td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> </tbody> </table>	Données existantes		Communal	National	✗	✓
Données existantes								
Communal	National							
✗	✓							
Données	Source: Eurofound, « Enquête européenne sur les conditions de travail »							
Taux de chômage								
Description :	Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs par rapport à l'ensemble des forces de travail. Les forces de travail sont composées des personnes occupées et des chômeurs. Les chômeurs sont les personnes âgées de 15 à 74 ans qui étaient; (a) sans travail pendant la semaine de référence; (b) disponibles pour travailler, c'est-à-dire pour commencer une activité en tant que salarié ou non-salarié dans un délai de deux semaines suivant la semaine de référence; (c) à la recherche active d'un travail, c'est-à-dire qui avaient entrepris des démarches spécifiques en vue de trouver un emploi salarié ou non salarié pendant une période de quatre semaines se terminant à la fin de la semaine de référence, ou qui avaient trouvé un travail à commencer plus tard, c'est-à-dire endéans une période maximale de trois mois.	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Données existantes</th> </tr> <tr> <th>Communal</th> <th>National</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">✓</td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> </tbody> </table>	Données existantes		Communal	National	✓	✓
Données existantes								
Communal	National							
✓	✓							
Données	Données communal : https://statistiques.public.lu/stat/TableViewer/tableView.aspx?ReportId=12950&IF_Language=fra&MainTheme=2&FldrName=3							
Taux de chômage longue durée								
Description :	Eurostat considère comme chômeur de longue durée (12 mois et plus) toute personne âgée d'au moins 15 ans ne vivant pas dans un ménage collectif, sans travail pour les deux semaines suivant la période de référence, disponible pour commencer à travailler dans les deux semaines suivantes et à la recherche d'un emploi (qui a activement recherché un emploi au cours des quatre semaines précédentes ou ne recherche pas d'emploi parce qu'elle en a déjà trouvé un qu'elle commencera à exercer plus tard). Hormis les conséquences sociales d'un chômage élevé, le taux de chômage de longue durée est une mesure du potentiel non-utilisé du facteur travail d'un pays. Le chômage de longue durée dépend surtout de facteurs structurels, tels que l'inadéquation des compétences de la main-d'œuvre ou les coûts de travail. De plus, l'inactivité de longue durée n'entraîne pas uniquement des conséquences économiques néfastes, mais elle risque également de fragiliser la cohésion sociale.	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Données existantes</th> </tr> <tr> <th>Communal</th> <th>National</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">✗</td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> </tbody> </table>	Données existantes		Communal	National	✗	✓
Données existantes								
Communal	National							
✗	✓							
Données	Source : EUROSTAT http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=une_ltu_a&lang=fr							

Ecart de salaires hommes-femmes		
Description :		Données existantes
L'écart de rémunération non ajusté entre hommes et femmes représente la différence entre l'écart de la rémunération horaire brute moyenne des hommes salariés et des femmes salariées en pourcentage de la rémunération horaire brute moyenne des hommes salariés.		Communal National
		✗ ✓
Données	Source : EUROSTAT https://ec.europa.eu/eurostat/tgm/table.do?tab=table&init=1&plugin=1&pcode=sdg_05_20&language=fr	

8.6 Réduire la proportion des jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation

Jeunes sans emploi et ne participant ni à l'éducation ni à la formation (NEET)		
Description :		Données existantes
L'indicateur sur les jeunes ni dans l'emploi, ni dans l'éducation et la formation (NEET) correspond au pourcentage de la population d'un groupe d'âge et de sexe donné qui n'est pas employé et qui n'est pas impliqué dans des études complémentaires ou une formation. Le numérateur de l'indicateur se réfère aux personnes qui remplissent les deux conditions suivantes : a) elles ne sont pas employées (p. Ex. Sans emploi ou inactives selon la définition de l'Organisation internationale du travail) et (b) elles n'ont reçu aucune formation ou formation (c.-à-d. formelle ou non formelle) dans les quatre semaines précédant l'enquête. Le dénominateur dans la population totale se compose du même groupe d'âge et du sexe, à l'exclusion des répondants qui n'ont pas répondu à la question «participation à l'éducation et à la formation régulière (formelles)». groupe : de 15 à 24 ans ici.		Communal National
		✗ ✓
Données	Données figurant dans le 3 ^{ème} PNDD Source : EUROSTAT http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=yth_empl_150&lang=fr	

8.8 Sécurité et protection des travailleurs sur leur lieu de travail

Nombre d'accidents du travail (non mortels + mortels)						
Description :		Données existantes				
Nombre d'accidents du travail par année		<table border="1"> <tr> <td>Communal</td> <td>National</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">✗</td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> </table>	Communal	National	✗	✓
Communal	National					
✗	✓					
Données	Source : EUROSTAT http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=hsw_mi01&lang=fr					

8.9 Tourisme durable

PIB directement tiré du tourisme	
Description :	
« Indicateur en cours de développement » selon 3 ^{ème} PNDD	
Nombre d'emplois dans les secteurs du tourisme, en proportion du nombre total d'emplois et du taux de croissance des emplois, par sexe	
Description :	
« Indicateur en cours de développement » selon 3 ^{ème} PNDD	

8.a Assistance technique liée au commerce

Aide au développement - Lois et règlements commerciaux						
Description :		Données existantes				
Description plus détaillée non indiquée dans le PNDD		<table border="1"> <tr> <td>Communal</td> <td>National</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">✗</td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> </table>	Communal	National	✗	✓
Communal	National					
✗	✓					
Données	Source : OCDE					

8.b stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes

Montant des dépenses sociales exprimé en ratio du PIB					
<p>Description :</p> <p>Les dépenses de protection sociale comprennent les prestations sociales consistant en transferts en espèces ou en nature aux ménages ou aux particuliers. Ils couvrent les coûts encourus par les bénéficiaires pour faire face à un nombre défini de risques ou de besoins, les coûts administratifs encourus par les systèmes de protection sociale pour les gérer et les administrer, ainsi que d'autres dépenses consistant en divers coûts encourus par les systèmes de protection sociale (par exemple, le paiement des impôts fonciers). Ils sont calculés à partir des prix courants.</p>	<p>Données existantes</p> <table style="margin: auto;"> <tr> <td style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Communal</td> <td style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">National</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center; color: red;">✗</td> <td style="text-align: center; color: green;">✓</td> </tr> </table>	Communal	National	✗	✓
Communal	National				
✗	✓				
Données	<p>Source : EUROSTAT</p> <p>https://ec.europa.eu/eurostat/tgm/table.do?tab=table&init=1&plugin=1&pcode=tps00098&language=fr</p>				

ODD 9. Industrie, innovation et infrastructure



Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Les cibles de l'ODD 9 avec leurs indicateurs

9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable, résiliente pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain

Volume de fret transporté par rail		Données existantes	
Description :		Communal	National
<p>Eurostat collecte les statistiques des transports par chemin de fer de deux manières :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Collecte volontaire de données. 2. Collecte obligatoire de données sur la base de l'acte juridique. <p>Les marchandises transportées par rail sont classées selon les 24 groupes de marchandises.</p>		✗	✓
Données	<p>Source : EUROSTAT http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=rail_go_typeall&lang=fr</p>		

9.2 Promouvoir une industrialisation durable

Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion de la valeur ajoutée total des branches		Données existantes	
Description :		Communal	National
<p>Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière en pourcentage de la valeur ajoutée total des branches</p>		✗	✓
Données	<p>Source : Portail des statistiques publiques https://statistiques.public.lu/stat/TableViewer/tableView.aspx?ReportId=16733&IF_Language=fra&MainTheme=4&FldrName=3&RFPPath=78</p>		

Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total		
Description :		Données existantes
		Communal
		National
	Nombre de salariés en pourcentage de l'emploi totale	X ✓
Données	Source : Portail des statistiques publiques https://statistiques.public.lu/stat/TableViewer/tableView.aspx?ReportId=13401&IF_Language=fra&MainTheme=4&FldrName=3&RFPPath=16738	

9.4 Réduire l'impact environnemental des industries

Émissions de CO2 de l'industrie manufacturière par unité de valeur ajoutée		
Description :		Données existantes
		Communal
		National
	Émissions de CO2 de l'industrie manufacturière par unité de valeur ajoutée en kg/EUR	X ✓
Données	Source : EUROSTAT http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=env_ac_aeint_r2&lang=fr	

9.5 Soutenir les activités de recherche-développement

Niveau des dépenses intérieures brute de R&D		
Description :		Données existantes
		Communal
		National
	La Dépense Intérieure de Recherche et Développement (DIRD) mesure les dépenses relatives à la R&D intra-muros (effectuée au sein d'une unité statistique), réalisées sur le territoire national pendant une période annuelle. Elle comprend donc la globalité des dépenses afférentes aux travaux de R&D exécutés au sein de chaque organisme sur le territoire national. Elle inclut les dépenses de R&D financées par l'étranger, mais ne prend pas en compte les paiements pour les travaux réalisés à l'étranger ou à l'extérieur de l'organisme (sous-traitance de R&D par exemple). « La recherche et le développement expérimental (R&D) englobent les travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances, y compris la connaissance de l'homme, de la culture et de la société, ainsi que l'utilisation de cette somme de connaissances pour de nouvelles applications » (Manuel de Frascati, édition 2002). Les activités de R&D se caractérisent par des transferts	X ✓

<p>massifs de ressources entre unités, organisations et secteurs qu'il est important d'observer. Les dépenses consacrées aux activités de R&D par les entreprises est un indicateur ex-ante de leur propension à innover. Une propension à innover élevée est un facteur de compétitivité à travers l'amélioration des procédés de production (compétitivité-coût) ainsi qu'à travers l'introduction de produits nouveaux ou améliorés permettant de conquérir de nouveaux marchés. Selon la stratégie Europe 2020, l'objectif luxembourgeois à atteindre est de 2,3 à 2,6 % d'ici 2020.</p>						
Données	<p>Données figurant dans le 3ème PNDD Source : EUROSTAT https://ec.europa.eu/eurostat/tgm/table.do?tab=table&init=1&plugin=1&pcode=tipsst10&language=fr</p>					
Nombre de chercheurs pour 1000 actifs						
<p>Description :</p> <p>Calculé par nombre de chercheurs pour 1000 actifs</p>		<p>Données existantes</p> <table border="1"> <tr> <td>Communal</td> <td>National</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">✗</td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> </table>	Communal	National	✗	✓
Communal	National					
✗	✓					
Données	<p>Source : OCDE https://data.oecd.org/fr/rd/chercheurs.htm</p>					
Part d'emplois de moyenne et haute technologie						
<p>Description :</p> <p>Part d'emplois de moyenne et haute technologie en pourcentage de l'emploi total</p>		<p>Données existantes</p> <table border="1"> <tr> <td>Communal</td> <td>National</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">✗</td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> </table>	Communal	National	✗	✓
Communal	National					
✗	✓					
Données	<p>Source : Observatoire de la compétitivité https://odc.gouvernement.lu/dam-assets/publications/rapport-etude-analyse/perspectives-politique-economique/perspectives-politique-economique-034/Perspectives-N34-Bilan-2018.pdf</p>					

9.b Soutenir la recherche-développement et l'innovation technologiques nationales dans les pays en développement

Proportion dans la valeur ajoutée totale de la valeur ajoutée des secteurs de moyenne et haute technologie

Description :

« Indicateur en cours de développement » selon 3^{ème} PNDD

ODD 10. Inégalités réduites



Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Les cibles de l'ODD 10 avec leurs indicateurs

10.1 Réduire la disparité des revenus

Indice de Gini des inégalités de revenus		Données existantes	
Description :		Communal	National
<p>Le coefficient de Gini est défini en référence à la courbe de Lorenz qui représente la relation entre la part cumulée de la population triée par niveau de revenu disponible équivalisé et la part cumulée du revenu disponible équivalisé que ceux-ci reçoivent. Le coefficient de Gini est le ratio entre la surface qui se situe entre la diagonale d'égalité parfaite et la courbe de Lorenz d'une part et la surface totale située sous la ligne d'égalité parfaite d'autre part.</p>		✗	✓
Données	Source : EUROSTAT https://ec.europa.eu/eurostat/tgm/table.do?tab=table&init=1&plugin=1&pcode=tessi190&language=fr		
Disparités de revenu disponibles (rapport interdécile D9/D1)		Données existantes	
Description :		Communal	National
<p>Les disparités de revenu disponibles (rapport interdécile D9/D1) correspond au rapport entre l'interdécile D9 et l'interdécile D1 du revenu des ménages. Le revenu désigne le revenu disponible d'un ménage au cours d'une année donnée. Il comprend les salaires, les revenus du travail non salarié, les revenus du capital et les transferts monétaires reçus de l'État, déduction faite de l'impôt sur le revenu et des cotisations de sécurité sociale.</p>		✗	✓
Données	Données figurant dans le 3 ^{ème} PNDD Source : OCDE https://data.oecd.org/fr/inequality/inegalite-de-revenu.htm		

10.2 Favoriser l'intégration sociale et économique des personnes

La cible a été retenue par le 3ème PNDD sans lui attribuer d'indicateur chiffré.

10.3 Assurer l'égalité des chances

La cible a été retenue par le 3ème PNDD sans lui attribuer d'indicateur chiffré.

10.4 Planifier des politiques budgétaires, salariales et de de protection sociale

Part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts sociaux

Description :

« Indicateur en cours de développement » selon 3ème PNDD

10.5 Améliorer la réglementation et la surveillance des marchés

La cible a été retenue par le 3ème PNDD sans lui attribuer d'indicateur chiffré.

10.a Mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce

La cible a été retenue par le 3ème PNDD sans lui attribuer d'indicateur chiffré.

10.b Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers

Aide publique nette au développement, montant alloué aux pays les moins avancés, en proportion du montant total d'aide au développement

Description :

Montant financier public net distribué par le Luxembourg aux pays en développement les moins avancés pour leur développement.
L'aide publique nette au développement est répartie entre divers regroupements de pays (pays les moins avancés, autres pays à faible revenus, etc.)

Données
existantes

Communal

National

✗

✓

Données

Données figurant dans le 3ème PNDD

Source : Direction de la coopération – Ministère des affaires étrangères et européennes

10.c Faire baisser au-dessous de 3 pour cent les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les couloirs de transfert de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 pour cent

La cible a été retenue par le 3ème PNDD sans lui attribuer d'indicateur chiffré.

ODD 11. Villes et communautés durables



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Les cibles de l'ODD 11 avec leurs indicateurs

11.1 Assurer l'accès de tous à des logements à coût abordable

Indice des prix réels du logement		Données existantes	
Description :		Communal	National
L'indice des prix réels des logements est obtenu en déflatant l'indice des prix des logements (retracant les évolutions des prix de l'ensemble des logements, couvrant à la fois les logements existants et les logements en construction, les appartements et les maisons) par l'Indice des Prix à la Consommation National (IPCN).		✗	✓
Données	Données figurant dans le 3ème PNDD Source : Portail des statistiques publiques (calculs de l'auteur de la 3ème PNDD à partir de l'Indice des prix des logements et de l'Indice des Prix à la Consommation National – IPCN)		
Consommation foncière			
Description :			
« Indicateur en développement » selon 3ème PNDD			
Offre de logements achevés			
Description :			
« Indicateur en développement » selon 3ème PNDD			

11.2 Améliorer la sécurité routière, développer les transports publics en étant attentifs aux handicapés, aux femmes, aux enfants

Utilisation des transports publics		Données existantes	
<p>Description :</p> <p>Cet indicateur est défini comme la part en pourcentage de chaque mode de transport dans le total des transports intérieurs, mesurés en passager-kilomètre (pkm). L'indicateur comprend les transports par route, rail et voies navigables intérieures.</p> <p>Les données sont censées se fonder sur les déplacements sur le territoire national, indépendamment de la nationalité du véhicule ou navire. Néanmoins, la méthodologie de collecte de données n'est pas harmonisée au niveau de l'UE.</p>		Communal	National
		✗	✓
Données	Source : EUROSTAT https://ec.europa.eu/eurostat/tgm/table.do?tab=table&init=1&plugin=1&pcode=t2020_rk310&language=fr		
Indice de prix pour le transport			
<p>Description :</p> <p>« Indicateur en développement » selon 3ème PNDD</p>			
Part des investissements dans les infrastructures			
<p>Description :</p> <p>« Pas de données disponibles » selon 3ème PNDD</p>			

11.3 Urbanisation durable et capacités de planification et de gestion participatives

Taux d'artificialisation du territoire		Données existantes	
<p>Description :</p> <p>L'indicateur sur les zones artificialisées correspond au pourcentage de l'occupation du sol qui regroupe les zones bâties et les infrastructures routières. Son calcul se base sur des données cadastrales mises à jour annuellement.</p> <p>Le suivi de l'artificialisation doit être compris comme le suivi des parcelles bâties. Cette notion est différente du suivi de l'imperméabilisation du sol qui couvre uniquement les surfaces construites. Ce dernier est calculé sur base de comparaison de photos aériennes et/ou satellitaires. Cet exercice est réalisé épisodiquement au Luxembourg et rarement sur l'ensemble du territoire (focalisation sur les périmètres urbains).</p>		Communal	National
		✓	✓
Données	Données figurant dans le 3ème PNDD Source : Portail des statistiques publiques https://statistiques.public.lu/stat/TableViewer/tableView.aspx?ReportId=12695&IF_Language=fra&MainTheme=1&FldrName=1		
Note	Organisme compétent pour les données communales: Administration du cadastre et de la topographie		

11.4 Protéger le patrimoine culturel et naturel

Dépenses totales de protection environnementale		
Description :	Dépenses totales de protection environnementale en millions EUR	Données existantes
		Communal
		National
		<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> ✗ ✓ </div>
Données	Source : STATEC	

11.6 Réduire l'impact environnemental négatif des villes, qualité de l'air, gestion municipale des déchets

Exposition de la population aux particules fines		
Description :	<p>L'indicateur mesure la concentration annuelle moyenne pondérée en fonction de la population des particules dans les stations de fond urbaines des agglomérations. Les particules fines et grossières (PM10), c'est-à-dire les particules dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres, peuvent être transportées profondément dans les poumons où elles peuvent provoquer une inflammation et exacerber l'état des personnes souffrant de maladies cardiaques et pulmonaires.</p> <p>Les particules fines (PM2,5) sont celles dont le diamètre est inférieur à 2,5 micromètres. Ils constituent donc un sous-ensemble des particules PM10. Leurs effets nocifs sur la santé sont plus graves que ceux des PM10, car ils peuvent être attirés plus loin dans les poumons et peuvent être plus toxiques.</p>	Données existantes
		Communal
		National
		<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> ✗ ✓ </div>
Données	Données figurant dans le 3ème PNDD Source : EUROSTAT https://ec.europa.eu/eurostat/tgm/table.do?tab=table&init=1&plugin=1&pcode=sdg_11_50&language=fr	
Production de déchets par habitant		
Description :	<p>Déchets générés</p> <p>Sur la base du règlement (CE) n° 2150/2002 relatif aux statistiques sur les déchets, modifié par le règlement (CE) n° 849/2010 de la Commission, les données sur la production et le traitement des déchets sont collectées auprès des États membres. Les informations sur la production de déchets sont ventilées selon les sources (plusieurs activités commerciales selon la nomenclature NACE et les activités domestiques) et selon les catégories de déchets (selon la nomenclature européenne des déchets à des fins statistiques). Les informations sur le traitement des déchets sont ventilées en cinq types de traitement (valorisation, incinération avec valorisation énergétique, autres</p>	Données existantes
		Communal
		National
		<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> ✓ ✓ </div>

<p>incinérations, élimination sur terre et traitement terrestre) et en catégories de déchets.</p> <p>Toutes les valeurs sont mesurées en tonnes de déchets et en kg par habitant, sur la base de la moyenne annuelle de la population.</p> <p>Les États membres sont libres de décider des méthodes de collecte des données. Les options générales sont les suivantes : enquêtes, sources administratives, estimations statistiques ou une combinaison de méthodes.</p> <p>Pour la première année de référence 2004, les États membres pouvaient demander l'autorisation de ne pas communiquer une partie des informations : déchets produits par l'agriculture et la pêche et déchets produits dans le secteur des services. C'est la raison pour laquelle cette information fait défaut dans certains pays.</p>						
Données	<p>Source : Portail des statistiques publiques https://statistiques.public.lu/stat/TableViewer/tableView.aspx?ReportId=13938&IF_Language=fra&MainTheme=1&FldrName=3&RFPath=65</p>					
Note	<p>Organisme compétent pour les données communales: Administration de l'environnement</p> <p>Données disponible: La plate-forme de données luxembourgeoise, data.public.lu</p>					
Taux de recyclage des déchets municipaux						
<p>Description :</p> <p>Le taux de recyclage est le tonnage de déchets municipaux recyclés divisé par le total des déchets municipaux produits. Le recyclage comprend le recyclage des matières, le compostage et la digestion anaérobie. Les déchets municipaux sont constitués dans une large mesure de déchets produits par les ménages, mais peuvent également comprendre des déchets similaires produits par les petites entreprises et les institutions publiques et collectés par la municipalité ; cette dernière partie des déchets municipaux peut varier d'une municipalité à une autre et d'un pays à un autre, selon le système local de gestion des déchets. Cette variation du champ d'application d'un État membre à l'autre signifie que les comparaisons entre pays sont problématiques. Pour les zones non couvertes par un système de collecte des déchets municipaux, la quantité de déchets produits est estimée. Les États membres communiquent chaque année à Eurostat la quantité recyclée et le total des déchets municipaux produits.</p>		<p>Données existantes</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Communal</th> <th style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">National</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">✓</td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> </tbody> </table>	Communal	National	✓	✓
Communal	National					
✓	✓					
Données	<p>Source : Portail des statistiques publiques https://statistiques.public.lu/stat/TableViewer/tableView.aspx?ReportId=12726&IF_Language=fra&MainTheme=1&FldrName=3&RFPath=65</p>					
Note	<p>Organisme compétent pour les données communales: Administration de l'environnement</p> <p>Données disponible: La plate-forme de données luxembourgeoise, data.public.lu</p>					

Taux de recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques						
Description : L'indicateur est calculé en multipliant le « taux de collecte » tel qu'énoncé dans la Directive DEEE par le « taux de réutilisation et de recyclage » tel qu'énoncé dans la Directive DEEE, où : - Le « taux de collecte » est égal aux volumes de déchets d'équipements électroniques et électriques (DEEE) collectés lors de l'année de référence divisés par la quantité moyenne des équipements électriques et électroniques (EEE) mis sur le marché au cours des trois années précédentes (tous deux exprimés en unité de masse). - Le « taux de réutilisation et de recyclage » est calculé en divisant le poids des DEEE qui entrent dans le centre de recyclage/préparation pour être réutilisés par le poids total des DEEE collectés séparément (tous deux en unité de masse), conformément à l'Article 11(2) de la Directive 2012/19/UE sur les DEEE, considérant que la quantité totale des DEEE collectés est envoyée aux installations de traitement/recyclage. L'indicateur est exprimé en pourcentage car les deux termes sont mesurés dans la même unité.		Données existantes <table border="1"> <thead> <tr> <th>Communal</th> <th>National</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">✗</td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> </tbody> </table>	Communal	National	✗	✓
Communal	National					
✗	✓					
Données	Source : EUROSTAT https://ec.europa.eu/eurostat/tgm/table.do?tab=table&init=1&plugin=1&pcode=t2020_rt130&language=fr					

11.7 Espaces verts et espaces publics plus sûrs

Nombre de personnes confrontées à la délinquance, à la violence ou au vandalisme dans leur quartier, en proportion de la population totale						
Description : Sentiment d'insécurité; taux de personnes ayant déclarées être confrontées aux problèmes de délinquance, violence, vandalisme dans leur quartier.		Données existantes <table border="1"> <thead> <tr> <th>Communal</th> <th>National</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">✗</td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> </tbody> </table>	Communal	National	✗	✓
Communal	National					
✗	✓					
Données	Source : EUROSTAT http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=ilc_mddw03&lang=fr					

11.a Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales

La cible a été retenue par le 3ème PNDD sans lui attribuer d'indicateur chiffré.

11.b Accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes

Aide au développement - Prévention et préparation aux catastrophes		
Description :	Données existantes	
	Communal	National
Prévention et préparation aux catastrophes en millions EUR	✗	✓
Données	Source : OCDE	

11.c Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux
La cible a été retenue par le 3ème PNDD sans lui attribuer d'indicateur chiffré.

ODD 12. Consommation et production responsables



Établir des modes de consommation et de production durables

Les cibles de l'ODD 12 avec leurs indicateurs

12.1 Promouvoir les modes de consommation et de production durables

Production de biens et services environnementaux		Données existantes	
		Communal	National
<p>Description :</p> <p>Le secteur des biens et services environnementaux (BSE) est la partie de l'économie qui génère des produits environnementaux, c'est-à-dire ceux produits à des fins de protection de l'environnement ou de gestion des ressources.</p> <p>Les activités de protection de l'environnement ont pour objectif principal la prévention, la réduction et l'élimination de la pollution et de toute autre dégradation de l'environnement. Elles comprennent toutes les mesures prises pour remettre l'environnement dégradé dans un état correct.</p> <p>Les activités de gestion des ressources visent à protéger le stock de ressources naturelles contre l'épuisement.</p>		✗	✓
Données	Source : EUROSTAT http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=env_ac_egss2&lang=fr		
Empreinte écologique			
<p>Description :</p> <p>« Indicateur en développement » selon 3ème PNDD</p>			
Empreinte hydrique			
<p>Description :</p> <p>« Indicateur en développement » selon 3ème PNDD</p>			

12.2 Utiliser rationnellement les ressources naturelles

Intensité de la consommation intérieure de matière					
<p>Description :</p> <p>L'intensité de consommation intérieure de matière (103 tonnes/mio. d'EUR) est calculée en faisant le ratio de la consommation domestique de matière (DMC) et du PIB réel.</p>	<p>Données existantes</p> <table border="1"> <tr> <td>Communal</td> <td>National</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">✗</td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> </table>	Communal	National	✗	✓
Communal	National				
✗	✓				
Données	Données figurant dans le 3ème PNDD Source : EUROSTAT				
Consommation de matières premières (biotique et abiotique) =Domestic Material Consumption (abiotic and biotic material)					
<p>Description :</p> <p>« Indicateur en développement » selon 3ème PNDD</p>					

12.3 Réduire le gaspillage alimentaire

La cible a été retenue par le 3ème PNDD sans lui attribuer d'indicateur chiffré.

12.4 Gérer écologiquement les déchets dangereux

Production de déchets dangereux					
<p>Description :</p> <p>Les déchets dangereux sont ceux qui, en raison de leur nature, nécessitent un traitement particulier pour leur récolte, transport et élimination ou valorisation.</p>	<p>Données existantes</p> <table border="1"> <tr> <td>Communal</td> <td>National</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">✗</td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> </table>	Communal	National	✗	✓
Communal	National				
✗	✓				
Données	Source : EUROSTAT http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=env_wasgen&lang=fr				

12.5 Réduire la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation

Taux de traitement des déchets urbains					
Description : Le taux de traitement des déchets urbains correspond au ratio de la quantité de déchets municipaux utilisés dans des opérations de récupération et la quantité totale de déchets générés. A distinguer du taux de recyclage qui n'inclut pas l'incinération avec récupération d'énergie.	Données existantes <table style="margin: auto;"> <tr> <td style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Communal</td> <td style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">National</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center; color: red; font-size: 2em;">✗</td> <td style="text-align: center; color: green; font-size: 2em;">✓</td> </tr> </table>	Communal	National	✗	✓
Communal	National				
✗	✓				
Données	Données figurant dans le 3ème PNDD Source : Portail des statistiques publiques https://statistiques.public.lu/stat/TableView/tableView.aspx?ReportId=12726&IF_Language=fra&MainTheme=1&FldrName=3&RFPPath=65				

12.6 Soutenir les entreprises pour qu'elles publient des informations sur leur viabilité

La cible a été retenue par le 3ème PNDD sans lui attribuer d'indicateur chiffré.

12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics

La cible a été retenue par le 3ème PNDD sans lui attribuer d'indicateur chiffré.

12.8 Faire connaître à tous le développement durable

La cible a été retenue par le 3ème PNDD sans lui attribuer d'indicateur chiffré.

12.a Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables

La cible a été retenue par le 3ème PNDD sans lui attribuer d'indicateur chiffré.

12.b Contrôle des impacts sur le développement durable, pour un tourisme durable

La cible a été retenue par le 3ème PNDD sans lui attribuer d'indicateur chiffré.

12.c Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage

Proportion des subventions dangereuses pour l'environnement
Description : « Indicateur en développement » selon 3ème PNDD

ODD 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques



Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques

Les cibles de l'ODD 13 avec leurs indicateurs

13.1 Renforcer la résilience face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat

La cible a été retenue par le 3ème PNDD sans lui attribuer d'indicateur chiffré.

13.2 Développer des mesures relatives aux changements climatiques

Total des émissions de gaz à effet de serre		Données existantes	
Description :		Communal	National
<p>Cet indicateur mesure toutes les émissions anthropiques de la soi-disant «panier de Kyoto» de gaz à effet de serre, dont le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O), et ce que l'on appelle le gaz fluorés (hydrofluorocarbones, perfluorocarbones, d'azote (NF₃ trifluorure) et l'hexafluorure de soufre (SF₆)). Selon chaque gaz individuel de potentiel de réchauffement de la planète (PRP), ils s'intègrent dans un seul indicateur exprimées en unités d'équivalents CO₂. Les données relatives aux émissions sont présentées chaque année par les États membres de l'Union européenne dans le cadre de l'établissement de rapports au titre de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC).</p>		✗	✓
Données	<p>Source : EUROSTAT https://ec.europa.eu/eurostat/tgm/table.do?tab=table&init=1&plugin=1&pcode=sdg_13_10&language=fr</p>		
Emissions de gaz à effet de serre hors SEQE		Données existantes	
Description :		Communal	National
<p>Pour la seconde période d'engagement du Protocole de Kyoto 2013-2020, seuls les secteurs hors SEQE font l'objet d'objectifs fixés au niveau des États membres. Pour le Luxembourg, cet objectif de réduction des émissions hors SEQE s'élève à 20 % en 2020 par rapport au niveau de l'année 2005, objectif à atteindre selon une trajectoire linéaire dont le point de départ, en 2013, est constitué par la valeur moyenne des émissions hors SEQE des années 2008 à 2010.</p>		✗	✓
Données	<p>Source : LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG https://gouvernement.lu/dam-assets/fr/publications/rapport-etude-analyse/minist-economie/observatoire-de-la-competitivite/programme-national-de-reforme/2016-pnr-luxembourg-2020/2016-pnr-luxembourg-fr.pdf</p>		

Intensité des émissions de gaz à effet de serre					
Description : L'intensité des émissions de gaz à effet de serre est calculée via le ratio des quantités de gaz à effet de serre émises par l'économie et de la valeur ajoutée brute au prix constant 2010.	Données existantes <table style="margin: auto;"> <tr> <td style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Communal</td> <td style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">National</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center; color: red;">✘</td> <td style="text-align: center; color: green;">✔</td> </tr> </table>	Communal	National	✘	✔
Communal	National				
✘	✔				
Données	Données figurant dans le 3ème PNDD Source : EUROSTAT http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=env_ac_aeint_r2&lang=fr				

13.3 Sensibiliser aux mesures d'adaptation aux changements climatiques

La cible a été retenue par le 3ème PNDD sans lui attribuer d'indicateur chiffré.

13.a Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris

Contribution des CDM à la réduction des émissions de gaz à effet de serre
Description : « Indicateur en développement » selon 3ème PNDD

13.b Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques

La cible a été retenue par le 3ème PNDD sans lui attribuer d'indicateur chiffré.

ODD 14. Vie aquatique marine



Conserver et utiliser durablement les océans, les mers et les ressources marines pour le développement durable

Les cibles de l'ODD 14 avec leurs indicateurs

Le Luxembourg est partie prenante des grandes conventions internationales qui traitent de l'ODD 14, mais au niveau national, aucune cible n'a été retenue.

ODD 15. Vie terrestre



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Les cibles de l'ODD 15 avec leurs indicateurs

15.1 Préserver les écosystèmes terrestres et d'eau douce

Part des zones agricoles et forestières		
Description :		Données existantes
		Communal
		National
	Part des zones agricoles et forestières en pourcentage du territoire	✓ ✓
Données	Source : Portail des statistiques publiques https://statistiques.public.lu/stat/TableViewer/tableView.aspx?ReportId=12695&IF_Language=fra&MainTheme=1&FldrName=1	
Note	Organisme compétent pour les données communales: Administration du cadastre et de la topographie	
Parts du territoire désignées comme zones protégées pour la biodiversité		
Description :		Données existantes
		Communal
		National
	Parts du territoire désignées comme zones protégées pour la biodiversité en pourcentage du territoire	✓ ✓
Données	Source : EUROSTAT http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=env_bio1&lang=fr	
Note	Organisme compétent pour les données communales: Administration de la nature et des forêts	

15.2 Gérer durablement les forêts

Surface des forêts sous management durable
Description : « Indicateur en développement » selon 3ème PNDD

15.5 Réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction

Nombre d'espèces en danger	
Description : Au travers du calcul du nombre d'espèces sur les listes rouges (listes établies par des experts sur les vertébrés, invertébrés et plantes vasculaires menacés) il est possible de déduire l'état des habitats de ces espèces	Données existantes Communal National  
Données	Données figurant dans le 3ème PNDD Source : Ministère du Développement Durable et des Infrastructures, LIST Organisation de recherche et de technologie, Musée national d'histoire naturelle

15.6 Utiliser les ressources génétiques de façon juste et équitable

La cible a été retenue par le 3ème PNDD sans lui attribuer d'indicateur chiffré.

15.7 Mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées

La cible a été retenue par le 3ème PNDD sans lui attribuer d'indicateur chiffré.

15.8 Empêcher la prolifération des espèces envahissantes

La cible a été retenue par le 3ème PNDD sans lui attribuer d'indicateur chiffré.

15.9 Intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale et la comptabilité

La cible a été retenue par le 3ème PNDD sans lui attribuer d'indicateur chiffré.

15.a Mobiliser des ressources financières pour préserver la biodiversité et les écosystèmes

Aide au développement avec marqueur de biodiversité				
Description :	Somme des dépenses dans le domaine de la biodiversité attribuées à l'ensemble des pays soutenus par le Luxembourg dans le cadre de la coopération internationale définie par le Ministère des affaires étrangères	Données existantes		
		<table border="1"> <tr> <td>Communal</td> <td>National</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">✗</td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> </table>	Communal	National
Communal	National			
✗	✓			
Données	Données figurant dans le 3ème PNDD Source : Direction de la coopération – Ministère des affaires étrangères et européennes			

15.b Financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion

La cible a été retenue par le 3ème PNDD sans lui attribuer d'indicateur chiffré.

15.c Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées

La cible a été retenue par le 3ème PNDD sans lui attribuer d'indicateur chiffré.

ODD 16. Paix, justice et institutions efficaces



Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

Les cibles de l'ODD 16 avec leurs indicateurs

16.1 Réduire toute forme de violence

Taux de criminalité		Données existantes	
Description :		Communal	National
Nombre de crimes/délits constatés sur 100 000 habitants		✓	✓
Données	Source : Police Luxembourg https://police.public.lu/fr/votre-police/statistiques.html https://statistiques.public.lu/fr/actualites/conditions sociales/justice/2018/04/20180405/index.html		
Note	Organisme compétent pour les données communales: Police Luxembourg		
Nombre de personnes confrontées à la délinquance, à la violence ou au vandalisme dans leur quartier, en proportion de la population totale			
Description :		Communal	National
Sentiment d'insécurité; taux de personnes ayant déclarées être confrontées aux problèmes de délinquance, violence, vandalisme dans leur quartier.		✗	✓
Données	Source : EUROSTAT http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=ilc_mddw03&lang=fr		

16.2 Mettre un terme à la maltraitance des enfants

Nombre d'enfants victime de maltraitance	
Description : Nombre d'infractions enregistrée par année	Données existantes Communal National  
Données	Source : Police Luxembourg https://police.public.lu/fr/votre-police/statistiques.html

16.3 Garantir un accès pour tous à la justice

La cible a été retenue par le 3ème PNDD sans lui attribuer d'indicateur chiffré.

16.4 Réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée

La cible a été retenue par le 3ème PNDD sans lui attribuer d'indicateur chiffré.

16.5 Réduire la corruption sous toutes ses formes

La cible a été retenue par le 3ème PNDD sans lui attribuer d'indicateur chiffré.

16.6 Augmenter la transparence et l'efficacité des institutions

La cible a été retenue par le 3ème PNDD sans lui attribuer d'indicateur chiffré.

16.7 Favoriser les processus de décision participatifs

La cible a été retenue par le 3ème PNDD sans lui attribuer d'indicateur chiffré.

16.a Renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité

La cible a été retenue par le 3ème PNDD sans lui attribuer d'indicateur chiffré.

16.b Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable

La cible a été retenue par le 3ème PNDD sans lui attribuer d'indicateur chiffré.

ODD 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs



Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

Les cibles de l'ODD 17 avec leurs indicateurs

On peut regrouper les 19 cibles de l'ODD17 selon 5 chapitres.

Finances

17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes

La cible a été retenue par le 3ème PNDD sans lui attribuer d'indicateur chiffré.

17.2 Faire en sorte que les pays développés honorent tous les engagements pris en matière d'aide publique au développement, notamment l'engagement pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement, et d'en consacrer entre 0,15 % et 0,20 % à l'aide aux pays les moins avancés, les fournisseurs d'aide publique au développement étant encouragés à envisager de se donner pour objectif de consacrer au moins 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés

Aide publique nette au développement, montant total, en proportion du revenu national brut					
<p>Description :</p> <p>Montant financier public net distribué par le Luxembourg aux pays en développement pour leur développement durable</p>	<p>Données existantes</p> <table style="margin: auto;"> <tr> <td style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Communal</td> <td style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">National</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center; color: red;">✗</td> <td style="text-align: center; color: green;">✓</td> </tr> </table>	Communal	National	✗	✓
Communal	National				
✗	✓				
Données	Données figurant dans le 3ème PNDD Source : Direction de la coopération – Ministère des affaires étrangères et européennes				

17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement

La cible a été retenue par le 3ème PNDD sans lui attribuer d'indicateur chiffré.

17.4 Aider les pays en développement à rendre leur dette viable à long terme au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allégement ou sa restructuration, selon le

cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés

La cible a été retenue par le 3ème PNDD sans lui attribuer d'indicateur chiffré.

17.5 Adopter et mettre en œuvre des systèmes de promotion de l'investissement en faveur des pays les moins avancés

La cible a été retenue par le 3ème PNDD sans lui attribuer d'indicateur chiffré.

Technologie

17.6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau de l'Organisation des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies

Montant investis dans des projets de soutien à l'enseignement supérieur		
Description :	Données existantes	
	Communal	National
Montant investis dans des projets de soutien à l'enseignement supérieur en millions EUR	X	✓
Données	Source : OCDE	

17.7 Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord

La cible a été retenue par le 3ème PNDD sans lui attribuer d'indicateur chiffré.

17.8 Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier l'informatique et les communications

La cible a été retenue par le 3ème PNDD sans lui attribuer d'indicateur chiffré.

Renforcement des capacités

17.9 Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire

Aide au développement – coopération technique		
Description :	Données existantes	
	Communal	National
Aide au développement – coopération technique en millions EUR	✗	✓
Données	Source : OCDE	

Commerce

17.10 Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement

La cible a été retenue par le 3ème PNDD sans lui attribuer d'indicateur chiffré.

17.11 Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020

La cible a été retenue par le 3ème PNDD sans lui attribuer d'indicateur chiffré.

17.12 Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et hors contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés

La cible a été retenue par le 3ème PNDD sans lui attribuer d'indicateur chiffré.

Questions structurelles

17.13 Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques

Dettes publiques en proportion du Produit Intérieur Brut		Données existantes	
Description : Dettes brutes totales consolidées à la valeur nominale à la fin de l'exercice dans les catégories de passifs publics (définition de l'ESA 2010) : monnaie et dépôts, titres de créance et les prêts; en pourcentage du PIB		Communal	National
		×	✓
Données	Données figurant dans le 3ème PNDD Source : EUROSTAT http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=gov_10dd_edpt1&lang=fr		

17.14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable

La cible a été retenue par le 3ème PNDD sans lui attribuer d'indicateur chiffré.

17.15 Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable

La cible a été retenue par le 3ème PNDD sans lui attribuer d'indicateur chiffré.

17.16 Renforcer le partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable

La cible a été retenue par le 3ème PNDD sans lui attribuer d'indicateur chiffré.

17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière

Aide publique au développement - renforcement de la société civile dans les pays partenaires

Description :		Données existantes	
1,7% de l'APD bilatérale est allouée au renforcement de la société civile dans les pays partenaires (SNPC 15150). 20 % de l'APD transitent via des ONG (nationales, internationales et locales)		Communal	National
		✗	✓
Données	Source : OCDE		

17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, emplacement géographique et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays

La cible a été retenue par le 3ème PNDD sans lui attribuer d'indicateur chiffré.

17.19 D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement

Part des taxes environnementales dans le total des taxes nationales

Description :		Données existantes	
L'indicateur est présenté de deux manières. Premièrement, comme la proportion des recettes fiscales environnementales dans le total des recettes provenant de tous les impôts et cotisations sociales. Cela permet de mettre en évidence les différentes répartitions de la fiscalité qui existent dans les États membres entre l'environnement et d'autres facteurs tels que le travail et le capital. Deuxièmement, l'indicateur est présenté comme la proportion des recettes fiscales environnementales dans le Produit Intérieur Brut (PIB). Il est ainsi possible de procéder à une comparaison de la fiscalité environnementale entre les États membres en tenant compte de la taille des différentes économies nationales.		Communal	National
		✗	✓
Données	Source : EUROSTAT https://ec.europa.eu/eurostat/tgm/table.do?tab=table&init=1&language=fr&pcode=t2020_rt320&plugin=1		

ANNEXE 5 :

LES FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE SELON ISO 37101

ISO 37101:2016(F)

Tableau 1 — Finalités du développement durable

Finalité du développement durable	Exemples
Attractivité	Appartenance; culture; intérêt des citoyens et des autres parties intéressées, investisseurs par exemple; lieu; sentiment d'identité.
Préservation et amélioration de l'environnement	Amélioration des performances environnementales, y compris la réduction des émissions de gaz à effets de serre; protection, restauration et amélioration de la diversité biologique et des services écosystémiques, y compris protection des écosystèmes, de la diversité et des migrations de la faune et de la flore ainsi que de la diversité génétique; réduction des risques sanitaires.
Résilience	Anticipation; adaptation au changement climatique et/ou atténuation de ses effets; préparation aux chocs et aux perturbations économiques, évolution sociale.
Utilisation responsable des ressources	Consommation, distribution; amélioration de la gestion du sol; réduction, réutilisation et recyclage des matériaux; respect pour la rareté de tous les types de ressources (naturelles, humaines, financières); production, stockage et transport durables.
Cohésion sociale	Accessibilité; culture; dialogue avec les parties externes non limité par des frontières, diversité; équité; patrimoine; intégration; réduction des inégalités; enracinement; sentiment d'appartenance et mobilité sociale.
Bien-être	Accès à des opportunités; créativité, éducation, bonheur; environnement sain; prospérité; amélioration du capital humain; ville où il fait bon vivre; prospérité; qualité de vie; sécurité; confiance; protection sociale.

ANNEXE 6 : MODÈLE DE FICHE D'INVENTAIRE D'INITIATIVE

Modèle fiche

Identification		Locaux d'exploitation 1		Locaux d'exploitation 2	
<u>Entité légale</u>		<u>Locaux d'exploitation 1</u>		<u>Locaux d'exploitation 2</u>	
Nom	Forme juridique asbl, SIS, Commune, Sàrl	Nom	Nom		
Adresse siège social		Adresse	Adresse		
CP		CP	CP		
Ville		Ville	Ville		
Site web	Date création	Site web	Site web		
Adresse mail	Date	Adresse mail	Adresse mail		
<u>Responsable/Contact</u>		<u>Responsable/Contact</u>		<u>Responsable/Contact</u>	
Nom		Nom	Nom		
Nr. de téléphone		Nr. de téléphone	Nr. de téléphone		
Adresse mail		Adresse mail	Adresse mail		
Note Identification:					
Intention		Quelle était l'intention de ceux qui ont lancé cette initiative ? Quelle tendance l'initiative veut-elle influencer ? Quel effet de réduction d'effets indésirables ou d'augmentation d'effets désirables est recherché ?			
Description Initiative		Décrire en quoi consiste l'activité du collectif. Le cas échéant, mentionner les projets futurs.			
Faiblesses - Menaces		Décrire en quoi l'activité du collectif pourrait avoir des faiblesses au regard de certaines cibles. Un exemple de faiblesses serait des créations d'emplois qui généreraient d'importantes pollutions environnementales ou une énorme ponction sur les ressources en eau ou sur un biotope protégé. Un exemple de menace serait la possibilité de plainte d'une entreprise du secteur à but lucratif pour la concurrence déloyale que lui ferait une initiative subventionnée du secteur social.			

Classification Cible(s) ODD

1. Pour être prioritaire, il faut qu'il ressorte clairement de la description de l'intention qu'une cible soit impactée.
2. Si plusieurs cibles sont impactées, la cible la plus pertinente sera la "Cible prioritaire". Cette cible définit l'ODD prioritaire.
3. Toute autre cible d'autres ODDs que l'ODD prioritaire sera indiquée dans la zone "Cibles secondaires". Dans l'onglet "Résumé", l'initiative sera également associée à ces ODDs à titre secondaire.

Cible prioritaire

Cible
Texte Cible

Autres cibles de l'ODD prioritaire

Cible	Cible	Cible
Texte Cible	Texte Cible	Texte Cible

Cibles secondaires

Cible	Cible	Cible	Cible
Texte Cible	Texte Cible	Texte Cible	Texte Cible
Cible	Cible	Cible	Cible
Texte Cible	Texte Cible	Texte Cible	Texte Cible

Commentaire optionnel sur
l'attribution des cibles

--

Rayonnement

Zone géographique concernée par l'initiative (Commune(s), Canton, Nation...)

--

Input

Ressources mises à disposition par les sources de financement. Toutes les ressources acquises contre paiement sont regroupées dans la première ligne "Total charges payées en monnaie". Cette ligne reprend typiquement le total des charges du compte pertes et profits duquel on exclut les éventuels achats de marchandises ou de matières premières revendues et les amortissements. Ces derniers sont à reporter sur la ligne prévue à cet effet. On exclut également les subventions, subsides collectés et reversés à d'autres initiatives. Pour les organisations qui produisent des comptes recettes-dépenses, on prendra le total des dépenses. Les autres lignes évaluent les ressources mise à disposition à titre gratuit.

Description Input:

Ressources engagées		2014	2015	2016	2017	2018
Total charges payées en monnaie						
Amortissements de l'année sur infrastructures						
Ressources mises à disposition à titre gratuit						
Personnel bénévole	Nombre en ETP					
	Estimation valeur					
Personnel salarié mis à disposition à titre gracieux	Nombre en ETP					
	Estimation valeur					
Locaux mis à disposition	Surface					
	Estimation valeur					
Autre	Libellé					
Total ressources gratuites	Montant	- €	- €	- €	- €	- €
Total ressources engagées	Montant	- €	- €	- €	- €	- €

Sources des données :

Bilans, Rapports d'activités, etc...

Sources de financement		2014	2015	2016	2017	2018
Vente de biens et services	Libellé					
Cotisations	Adhérents/membres					
Subventions	Communes					
Dons	Libellé					
Autre	Libellé					
Total recettes pécuniaires	Montant	- €	- €	- €	- €	- €
Total ressources gratuites	Report	- €	- €	- €	- €	- €
Total recettes	Montant	- €	- €	- €	- €	- €

Sources des données :

Bilans, Rapports d'activités, etc...

Output Conversion de l'input en activités, évènements, services, produits

Description:

		2014	2015	2016	2017	2018
Nombres de personnes actives	Salariés en ETP					
Nombres de personnes actives	Bénévoles en ETP					
Surface locaux	Surface en m ²					
Effectif Capacité d'accueil maximale	Nombre de places offertes					
Evènements publics	Nombre					
Autres						

Sources des données : Bilans, Rapports d'activités, etc...

Outcome Effets directs produits pour le public cible, les bénéficiaires de l'action

Description:

		2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de bénéficiaires	Nombre					
Autres	Unité					

Sources des données : Bilans, Rapports d'activités, etc...

Production de la fiche

Opération d'inventaire	Rédacteur fiche	Acteur de terrain	Valideur inventaire

ANNEXE 7 : LISTE D'INITIATIVES

ID. initiat.	5 P	Catégorie	Initiative	www	Organisation	Acteur de terrain	Tel	Email	Adresse	Présence réunion initiale	Rédacteur	Date Rdv	Date retour fiche d'inv.	Date demande approb.	Date approbatio n de la fiche
Comm005	3. Planète	Umwelt & Energie	Initiative 5	www.xxxxx	Organisation 5	Interlocuteur 5	Tél. 9 999999	xxxxx@yyy.lu	Adresse 5	Oui	Paul	30-oct	16-nov	18-déc	07-janv
Comm006	3. Planète	Umwelt & Energie	Initiative 6	www.xxxxx	Organisation 6	Interlocuteur 6	Tél. 9 999999	xxxxx@yyy.lu	Adresse 6	Oui	Paul	28-nov	30-nov	03-janv	08-janv
Comm007	1. Population	Soziales	Initiative 7	www.xxxxx	Organisation 7	Interlocuteur 7	Tél. 9 999999	xxxxx@yyy.lu	Adresse 7	Oui	Paul	19-déc	27-déc	08-janv	08-janv
Comm008	1. Population	Partizipation	Initiative 8	www.xxxxx	Organisation 8	Interlocuteur 8	Tél. 9 999999	xxxxx@yyy.lu	Adresse 8	Oui	Paul	19-oct	05-nov	12-nov	
Comm009	2. Prospérité	Wirtschaft	Initiative 9	www.xxxxx	Organisation 9	Interlocuteur 9	Tél. 9 999999	xxxxx@yyy.lu	Adresse 9	Oui	Jacques	14-nov	17-déc	02-janv	
Comm014	1. Population	Soziales	Initiative 14	www.xxxxx	Organisation 14	Interlocuteur 14	Tél. 9 999999	xxxxx@yyy.lu	Adresse 14	Oui	Jacques	28-nov	13-déc		
Comm015	1. Population	Soziales	Initiative 15	www.xxxxx	Organisation 15	Interlocuteur 15	Tél. 9 999999	xxxxx@yyy.lu	Adresse 15	Oui	Jacques	25-oct	04-janv		
Comm016	2. Prospérité	Wirtschaft	Initiative 16	www.xxxxx	Organisation 16	Interlocuteur 16	Tél. 9 999999	xxxxx@yyy.lu	Adresse 16	Oui	René	07-nov	04-janv		
Comm017	2. Prospérité	Wirtschaft	Initiative 17	www.xxxxx	Organisation 17	Interlocuteur 17	Tél. 9 999999	xxxxx@yyy.lu	Adresse 17	Oui	Jacques	24-oct			
Comm018	1. Population	Kommunikation	Initiative 18	www.xxxxx	Organisation 18	Interlocuteur 18	Tél. 9 999999	xxxxx@yyy.lu	Adresse 18	Oui	Jacques	24-oct			
Comm019	2. Prospérité	Wirtschaft	Initiative 19	www.xxxxx	Organisation 19	Interlocuteur 19	Tél. 9 999999	xxxxx@yyy.lu	Adresse 19	Oui	Jacques	24-oct			
Comm026	3. Planète	Umwelt & Energie	Initiative 27	www.xxxxx	Organisation 27	Interlocuteur 27	Tél. 9 999999	xxxxx@yyy.lu	Adresse 27	Non	Paul				

Légende couleurs :

- Vert foncé : La fiche a été approuvée par l'acteur de terrain
- Vert clair : La fiche complétée est soumise pour approbation à l'acteur de terrain
- Or : La première version de la fiche d'inventaire a été soumise à l'acteur de terrain pour vérification et le plus souvent demande de données
- Orange : rendez-vous pris par rédacteur
- Couleur blanche : pas encore de rendez-vous de rédacteur
- Couleur grise : Initiative non retenue pour l'inventaire